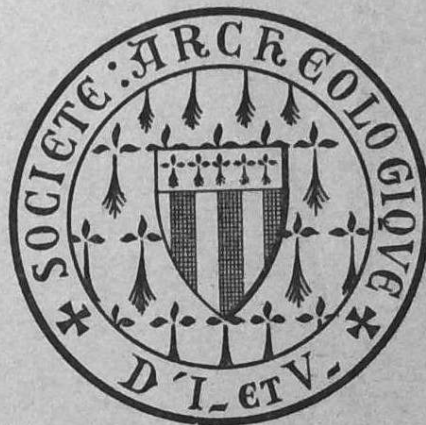


BULLETIN ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

TOME LXXXII



RENNES

Au Siège de la Société : 20, avenue Jules-Ferry

IMPRIMERIE SIMON

1980

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

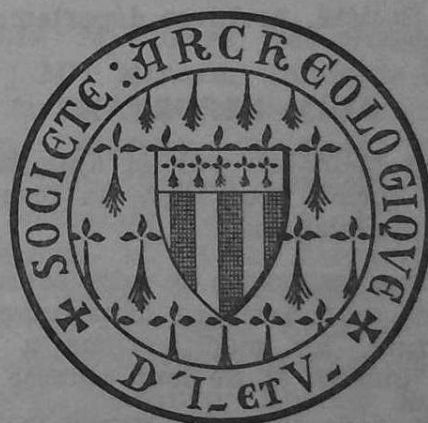
DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BULLETIN ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

TOME LXXXII



RENNES

Au Siège de la Société : 20, avenue Jules-Ferry

IMPRIMERIE SIMON

1980

PRIX DES COTISATIONS

Membres titulaires	55 F par an
Leurs conjoints	10 F par an
Membres à vie	1100 F une fois payé
Leurs conjoints	200 F une fois payé
Chaque membre titulaire reçoit le bulletin.	

Les cotisations des sociétaires résidant à l'étranger sont majorées de 5 F par an pour frais d'envoi du bulletin.

(La carte de membre donne droit à l'entrée gratuite au Musée).

RECOUVREMENTS

Les cotisations non réglées avant le 1^{er} février sont perçues d'office par recouvrement postal.

Les sociétaires ont donc tout intérêt à effectuer le paiement de leur cotisation par chèque postal adressé à la Société Archéologique, 20, avenue Jules-Ferry, Rennes. Compte courant postal. Rennes 6.56.

ADRESSE

Les correspondances de toute nature, ainsi que tous les imprimés, volumes, manuscrits ou revues, doivent être adressés au Président de la Société, Archives départementales, 20, avenue Jules-Ferry, Rennes.

AVIS IMPORTANT

La rédaction des Mémoires publiés appartient tout entière à leurs auteurs, et la Société leur laisse la responsabilité de leurs idées et de leurs appréciations.

MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Président, par lettres adressées aux Archives départementales, 20, avenue Jules-Ferry, à Rennes, les modifications à apporter dans la désignation de leur qualité et de leur adresse.

Pour faciliter la rédaction des procès-verbaux, les orateurs sont priés de remettre à la Secrétaire, à la fin de la séance où ils auront pris la parole, un court résumé de leurs communications.

VENTE DES BULLETINS ANTERIEURS

Pour l'acquisition des précédents bulletins de la Société, on est prié de s'adresser à l'archiviste-bibliothécaire de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Madame Marcell, 1, passage Sergent-Guilhard, à Rennes. Les tomes I (1861), II (1862), XV 1^{er} (1881), XV 2^e (1882), XVI 1^{er} (1883), XLII 2^e (1913), LXI (1935) et LXXXVI (1968) sont épuisés.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

PROCÈS-VERBAUX

(ANNÉE 1979)

Séance du 9 janvier 1979

Présidence de M. DEVAILLY, président.

Membres présents : M. CHARPY, vice-président ; M^{lle} PHILOUZE, secrétaire générale ; M^{me} MARCELL, archiviste-bibliothécaire. M^{me} BARBIER, HERVOUIN, JARDIN, BIGET, CROCC, MARIVINT, R. CHARPENTIER, OBERTHUR, LEFRANC, VOINCHET, CAHIERRE, FROGER, MARCILLET, BENNER, LESBAUPIN, CLERC, BLANDIN, LAURENT, DU LAVOUEUR, VOISIN, THIÉBAUD, CHEVY, REYDELLET, MOYSAN. M^{me} PINGZON DU SEL, MÉNARDAIS, LE NORMAND, M. et A. RAFFRAY, SAUBOST, RIVIÈRE, DALBOT, BOBICHON, LAUTIER, J. CHARPENTIER ; MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, BREJON DE LAVERGNÉE, CONSEILLER GUILLON, JARDIN, FÉVRIER, BILY, Président TURQUET DE BEAUREGARD, CAHIERRE, MENDÈS, AUPEST, Général SOULA, LESBAUPIN, Docteur ROUAULT, PRIGENT, J. DELAIRE, CATTELIOT, LE ROY, DAUSSET, M. DUVAL. Excusé : M. CONGAR.

Admission : M. Pénau.

Candidatures : M. Emile Vallée, 4, rue de Viarmes ; présenté par M^{me} Lautier et Bobichon.

M. Marc Gallochon, assistant de l'hôpital psychiatrique, 33, allée des Lilas, Rennes ; présenté par MM. Brejon de Lavergnée et Mer.

Présentation : par M. Pocquet du Haut-Jussé de deux lettres adressées par son père lorsqu'il était chef de cabinet de M. Caron, préfet de Chaumont (1877). Elles relatent la visite du duc d'Aumale au préfet ; puis la visite du préfet au prince de Joinville, au château d'Arc, en Barois (voir Mémoires p. 33).

M. le Président Turquet de Beaugard fait une communication sur « Les Postes de Rennes à Brest, au XVIII^e siècle » (voir Mémoires p. 21).

Séance du 13 février 1979

Présidence de M. DEVAILLY, président.

Membres présents : M. CHARPY, vice-président ; M^{lle} PHILOUZE, secrétaire générale, M. CONGAR, secrétaire, M^{me} MARCEIL, archiviste-bibliothécaire, M^{mes} VOISIN, CAHIERRE, DU LAVOUER, PIMOR, CORNON, LEFRANC, LACROIX, TIREL, LANG, BATISSE, HERVOUIN, BIGET, R. CHARPENTIER, TOURTELLIER, JACQUET, ROBOT, REYDELLET, ESNAUD, LESBAUPIN, MARCELLET, GANDON, VARIN, BLANDIN, ORY, BARBIER, MOYSAN, VOINCHET, FROGER, CHEVY, CLERC, SUTTIN, LAURENT, JARDIN. M^{mes} LE SÉNÉCHAL, RIVIÈRE, LE NORMAND, A. et M. RAFFRAY, SAUBOST, DALIBOT, DÉCHELETTE, J. CHARPENTIER, M. CHARPENTIER, MÉNARDAIS, ELLIEN, d'HAUCOURT, LECRÈC ; MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, BREJON DE LAVERGNÉE, Conseiller GUILLON, Président MARACHE, Docteur DE SALLIER-DUPIN, JARDIN, MONNIER, MENDÈS, PANNETIER, PRIGENT, Docteur JAMBON, MICHEL, BILY, GOUZILLON DE BÉLIZAL, Président DE BEAUREGARD, CORNON, ÉON, Docteur ROUAULT, LECERF, LESBAUPIN, PIMOR, Procureur Général LEMERLE, SAN GEROTEO, MALAGRÉ, BRÉARD, Docteur DELAMAIRE.

Admissions : MM. Vallée et Gallochon.

Candidatures : M^{me} Tourtelier (née Alice Legrand), 1, rue de Robien, Rennes ; présentée par M. Mendès et le Docteur de Sallier-Dupin.

M^{me} Jacquet, 21, rue Jules-Simon, Rennes ; présentée par MM. Mendès et Pépin.

Les membres du bureau sont maintenus dans leur fonction pour l'année 1979. M^{me} Josse est nommée trésorière, en remplacement de M^{lle} Lorin décédée.

M. le Président annonce les décès de M. l'abbé Bertrand Pocquet du Haut-Jussé et de M^{re} Joly. Il renouvelle ses condoléances à leurs familles.

Communications : de M. Mendès : « Monseigneur François-Joseph de Brunes de Montlouët (1712-1765) ».

Il naquit à Dol ou à Pleine-Fougères, le 16 octobre 1712. Appartenant à une noble et ancienne famille bretonne, il remplit les fonctions d'official, puis d'archidiacre et de vicaire général de Dol. Il fut pourvu de l'abbaye de Beaulieu, en Languédias. Nommé évêque de Saint-Omer, il fut sacré le 12 janvier 1755 et porta la charge pastorale pendant dix ans, avec un courage inébranlable. Il fut un exemple pour les évêques eux-mêmes. Défenseur des privilèges de l'Artois ; député auprès du roi par le suffrage des trois ordres, il mena avec succès de nombreuses entreprises. Il eut aussi à intervenir entre les jésuites et les jansénistes. Mgr de Brunes de Montlouët mourut à Compiègne le 23 août 1765 et fut inhumé à Saint-Omer où les Etats d'Artois lui édifièrent un mausolée dans la cathédrale. Ce fut le type de l'« honnête homme ».

M. Pépin évoque la vie du Général Péchot (voir Mémoires p. 51).

M. Cornon, architecte en chef du Gouvernement, relate « l'histoire du couvent des Carmes de Rennes » (voir Mémoires p. 1).

Séance du 13 mars 1979

Présidence de M. DEVAILLY, président.

Membres présents : M^{lle} PHILOUZE, secrétaire générale ; M. CONGAR, secrétaire. M^{mes} PIMOR, MOYSAN, SUTTIN, AMICE, R. CHARPENTIER, LACROIX, TOURTELLIER, CHEVY, LESBAUPIN, VOISIN, CAHIERRE, FROGER, LE CLEC'H. M^{mes} M. CHARPENTIER, DEGRAIX, RIVIÈRE, LAUTIER, MÉNARDAIS, BOBICHON, DALIBOT, A. et M. RAFFRAY, LE NORMAND, PINÇON DU SEL, SAUBOST, DÉCHELETTE ; MM. BREJON DE LAVERGNÉE, Conseiller GUILLON, Docteur DE SALLIER-DUPIN, AUPEST, J. DELAMAIRE, JARDIN, PIMOR, CATTELIOT, MENDÈS, Procureur général LEMERLE, LE ROY, LESBAUPIN, Conseiller

BENNER, PANNETIER, M. DUVAL, BILY, LECERF, DE BÉLIZAL, SAN GEROTEO, MICHEL, PRIGENT, DOCTEUR DE LA HERVERIE, GALLOCHON, MALAGRÉ, DAUNEAU.

Admissions : M^{mes} Tourtelier et Jacquet.

Candidatures : M^{me} Henry de Villeneuve, 12, rue des Fossés, Rennes ; présentée par le Docteur de Sallier-Dupin et M^{lle} Philouze.

M^{me} Elisabeth Reichle, 31 bis, rue du Champ de l'Orme, Rennes ; présentée par M^{me} Suttin et M. Devailly.

M. le Président annonce le décès de M^{me} Morris-Le Bourhis. Il transmet à sa famille les condoléances de la Société.

Trois ouvrages vont paraître, dont les auteurs sont membres de la Société Archéologique : « Tro Breiz », par M. Charles Mendès ; « La Poste à Rennes, depuis ses origines », par M. San Gerotéo et le Général Bernadas ; « Les foires et marchés en Bretagne », par M. Michel Duval.

Présentation : par M. Durand-Noël, de son livre sur « Argentré-du-Plessis ».

Libraire-expert à Rennes, M. Durand-Noël est un véritable ami des livres. Très attaché à sa ville natale, il vient d'en publier l'histoire. Grâce à l'autorisation de M^{me} la marquise d'Argentré, l'auteur a eu le privilège d'accéder aux importantes archives conservées depuis 1201 au château du Plessis. Il disposait également d'un manuscrit ancien d'un vicaire de la paroisse « l'histoire religieuse d'Argentré ».

Dans un style précis et imagé, M. Durand-Noël nous mène de l'époque gallo-romaine au temps actuel, où le modeste hameau antique est devenu une vivante petite ville moderne de 3 000 habitants.

Au début du XIII^e siècle, Argentré, dont le nom signifie « frontière du pays », voit ses 4 000 hectares répartis entre dix seigneuries. Les de Marcellé, d'Argentré, de Montboucher, du Plessis, etc. marqueront tour à tour l'histoire de leur petite patrie et seront mêlés aux événements de la grande histoire du duché de Bretagne.

Les d'Argentré, seigneurs de Launay, porteront très loin le nom de leur pays, en donnant à la Bretagne le sénéchal Pierre

d'Argentré, dont le fils Bertrand, né à Vitry, sera notre grand historien et jurisconsulte. Cette ascension coïncide pour eux avec l'abandon de leur pays d'origine, où ils laisseront les du Plessis poursuivre une méthodique réussite ; devenant au cours des siècles et jusqu'à nos jours, les véritables animateurs du développement de la commune, devenue Argentré-du-Plessis, par décision de l'administration des Postes à la fin du XIX^e siècle.

Un château composite et majestueux a remplacé le modeste Plessis antique. De Jehan I^{er} qui vécut au début du XV^e siècle, à Alain d'Argentré, dernier marquis, décédé en 1955, se présentent vivantes et passionnées, les figures de Léonard, grand prévôt des maréchaux de Bretagne et familier de la cour ducal ; Mathurin, premier bibliophile ; puis Gilles, qui construisit la demeure Renaissance et se meut avec aisance au milieu des événements qui marquent en Bretagne, le passage du duc de Merceur et la lutte de la Ligue.

Après l'épisode savoureux des relations des du Plessis avec leur voisine la marquise de Sévigné, nous arrivons aux « Fastueux » évêques qui seront, avec deux généraux de Louis XV, les illustrations de la famille.

Charles, docteur en Sorbonne à vingt-cinq ans, puis aumônier de Louis XIV, devint évêque de Tulle en 1723. Auteur de vingt-et-un ouvrages publiés, il fut de toutes les grandes affaires et épaula vivement Bossuet dans sa querelle avec Fénelon. Son neveu Jean-Baptiste, choisi par Mgr de Coëtlosquet, fut le lecteur des ducs de Berry, Provence et du comte d'Artois. Professeur d'histoire et de géographie du futur Louis XVI, il devint évêque de Séez, juste à temps pour restaurer la cathédrale et construire un palais somptueux, à l'égal de celui que son frère Charles, devenu évêque de Limoges, élèvera dans sa ville épiscopale.

Au XVIII^e siècle, les du Plessis s'illustreront pendant la guerre de Sept ans. Ils traverseront les événements de la Révolution avec leurs drames, l'émigration, etc. Revenus dans leur domaine, les du Plessis établiront une interdépendance avec leurs fermiers désireux de moderniser leurs méthodes de culture. Evolution qui se déroule avec, en toile de fond, les secousses de 1832, 1848, 1870 ; les querelles religieuses, etc. Le XX^e siècle est l'occasion de montrer Argentré commune modèle d'Ille-et-Vilaine, avec sa réussite industrielle et sa progression constante. Le tout appuyé sur des sources sûres avec reproduction de documents.

Le jury des écrivains de l'Ouest a reconnu la valeur de cet ouvrage en lui attribuant son grand prix régional 1979.

Communications : de M. Ruaux : « Une énigme littéraire en marge du roman gothique : la mort vivante du château de Coëtquen (en Saint-Hélen) » (voir Mémoires p. 57).

M. Pannettier : « Les monnaies de confiance ».

M. Michel Duval : « Marchés et forteresses. Naissance des bourgs en Bretagne aux XI^e et XIII^e siècles ».

Au XI^e siècle, il n'y avait que quelques petits marchés. Près des voies anciennes et non loin des forteresses, on trouvait souvent trace d'anciens postes de garde. Près de Bain-de-Bretagne, on a mis à jour un castel du Moyen Age.

C'est souvent la forteresse qui a provoqué la création du marché ; puis, une halle dans la ville, aide au développement de la cité. On trouve à Fougères le marché Saint-Sulpice, etc.

Séance du 10 avril 1979

Présidence de M. DEVAILLY, président.

Membres présents : M. CHARPY, vice-président ; M^{me} PHILOUZE, secrétaire générale ; M. CONGAR, secrétaire ; M^{me} MARCEIL, archiviste-bibliothécaire. M^{mes} PIMOR, MOYSAN, BIGET, LE CALVEZ, HERVOUIN, CAHIERRE, BARBIER, LESBAUPIN, FROGER, LE CLEC'H, THIÉBAUD, LAURENT, ESNAUD, R. CHARPENTIER, MARCILLET, LANG, REICHLÉ, HENRY DE VILLENEUVE, JARDIN. M^{mes} LE NORMAND, PINCZON DU SEL, d'HAUCOURT, LE SÉNÉCHAL, A. et M. RAFFRAY, BOBICHON, DALIBOT, MÉNARDAIS, ELLIEN, LAUTIER, J. CHARPENTIER, PLESSIX. MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, BREJON DE LAVERGNÉE, Docteur de SALLIER-DUPIN, JARDIN, PIMOR, Président MARACHE, CAHIERRE, BILY, THOREUX, Docteur JAMBON, MICHEL, MENDÈS, M. DUVAL, Docteur ROUAULT, LESBAUPIN, MALAGRÉ, CATTELLIOT, SAN GEROTEO, Général BERNADAS, ÉON.

M. le Président fait part du décès du marquis de Lanjamet et adresse ses condoléances à sa famille.

Admissions : M^{mes} Henry de Villeneuve et Reichle.

Candidatures : M. Pradié, Le Clos Saint-Martin, rue des Tanneurs ; présenté par M^{me} Pichot Janton et M. Brejon de Lavergnée.

M^{me} M.-T. Fabing, 1, rue Jeanne-Jugan, l'Hermitage ; présentée par M^{me} Biget et R. Charpentier.

M^{me} Maryvonne Crespin, assistante à la Faculté de Droit ; présentée par MM. Brejon de Lavergnée et Mer.

Don à la Société d'un tiré à part de l'article de M. Brejon de Lavergnée : « Qu'est-ce qu'un parsonnier, au Moyen Age ? » publié par le centre d'études et de recherches d'histoire institutionnelles et régionales.

L'excursion à Caen se fera le samedi 15 juin. Départ de Rennes à 7 heures. Visite des églises Saint-Etienne et Saint-Nicolas. Hôtel de Ville. Repas au buffet de la gare. Visite du château, abbaye aux Dames, église Saint-Pierre. Prix du car 40 F., repas 50 F.

Présentation : par le Général Bernadas de « L'histoire de la Poste à Rennes, depuis ses origines » (voir Annexes aux procès-verbaux p. XXXIX).

Communications : de M^{me} Plessix sur « La procédure criminelle en Bretagne de 1550 à 1650 ».

Elle est assez complexe. Faute d'avocats, des procureurs royaux et seigneuriaux guident les accusés. Les juges sont contrôlés par le Parlement. M^{me} Plessix décrit le système des preuves légales et la façon dont on cherche à garantir les droits de la justice, tout en protégeant les intérêts des victimes.

M. Jardin évoque l'établissement des eudistes à Rennes, d'abord rue de Dinan (1670) puis au collège Saint-Martin (1812) où ils se trouvent encore.

Séance solennelle du 9 mai 1979

Cette séance avait pour but d'honorer deux des plus anciens membres de la Société Archéologique, ayant cinquante

et soixante années de présence : M^{me} Philouze et M. Pocquet du Haut-Jussé. Parmi la nombreuse assistance ayant tenu à montrer l'intérêt qu'elle porte aux activités de la Société Archéologique, on remarquait M. le Cardinal Gouyon, le Recteur Le Moal, adjoint représentant le Maire de Rennes, M. le Président Nicolet, représentant le premier Président, M. Martin, recteur d'Académie, M. Denis, Président de l'Université de Haute-Bretagne, M. Charpy, Directeur des Services d'Archives d'Ille-et-Vilaine ; les présidents Bouriel et Marache, MM. Brejon de Lavergnée, Gullon, etc. Les présidents des Sociétés Archéologiques de Vannes, Fougères et Saint-Malo.

Avec beaucoup d'érudition et sa verve habituelle, M. le professeur Vier évoqua la vie et l'œuvre de Lamennais ; analysant les diverses significations possibles de son œuvre, la force spirituelle, les contradictions, les idées fulgurantes.

M. le Président Devally a présenté le tableau des buts poursuivis par la Société Archéologique et rendu hommage aux deux jubilaires (voir Annexes aux procès-verbaux p. XXI).

Après la remise des cadeaux, M. le professeur Pocquet du Haut-Jussé a exprimé ses remerciements (voir Annexes aux procès-verbaux p. XXVII).

En reconnaissance de tout ce qu'ils lui doivent, les secrétaires ont nommé M. Pocquet du Haut-Jussé, Président d'honneur de leur association.

La séance s'est terminée par un vin d'honneur servi dans le hall des Archives départementales.

Séance du 12 juin 1979

Présidence de M. DEVALLY, président.

Membres présents : M. CHARPY, vice-président ; M^{me} PHILOUZE, secrétaire générale ; M. CONGAR, secrétaire ; M^{me} MARCEL, archiviste-bibliothécaire. M^{me} PIMOR, JARDIN, CAHIERRE, VOINCHET, R. CHARPENTIER, FABING, BENNER, LESBAUPIN, TOURTELIER, BARBIER, REYDELLET, CHAUVIN, LEFRANC, LACROIX. M^{me} LE NORMAND, PINCZON DU SEL, A. et M. RAFFRAY, DEGRAIX, BOBICHON, DALIBOT, MÉNARDAIS, LAUTIER, LE SÉNÉCHAL. MM. BREJON DE LAVERGNÉE, Conseiller

GULLON, Docteur de SALLIER-DUPIN, Président MARACHE, Procureur général LEMERLE, J. DELAMAIRE, PIMOR, CATTELIOT, JARDIN, AUFEST, MALAGRÉ, CAHIERRE, LESBAUPIN, Docteur ROUAULT, VIER, PRIGENT, THOREUX, R. CORNON, BILY, Docteur de LA HERVERIE.

Admissions : M. Pradié, M^{me} Fabing, M^{me} Crespin.

Candidatures : M^{me} Suzanne Guidon, vice-présidente de la Société Archéologique de Corseul, 40, rue de Vaugirard, Paris VI ; présentée par M^{me} Philouze et M. Charpy.

M^{me} Jondet, 69, rue de la Motte-Brûlon, Rennes.

Docteur et M^{me} Michel, 1, rue Leperdit, Rennes ; présentés par MM. Devally et Charpy.

M^{me} Le Noan, professeur honoraire, 3, rue Martin-Feuillé, Rennes ; présentée par M. Devally.

M. Gérard Hirel, Le Chatellier, Corps Nuds, par Janzé ; présenté par M. Devally.

M. Thierry Kervern, 9, rue Frédéric-Sacher, Rennes ; présenté par M. Charpy.

M. Charpy se faisant l'interprète des membres de la Société Archéologique offre ses condoléances à M. le Président Devally pour le décès subit de son père.

Une importante exposition sur la Bretagne au XVIII^e siècle se tiendra pendant cinq mois aux Archives départementales à partir du 21 septembre. Durant ce temps, les séances de la Société Archéologique se tiendront dans une salle de la bibliothèque municipale.

Don à la Société Archéologique : « Histoire du diocèse de Rennes », par J. Delumeau.

L'excursion d'automne se fera dimanche 14 octobre dans la région de Châteaubriant.

Départ de Rennes à 7 heures 45. Visite du Prieuré de la Primaudière, du parc d'Alligre. Châteaubriant : visite du château. Déjeuner à La Ferrière. Visite du château de la Motte Glain, parc de Saint-Mars-la-Jaille, église Saint-Jean de Béré. Prix du car 25 F. Déjeuner 45 F. (sans la boisson).

Communications : de M. Lozachmeur : « L'influence des thèmes arturiens dans la littérature ».

Vers le XI^e siècle, des harpeurs irlandais colportent en France des légendes de leur pays ; ce qui influence les récits composés à cette époque.

La transmission se serait opérée en Armorique ou au Pays de Galles. Plusieurs hypothèses se présentent sur l'origine du roman de chrétien de Troyes « Yvain ou le chevalier au lion ». 1^o) Le roman gallois est la source d'Yvain. 2^o) Yvain est la source du roman gallois. 3^o) Yvain et le roman gallois descendent d'une source aujourd'hui disparue. 4^o) En 1963, un Gallois assure que Yvain descend indirectement d'une version française d'un roman gallois du XIII^e siècle.

M. Lozachmeur conclut que le roman de Chrétien de Troyes n'est pas la source du roman gallois. Ils ont une source commune qui se trouve en gallois et irlandais. Le géant serait un dieu irlandais, dérivé peut être du dieu indo-européen du tonnerre. L'origine du lion : La grotte est dans le texte gallois. Dans Yvain, c'est une clairière. Il n'y a pas de châteaux en Galles à cette époque. Le modèle était en vers, rédigés par un clerc connaissant la vie de Saint-Brandan, la légende irlandaise et les traditions de Brocéliande. Sans doute était-il anglo-normand ou armoricain (vers 1160 ou 1180).

La légende d'Owen est galloise (600). Vers le milieu du XII^e siècle, on trouve une floraison de poèmes anglo-normands.

M. le Président Marache attire l'attention de la Société sur un détail de l'inscription en l'honneur de Titus Flavius Postuminus, inscription qui, avec l'ensemble magnifiquement exposé au Musée de Bretagne, constitue un des joyaux de la ville de Rennes. Cette inscription date de 135 après J.-C., mais les bases de pierre sur lesquelles les dédicaces sont gravées ont servi à asseoir les murs du III^e siècle finissant, destinés à protéger contre les barbares une ville déjà ruinée. Ces inscriptions ont donné lieu à une très belle publication de Jean Bousquet, aujourd'hui directeur de l'École Normale Supérieure (Gallia 29, 1971, p. 109-122) ; reprenant et mettant définitivement au point l'article des Annales de Bretagne de 1969, Louis Pape a, lui aussi, consacré un article à l'interprétation de certains détails. Le Président Marache s'excuse de n'apporter après ces auteurs qu'une bien modeste contribution. Titus Flavius Postuminus, le notable honoré sur cette base,

est dit *duoutrum*. La forme a surpris. On la considère en général comme une faute du lapicide qui aurait substitué un accusatif à un nominatif. Il s'agit en réalité d'un génitif. Certes, le substantif *duoutri* est devenu fréquent dès l'époque de Cicéron. Du pluriel *duoutri* (les deux hommes), on a tiré un singulier contradictoire dans ses composants. Mais le tour ancien, le plus latin et le seul logique, c'est le génitif : Titus est (un) des *duoviri*. La forme normale serait *duumvirum* (plutôt que *duumvirorum*). Mais le génitif *duoutrum* dans lequel le numéral est traité comme un préfixe se trouve déjà dans la loi de Tarente C.I.L., I. 590 ; cf. *ibid.* 2203, 1457 ; dans les lettres de Cicéron à Atticus, etc.

M. Brejon de Lavergnée rend hommage à Marcel Planiol, dont on réédite l'ouvrage sur les Institutions de Bretagne.

M. Cornon a découvert que l'église Notre-Dame de Rennes a été au XI^e siècle un édifice très important, ayant un beau volume de style roman, avec peu de sculptures.

Le vestibule de l'ancienne abbaye Saint-Melaine sera restauré. La grande salle sera reconstruite et on y replacera ses belles boiseries.

Séance du 9 octobre 1979

Présidence de M. DEVALLEY, président.

Membres présents : M. CHARPY, vice-président ; M^{lle} PHILOUZE, secrétaire générale ; M. CONGAR, secrétaire ; M^{me} MARCELL, archiviste-bibliothécaire ; M^{me} JOSSE, trésorière. M^{mes} BARBIER, HERVOUIN, FROGER, BIGET, BATISSE, THIÉBAUD, CAHIERRE, ROBERT, JARDIN, LESBAUPIN, R. CHARPENTIER, MOYSAN, ESNAUD, TIREL, LACROIX, PIMOR, LE CALVEZ. M^{me} DÉCHELETTE, PINCZON DU SEL, SAUBOST, BORICHON, DALIBOT, J. CHARPENTIER, LAUTIER, LE CREC, RIVIÈRE, MÉNARDAIS, LE SÉNÉCHAL, A. et M. RAFFRAY, CRESPIN. MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Conseiller GULLON, MONNIER, BERNARD, FERRIEU, Conseiller BENNER, JARDIN, LESBAUPIN, CATELLIOT, CAHIERRE, Président de BEAUREGARD, J. DELAMAIRE, ROBERT, PIMOR, THOREUX, Docteur de LA HERVERIE, MICHEL, PRIGENT, DUVAL.

Admissions : M^{me} Jondet ; M^{me} Crespin, Guidon, Le Noan ; Docteur et M^{me} Michel ; MM. Hirel et Kervern.

M. le Président annonce les décès de M^{me} Aupest et de M. Dos. Il renouvelle ses condoléances à leurs familles.

Don à la Société Archéologique, par M. Jean Montels, de la biographie d'un magnifique sabreur de Napoléon : Piré » dont il est l'auteur (édition de la Pensée Universelle).

Communications : de M^{me} Crespin : « Le contrôle du Parlement de Bretagne sur l'administration de la Justice ».

Il y avait en Bretagne des juridictions royales plus ou moins grandes ; des juridictions seigneuriales, et d'autres : abbatiales. D'après les registres du Parlement, on relève l'obligation de diligence, d'honnêteté du magistrat, honorabilité, capacité professionnelle. A partir du milieu du XVII^e siècle, il est obligatoire d'appartenir à la noblesse. Le conseiller devait porter la robe à l'intérieur du Palais. La concussion est interdite lors de la perception des épices ; ce qui existe rarement en Bretagne, où les conseillers ont généralement de la fortune. Le sénéchal de Carhaix sera suspendu durant quinze ans et condamné à restituer le trop perçu. Un conseiller sera suspendu à vie. Le présidial est une sénéchaussée royale. Les sénéchaux avaient aussi des pouvoirs de police.

M. Devally : « Les dépendances bretonnes des abbayes normandes du X^e au XIII^e siècle ».

Les invasions normandes de la fin du IX^e et du début du X^e siècle ont anéanti dans l'Ouest de la France la plupart des institutions préexistantes. La Normandie, sous l'impulsion de ses ducs s'est très vite relevée et s'est, la première en France, dotée d'un embryon d'administration. La Bretagne au contraire est restée déchirée du fait de la rivalité des maisons comtales de Rennes et de Nantes. Il en est résulté une véritable anarchie qui devait se prolonger jusqu'au XII^e siècle.

Sur le plan religieux, la Normandie disposait dès le XI^e siècle d'un nombre important de grandes abbayes réformées sous l'influence de l'abbé de Dijon, Guillaume de Volpiano. A la même époque il n'y avait en Bretagne que de rares monastères sans le moindre rayonnement. Quand, à la fin du XI^e et au début du XII^e, on chercha à restaurer la vie religieuse dans l'ensemble de la population, on fit partout appel aux moines

qui purent ainsi établir de nombreux prieurés. Les Bretons auraient pu s'adresser aux grandes abbayes normandes. Ils ne le firent pas. Seuls trois ou quatre monastères normands : Le Mont Saint-Michel, Savigny, Montmorel, acquiescèrent des dépendances en Bretagne et en très petite quantité. Le Mont Saint-Michel est le seul à avoir obtenu des prieurés et des cures et encore dans un secteur très limité autour de Cancale ou au nord-ouest de Fougères. Les Bretons préférèrent s'adresser ailleurs. Deux abbayes du Val de Loire, Marmoutier près de Tours et Saint-Florent de Saumur, disposèrent chacune de plus de soixante prieurés ou cures. Des abbayes lointaines comme Deols (Berry), Saint-Jouin-de-Marnes (Poitou), Pontlevoy (Blésois) disposaient de plus de prieurés et de cures en Bretagne que l'abbaye du Mont Saint-Michel.

Expliquer le refus des Bretons de faire appel aux Normands sur le plan religieux est difficile. On peut penser que les comtes de Nantes et de Rennes qui s'étaient placés sous la tutelle des comtes d'Anjou et de Blois firent appel à des religieux venant de ces comtés plutôt que d'une Normandie qu'ils redoutaient. On doit noter que les premiers évêques réformateurs de Haute-Bretagne venaient d'Anjou, de Touraine ou du Blésois et qu'ils firent appel à des compatriotes. Enfin la réforme monastique de Guillaume de Volpiano n'eut aucun écho en Bretagne. Les Bretons préféraient se tourner vers des tendances religieuses différentes. La médiocrité de l'influence religieuse normande en Bretagne reste un phénomène curieux surtout si on le met en face de l'extraordinaire pénétration des religieux des Pays de la Loire.

Séance du 13 novembre 1979

Présidence de M. DEVALLY, président.

Membres présents : M. CHARPY, vice-président ; M^{me} PHILOUZE, secrétaire générale ; M. CONGAR, secrétaire. M^{me} BARBIER, R. CHARPENTIER, FROGER, HERVOUIN, BATISSE, BIGET, TOURTELIER, JARDIN, THIÉBAUD, VOISIN, VOINCHET, CLERC, LESBAUPIN, LE CALVEZ, PIMOR. M^{me} LANGLAIS, PINÇON DU SEL, DALIBOT, BOBICHON, SAUBOIS, A. et M. RAFFRAY, LAUTIER, MÉNARDAIS, DÉCHELETTE, PRIoux. MURACCIOLE. MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, ROUSSEAU, Docteur en

SALLIER-DUPIN, AUPEST, MALAGRÉ, THOREUX, MENDÈS, Docteur Jean DELAMAIRE, JARDIN, PIMOR, LESBAUPIN, BILY, FERRIEU, PRIGENT, Docteur ROUAULT, BENNER, Président de BEAUREGARD, ÈON, MONNIER.

Candidatures : M^{lle} Langlais, 16, rue François-Elleuiou, Rennes ; présentée par M^{me} Froger et M^{lle} Charpentier.

M. de Chancé, 65, boulevard de la Duchesse-Anne, Rennes ; présentée par M^{me} d'Haucourt.

M. le Président annonce le décès subit de M. Cahierre. Il adresse ses condoléances à sa famille.

Communication : de M. le chanoine Danigo (de Vannes) sur « Les chapelles rurales du Morbihan des XV^e et XVI^e siècles ». Cette communication très documentée est illustrée par la projection de nombreuses diapositives.

Séance du 11 décembre 1979

Présidence de M. DEVAILLY, président.

Membres présents : M^{me} PHILOUZE, secrétaire générale ; M. CONGAR, secrétaire ; M^{me} JOSSE, trésorière. M^{me} CLERC, TOURTELIER, JARDIN, LEFRANC, VOISIN, REYDELLET, THIÉBAUD, ESNAUD, BARBIER, BLANDIN, PIMOR, LE CALVEZ, FROGER, BIGET, LESBAUPIN, BENNER, PLESSIX-BUISSET, VOINCHET, CAHIERRE, MOYSAN. M^{me} J. CHARPENTIER, PINÇON DU SEL, MÉNARDAIS, M. CHARPENTIER, RIVIÈRE, AMICE, SAUBOST, DALIBOT, PRIOUX, LE NORMAND, LAUTIER, A. et M. RAFFRAY, DÉCHELETTE. MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, ROUSSEAU, Conseiller GUILLOU, Docteur de SALLIER-DUPIN, FÉPIN, AUPEST, MALAGRÉ, Président MARACHE, JARDIN, MER, BILY, VIER, MONNIER, MENDÈS, C^{te} de GUÉHÉNEUC, Président de BEAUREGARD, Docteur ROUAULT, LECERF, CATTELIOT, PIMOR, PRIGENT, M. DUVAL, DAUNEAU, Docteur de LA HERVERIE, ÈON, LESBAUPIN, LE ROY, BENNER, MICHEL, SAN GEROTEO.

M. le Président fait part du décès de M. Surel et adresse ses condoléances à sa famille.

Admissions : M^{me} Langlais et M. de Chancé.

Candidatures : M. et M^{me} Feuillu, 2, place du Maréchal-Juin, Rennes ; présentés par M^{me} Lautier et Dalibot.

Communication : de M. Louis Mer : « Criminalité et répression à Rennes, à la fin du XVIII^e siècle ».

L'appel n'est interjeté auprès du Parlement que pour les affaires criminelles. Ces dernières sont surtout concentrées dans les agglomérations urbaines et se manifestent contre les biens. On les trouve moins nombreuses dans le centre de la Bretagne ; sauf aux alentours de Ploërmel. Il y a une certaine constance dans la localisation criminelle.

Peine de mort : sur 46 % des cas étudiés, de la première instance, le Parlement les réduit à un cas sur dix. Il rend des sentences d'acquiescement ; les galères ou le bannissement pour les autres.

Toute condamnation à la torture est soumise à l'approbation du Parlement. Sur trente années, on compte un seul aveu sous la torture.

Ces résultats bretons ne peuvent s'étendre à toute la France qui, cependant, en offre de similaires en d'autres provinces. Les idées reçues concernant l'ancien Régime, ne semblent pas confirmées en Bretagne, où le Parlement laissait une part à la clémence et une chance à l'accusé.

M. Veillard, conservateur du Musée de Bretagne, présente l'exposition consacrée à Henri Labrousse, architecte, au rez-de-chaussée de la bibliothèque municipale.

G. PHILOUZE

Secrétaire Générale

ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 mai 1979

Jubilés de M. Pocquet du Haut-Jussé et de Mlle Philouze

Allocution de Monsieur Guy Devailly

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous remercier d'être venus si nombreux pour fêter nos jubilaires. Honorer le même jour soixante ans et cinquante ans de présence active à l'intérieur d'une Société n'est pas un fait courant. Il y a là de quoi susciter bien des curiosités. Mais la lecture des réponses aux cartons d'invitation que nous avons envoyés et des nombreux mots d'excuses souvent accompagnés d'un geste de participation m'ont fourni la preuve de l'amitié et de l'estime qui entourent nos jubilaires. Ce sont, Mademoiselle, Monsieur des amis que vous avez aujourd'hui près de vous. Cette présence est d'autre part une preuve de l'intérêt qu'on porte toujours à notre vieille Société.

Je n'ai pas la possibilité d'énumérer tous ceux qui m'ont écrit pour me faire part de leur regret de ne pouvoir être des nôtres aujourd'hui. Je n'en retiendrai que quelques-uns :

M. le doyen Milon, ancien maire de Rennes, membre de notre Société depuis cinquante-neuf ans, que son état de santé empêche d'être parmi nous ; vous me permettrez de l'associer à nos jubilaires et de lui transmettre tous nos vœux ;

M. le sénateur Fréville, ancien maire de Rennes et M. le député Cressard, tous deux membres de notre Société qui sont retenus à Paris par leurs obligations parlementaires ;

M. le chanoine du Cleuziou, président de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, et le président de la Société archéologique du Finistère qui auraient aimé se joindre à Madame la présidente de la Société polymathique du Morbihan pour vous féliciter au nom des Sociétés sœurs des départements voisins.

M. Bernard Guillemain, professeur à l'université de Bordeaux et président de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, qui me demande de me faire l'interprète de cette société ;

M. Michel François, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'école des chartes et secrétaire général du comité international des sciences historiques, qui me charge de présenter ses vœux et qui insiste pour que je signale l'estime particulière qu'il porte aux nombreuses publications de M. Pocquet du Haut-Jussé.

Plusieurs de vos anciens collègues de l'université retenus par leurs occupations m'ont chargé de vous transmettre leurs félicitations : Mlle Turlan, M. Meynier, M. Delumeau, M. Goubert, M. le chanoine Falc'hun, M. Le Guen.

Je m'arrête ici m'excusant de ne pouvoir nommer tous les autres dont les témoignages de sympathie sont aussi sincères. Mais le faire nous entraînerait trop loin.

Mademoiselle, Monsieur,

Depuis cinquante et soixante ans non seulement vous faites partie de notre Société mais vous y jouez un rôle actif et, bien qu'ayant de nombreuses autres occupations, vous avez toujours jugé bon d'y consacrer une part non négligeable de votre temps. Elle représente donc pour vous quelque chose d'important. Aussi avant de m'adresser personnellement à vous, souffrez que je la présente en quelques mots car aujourd'hui grâce à vous, nous avons l'occasion de la faire connaître à un large public. La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine a été fondée en 1844. Ce n'est pas la plus ancienne de nos Sociétés savantes régionales puisque l'Association bretonne lui est antérieure d'un an. Mais notre Société a su dès ses origines, réunir tous ceux qui dans notre département s'intéressent aussi bien à l'archéologie qu'à l'histoire de la région. Parmi ses anciens présidents on trouve tous les auteurs d'ouvrage d'érudition qui ont marqué leur époque, ouvrages qui sont encore utilisés de nos jours par tous ceux qui scrutent le passé de notre département. Vous me permettez d'en citer quelques-uns : le chanoine Brune, un éminent archéologue, Arthur Le Moyné de La Borderie, auteur d'une monumentale « Histoire de Bretagne » dont on peut discuter un certain nombre d'affirmations mais qui n'a jamais

été remplacée, le chanoine Guillotin de Corson dont le pouillé historique de l'archevêché de Rennes contient une somme de renseignements qui dépasse de loin le cadre de l'histoire ecclésiastique, Paul Banéat dont le « Vieux Rennes » publié en 1904 a été réédité il y a peu de temps en 1972. J'y ajouterai votre père, Monsieur, qui a su terminer l'œuvre monumentale entreprise par La Borderie et puisque nous siégeons actuellement dans une salle des Archives départementales deux des prédécesseurs de notre hôte actuel Bourde de La Rougerie et tout près de nous Henri-François Buffet.

De tels patronages nous imposent une tradition, ils exigent de nous sérieux et application dans nos travaux. La qualité des communications que nous entendons ici même dans nos réunions du second mardi de chaque mois doit correspondre à la qualité de leurs œuvres. Ce qui ne veut pas dire qu'elles doivent être ennuyeuses ni qu'on doit s'en tenir aux conceptions historiques du XIX^e siècle. Nous savons nous intéresser à des domaines de l'histoire qu'on négligeait alors. Une étude sur l'évolution démographique de la Bretagne telle que la révèlent les derniers recensements nous a été présentée récemment par un géographe. C'est dire que nous refusons de n'être que ce qu'on nomme souvent avec ironie une société de « pots cassés », ce qui n'exclut d'ailleurs pas que nous nous intéressions aussi à l'évolution de la céramique. M. Glot, M. Pape, M. Héricotte, M. Aumasson ont su nous intéresser aux fouilles qu'ils dirigeaient et nous montrer tout le parti que des esprits scientifiques pouvaient en tirer. Parfois même nous quittons notre péninsule pour nous envoler vers quelques horizons lointains. Mlle Budischovsky nous a initié à l'Égypte pharaonique et M. Michel au Mexique précolombien. Mais l'histoire telle que nous la concevons ne doit pas être nécessairement ennuyeuse et il est bon de mettre en valeur les anecdotes significatives quand elles peuvent être distrayantes. M. Jardin nous l'a largement montré en nous exposant la réaction des Rennais au procès Dreyfus qui se déroulait dans leur ville et vous-mêmes Monsieur nous avez détendu en évoquant d'après les souvenirs et la correspondance de votre père l'atmosphère des préfectures après la tentative faite par Mac Mahon le 16 mai 1877 pour écarter le personnel républicain ; nous avons pu apprécier comment d'incontestables royalistes pouvaient à cette date avoir la dent dure à l'égard de leurs « princes » qu'ils jugeaient mal élevés ou se livrer à l'intérieur d'une préfecture en pleine période électorale à des facéties d'étudiants.

Les plus intéressantes de ces communications ne doivent pas rester confinées aux quelque quatre-vingts assidus de nos séances. Il faut les faire connaître à un public plus large. J'avais pensé que quelques réunions supplémentaires le soir à une heure où plus de monde est disponible pourraient développer notre audience. L'expérience n'a pas été concluante. Peut-être y aura-t-il lieu de la reprendre en d'autres temps ou sous une autre forme. En attendant, pour toucher un public plus vaste, nous disposons heureusement d'un périodique intitulé « Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine » qui reproduit les textes essentiels et qui retrouve actuellement le rythme annuel qu'elle avait perdu depuis la dernière guerre. Ce bulletin qui est envoyé à tous les membres de la Société est en outre échangé avec ceux que publient une centaine de sociétés analogues tant en France qu'à l'étranger. Tous ces bulletins sont déposés à la bibliothèque municipale et grâce à ces échanges, nous mettons ainsi à la disposition des Rennais, une importante documentation.

Enfin, deux fois par an, en juin et en octobre nous nous déplaçons pour aller étudier sur place les vestiges du passé. C'est ainsi qu'en juin dernier nous avons pu admirer la cathédrale de Coutances et dirigés par Monsieur le directeur des Archives départementales de la Manche visiter plusieurs châteaux du Cotentin dont certains ne sont pas ordinairement ouverts au public. En octobre, M. Lefort des Ylouses nous pilotait à travers manoirs et chapelles de la région de Dol. Le 16 juin prochain nous nous rendrons à Caen où un professeur de l'université de Caen, M. Lucien Musset, un ancien Rennais puisqu'il est né et a grandi dans notre ville où son père a été professeur de géographie à la faculté des lettres, nous guidera à travers les richesses de sa ville. En octobre les jours étant plus courts, nous irons moins loin peut-être vers Châteaubriant.

Mademoiselle, Monsieur je pense que vous me pardonnerez d'avoir profité de votre jubilé pour faire un bilan de nos activités. C'est à vous plus particulièrement maintenant que je compte m'adresser.

Mademoiselle, on vous entend peu lors de nos séances. Vous restez discrètement assise à la gauche du président un bloc de papier devant vous et un crayon à la main. Vous écoutez et vous écoutez bien. Il suffit pour s'en rendre compte de lire dans le bulletin les procès-verbaux des séances que vous rédigez depuis de longues années. En effet si vous avez adhéré à notre

Société en 1929, vous y avez très tôt joué un rôle important. Nommée secrétaire en 1938 et secrétaire générale en 1952, vous ne manquez depuis lors de rendre compte de toutes les réunions. On pourrait certainement compter celles auxquelles vous n'avez pas assisté et dont vous n'avez pas rédigé le procès-verbal. Vous le faites si fidèlement et si consciencieusement que je crois bien qu'aucun auteur de communication ne s'est jamais plaint que vous ayez trahi sa pensée. Vous vous chargez en plus de tout le travail matériel : relations avec la presse, annonce de nos réunions, diffusion du bulletin et avec le concours de M. Congar, préparation des excursions. A cela, vous n'avez pas hésité à ajouter l'an dernier, après la disparition brutale de notre trésorière, Mlle Lorin, l'intérim de la trésorerie. Quand on connaît la négligence et l'insouciance de certains de nos sociétaires, pour l'acquiescement de leurs cotisations, et, croyez-moi, ce n'est pas là un trait particulier à notre Société, on mesure le travail et le doigté que cette tâche supplémentaire a exigé. Mademoiselle nous vous en remercions.

Monsieur, votre nom plus qu'aucun autre reste attaché à notre Société, puisque malgré un article fort sage de nos statuts qui interdit la réélection immédiate d'un président arrivé au terme de son mandat, le patronyme Pocquet du Haut-Jussé apparaît plusieurs fois dans la liste de nos présidents, plus qu'aucun autre. Votre père d'abord a présidé aux destinées de notre Société, une première fois de 1904 à 1908 puis de 1923 à 1926. Vous-mêmes l'avez imité puisque vous avez été à notre tête de 1944 à 1946 dans les difficiles années qui ont suivi la Libération, puis dans une période plus calme de 1962 à 1964. Dans cette Société vous vous sentez chez vous et dans la liste de nos adhérents vous retrouvez plus d'un membre de votre famille. Aussi aimez-vous nous donner fréquemment la primeur de vos travaux et parfois même nous ouvrir vos archives familiales. Il ne se passe pas d'année où vous ne preniez la parole plusieurs fois et vos communications étant parmi les plus intéressantes et les plus érudites sont toujours retenues pour le bulletin. Votre nom y revient constamment. Depuis 1944, le quart des pages qui y sont publiées l'ont été sous votre signature. Mieux encore, si on ne tient compte que des véritables articles, c'est le tiers de la partie scientifique du bulletin que vous avez rédigé au cours de ces trente-cinq dernières années. Votre nom comme celui de votre père tient une place exceptionnelle dans l'historiographie bretonne du XX^e siècle. Il n'est guère de période de l'histoire armoricaine qui n'ait attiré

vosre curiosité. Né à Rennes dans une famille profondément attachée à la Bretagne, vous avez tenu à y passer l'essentiel de votre carrière et à consacrer à votre province la plus grande partie de votre œuvre. Un séjour à l'université de Dijon à la veille de la dernière guerre avait failli vous en écarter. C'est alors que vous vous êtes familiarisé avec un homme que pourtant vous n'aimez guère : Jean Sans Peur. Mais dès que vous l'avez pu, vous avez rejoint vos terres, pour occuper pendant plus d'une vingtaine d'années une chaire qui répondait parfaitement à vos désirs et à vos préoccupations, celle d'Histoire de Bretagne à l'ancienne faculté des lettres. Votre enseignement rejoignait donc vos travaux écrits et formait avec votre participation à la vie de notre Société un ensemble cohérent dont tous ici vous sommes reconnaissants. Vous me permettez d'ajouter une note personnelle à l'hommage que nous vous rendons pour vous remercier de la gentillesse avec laquelle vous m'avez accueilli à la section d'histoire de la faculté des lettres quand j'y suis arrivé il y a maintenant plus de vingt ans. En gratitude pour ce que notre Société vous doit, je demande à notre assemblée de renouveler en votre faveur un geste qu'elle n'a fait que trois fois au cours de son histoire. Nous avons trois présidents d'honneurs que j'oserais appeler fonctionnels : le préfet d'Ille-et-Vilaine, le maire de Rennes et l'archevêque de Rennes. Trois fois nous leurs avons adjoint un président d'honneur à titre personnel : en 1856 le fondateur de la Société Le Gall, en 1897 Arthur de La Borderie et en 1946 le célèbre arabisant William Marçais, originaire de Rennes. Il vous revient d'être le quatrième sur cette liste.

Mademoiselle, Monsieur, je ne saurais mieux terminer ces quelques mots qu'en vous lisant la lettre dans laquelle, votre doyen comme chartiste, notre doyen à tous comme historien, M. Charles Samaran, membre de l'Institut et directeur honoraire des archives de France, dont certains d'entre nous ont encore pu apprécier la remarquable verdeur et l'extraordinaire vivacité d'esprit il y a quelques semaines au congrès des Sociétés savantes de Bordeaux alors qu'il présidait une séance de travail avant qu'on fête son centenaire, exprime ses regrets de ne pouvoir être des nôtres aujourd'hui :

« J'aurais été heureux d'apporter à mon confrère Pocquet du Haut-Jussé le témoignage personnel de mon estime et de mon amitié. L'éloignement m'en empêche. Veuillez lui en exprimer mes très vifs regrets et me servir d'intermédiaire

auprès de lui pour lui souhaiter de longues années de vie et de travaux ».

Ces vœux, Mademoiselle, Monsieur tous ici nous les faisons nôtres. Je n'y ajouterai qu'un mot : Suivez l'exemple de M. Samaran.

G. DEVAILLY

*Allocution de
Monsieur B.-A. Pocquet du Haut-Jussé*

Mesdames, mes chers confrères,

Vous avez l'aimable pensée de commémorer ce jubilé des soixante ans de confraternité que je compte depuis mon admission comme membre de la Société archéologique (1). Cette manifestation dont je ne saurais trop vous dire ma gratitude, me prouve votre bienveillance à mon égard comme, en même temps, elle scelle l'attachement profond que j'éprouve pour notre Société.

Vous avez été bien inspirés d'y associer le jubilé, sensiblement plus jeune, de Mlle Philouze. Cette initiative est doublement opportune, d'abord parce qu'elle rend hommage avec justice aux bons services qu'elle a rendus à la Société en qualité de secrétaire générale, à la suite de M. Evellin, de Mlle de Saint-Sauveur, de M. des Bouillons, de M. de Villers et d'autres dont la liste serait moins longue que celle de nos présidents car leurs fonctions ont été plus durables. A un autre titre le jubilé de Mlle Philouze m'est agréable car le nom de sa famille a été rapproché de celui de la mienne lorsque son grand oncle, Léon Philouze, a partagé avec mon grand-père puis avec mon père le Triumvirat qui gouvernait le *Journal de Rennes*. Je possède une photographie qui les montre tous les deux, lui et mon père, dans le jardin créé rue Leperdit,

(1) C'est en novembre 1919 que ma candidature a été présentée et c'est au mois de décembre suivant que j'ai été élu. Mes parrains furent mon père et M. Bourde de la Rogerie.

au fond des anciens fossés de la ville, ce qui incitait les adversaires de ces Messieurs à parler des complots qui se tramaient dans les souterrains du Journal.

Lorsque je suis entré dans la Société archéologique, je revenais de l'École de Rome et j'étais tout fraîchement entré à la Bibliothèque nationale où j'ai milité pendant près de dix ans et dont je m'honore d'être bibliothécaire honoraire. Après quoi, une fois docteur ès-lettres, j'ai été élu, élu car c'était une charge d'université, à la Faculté des Lettres de Dijon. Enfin, en 1941, je suis rentré dans ma ville natale pour occuper la chaire d'histoire de la Bretagne qui venait d'y être créée. C'est seulement depuis lors que mon assiduité aux séances de la Société a été ponctuelle.

Il ne satisfait guère votre curiosité de rappeler mes souvenirs à partir de cette période-là car elle est trop proche de nous et ils n'apprendraient rien à personne. Je préfère plonger plus loin dans le temps, ce qui me sera facile car notre Société fait corps avec mes plus intimes impressions d'enfance et de jeunesse et c'est de celles-là que j'entreprends d'évoquer quelques bribes pour vous les présenter.

Mon père fut élu président pour la première fois en 1904, non pas en janvier mais en novembre car, en vertu des statuts primitifs, le Bureau était élu lors de la séance de rentrée, la première séance de l'année universitaire, et ses pouvoirs s'exerçaient pendant deux ans. Ainsi les deux années présidentielles de mon père ont été 1904-1905 et 1905-1906. A la longue on estima qu'il y avait des inconvénients à voter en ce retour des vacances sans avoir eu le temps de se concerter ni de réfléchir. Voilà pourquoi les statuts de 1913 ont fixé en janvier l'élection du Bureau.

Lors de son élection mon père avait à son actif deux ouvrages importants : *les origines de la Révolution en Bretagne* en deux volumes remontant à 1885, et *le Duc d'Aiguillon et La Chalotais* dont les trois volumes parurent en 1900 et 1901. Ces deux œuvres avaient été couronnées par l'Académie française. Il travaillait à la continuation de *l'Histoire de Bretagne* qu'Arthur de la Borderie avait laissée inachevée et dont le tome IV fut achevé en 1906.

Lorsque mon père fut élu en 1904, il eut le sentiment d'inaugurer une génération nouvelle. Avant lui quelques burgraves se succédaient dans les hautes dignités. M. de la

Borderie avait été président cinq fois, Frédéric Saulnier, auteur de l'irremplaçable recueil sur *le Parlement de Bretagne*, deux fois seulement, Lucien Decombe, conservateur du musée archéologique, trois fois ; de même, en 1904, le comte de Palys achevait sa troisième présidence. Elle de Palys, grand-père par alliance de notre ancien président, le doyen Durtelle de Saint-Sauveur, possédait et habitait un charmant hôtel néo-gothique, construit en 1864 par l'architecte Mellet le père, auteur également de la chapelle néo-gothique dite des Missionnaires (2). L'hôtel de Palys, bien digne du fin bibliophile qui y résidait, s'étendait en terrasse sur le mur romain de l'ancienne cité vers le quai et, d'autre part, du côté de la rue Saint-Yves sur les épaves de l'ancien logis de la Garde-Robe, ainsi nommé parce qu'il avait été bâti pour le garde-robier du duc de Bretagne, chargé de la conservation, non seulement des habits de cérémonie et des fourrures mais surtout des pierres précieuses, des bijoux, entre autres de la couronne ducale.

Des deux ans de présidence de mon père je ne retiendrai qu'un épisode, parce qu'il a été particulièrement décisif, la première excursion archéologique. L'idée lui en avait été suggérée par ce qu'il avait vu en Normandie. De même que l'Association bretonne se modela sur le type que lui fournit, au temps d'Arcisse de Caumont, l'Association normande, de même nos excursions Rennaises s'inspirèrent de celles de la Société archéologique de l'Orne que mon père suivit plusieurs fois. Cette Société était alors dirigée avec maîtrise par un chartiste, Henri Tournouer, qui avait d'abord embrassé la carrière diplomatique et qui en avait gardé la distinction professionnelle.

A Rennes, le 11 avril 1905, jour mémorable, fut posée en séance la question de principe : ferait-on, ou non, une excursion ? La réponse fut unanime et affirmative. Suivit une seconde question : quel serait l'itinéraire ? Deux tracés furent proposés : ou bien Vitré avec les Rochers et Champeaux ou bien Montmuran et les Iffs. C'est le premier projet qui fut choisi.

Et voilà pourquoi, le mardi 30 mai 1905, en la gare de Rennes, vingt-quatre excursionnistes, conscients de la gravité de leur démarche qui fondait une tradition, prenaient le train pour Vitré et de là en deux voitures à tapissière furent

(2) Au n° 3 de la rue de Fougères.

transportés aux Rochers. Ils furent aimablement reçus par le comte et la comtesse des Nétumières en ce château qui, outre la mémoire de la célèbre épistolière qui l'habita au temps de Louis XIV, jouit du privilège rare d'être resté dans la même famille, toujours transmis par héritage et jamais par vente. Après une halte pour les nourritures terrestres à l'*Hôtel des Voyageurs*, nos savants s'embarquèrent, à une heure et demie, pour la collégiale de Champeaux et ensuite pour le château d'Espinay. Celui-ci leur fut présenté par l'architecte Henri Mellet, de la part de la propriétaire, Mlle Le Prieur, dont le père l'avait acheté en pleine Terreur, non pas comme bien national mais par contrat libre dressé en l'étude de Maître Pocquet, notaire à Rennes.

Le prix de cette excursion avait été de dix francs.

L'année suivante l'habitude se confirma. Une nouvelle excursion eut lieu, non pas à Montmuran mais vers un site prestigieux entre tous, le Mont Saint-Michel. Ce n'était pas un frivole tourisme car le sérieux des commentaires fut garanti par la qualité des deux guides MM. Jordan et Lesort. Edouard Jordan était alors professeur à la Faculté des Lettres, avant de l'être à la Sorbonne à Paris et de devenir membre de l'Institut. Il donnait à l'École des Beaux-Arts un cours public sur l'histoire de l'art qui avait lieu dans une salle au second étage de l'aile occidentale du palais du Commerce. Ce cours était suivi par la bonne société rennaise. Les projections étaient nombreuses, le conférencier y lisait en français dans son texte italien le chroniqueur Vasari. André Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine et, plus tard, de la Seine-et-Oise puis de la Seine, était chargé, à la Faculté des Lettres, d'un enseignement de l'archéologie médiévale ; Mme André Lesort qui suivit la promenade (si je ne me trompe) était la sœur de l'historien Louis Madelin.

La journée eut le plus grand succès. Le nombre des participants atteignit la centaine, parmi lesquels, autre nouveauté assez audacieuse, quarante dames que n'avait pas rebutées le caractère scientifique des exposés. Dois-je préciser que le repas se fit à l'*Hôtel Poulart*, *A la renommée de l'omelette ?*

En concluant le compte rendu de cette visite, le secrétaire Louis de Villers écrivit ceci : « Je crois me faire l'interprète de tous mes collègues en remerciant notre président non seulement de cette bonne journée mais aussi de l'heureuse initiative qu'il

a eue de nous faire faire chaque année une excursion et de vous faire faire, chaque mois, une promenade archéologique après nos séances, rompant heureusement nos très savantes mais quelquefois trop monotones réunions. Nous espérons que l'usage sera désormais consacré ».

Je voudrais, en même temps que le souvenir de mon père, rappeler au moins le nom de deux ou trois personnes qui, à des titres divers, méritent notre gratitude, MM. des Bouillons, Joüon des Longrais et Bourde de la Rogerie.

Joseph des Bouillons était un modèle d'abnégation, il a, toute sa vie, travaillé pour les autres, bien au-delà des obligations que lui imposait sa mission de secrétaire, assumée de 1908 à 1923. Il était un fureteur toujours en éveil. « Je fais collection de tout », disait-il lui-même, « même d'enfants ». De fait il en avait plusieurs, neuf je crois, qui se logeaient aisément dans cette maison si bien placée au coude que fait la rue de Fougères, lorsqu'elle reçoit comme un affluent celle de Vincennes (3). Il était le factotum d'une œuvre pie, l'œuvre des vieux papiers qui recueillait, dans une salle basse de l'hôtel de Blossac, les paperasses encombrantes dont les familles cherchaient à se débarrasser, surtout lorsqu'elles déménageaient. Loin de tout vendre au poids M. des Bouillons opérait un tri plein de sagacité, sauvant ce qui le méritait. Ainsi se forma le fonds des Bouillons des Archives départementales, ainsi se forma une série très riche de vignettes de papier timbré ancien dont la reproduction forme une annexe du tome V de *l'Histoire de Bretagne* (4). Fervent amateur de la bicyclette, M. des Bouillons était sans cesse sur les routes à une époque où l'automobile était un luxe. Il a doté d'une multitude de renseignements son ami Paul Banéat. Malheureusement il a été victime de son zèle. Devenu sourd avec l'âge, comme il cheminait sur la voie ferrée du tramway à vapeur, il n'entendit pas les signaux de la locomotive qui le heurta mortellement (5).

Frédéric Joüon des Longrais, plus âgé que mon père et son parent, était le savant le plus inconnu des Rennais, y

(3) Au n° 25 actuel de la rue de Vincennes.

(4) Pages 623-633 et trois planches.

(5) Il est mort à Carnac le 5 septembre 1934, âgé de soixante-huit ans. M. du Guerny, président, prononça son éloge funèbre dans la séance du 9 novembre 1934.

compris les membres de la Société archéologique car il ne mettait jamais les pieds à ses séances. Il vivait retiré dans son cabinet tapissé de livres, au numéro 4 de la rue Griffon, la Griffonnière comme disaient ses enfants. Il n'en sortait que pour fréquenter les archives ou les bibliothèques. Il se définissait lui-même comme un « dictionnaire savant » et formulait le souhait que l'on composât un dictionnaire biographique en le commençant par les dernières lettres de l'alphabet car les personnages dont le nom commence par l'une de ces lettres-là sont les plus dépourvus de notices. Il était un paléographe hors ligne, il déchiffrait des grimoires que nul n'avait jamais lus. Il fit, grâce à ce talent, des trouvailles sur Jacques Cartier qui le firent considérer outre Atlantique comme un second découvreur du Canada. Il avait d'ailleurs une très belle culture générale, ce qui confère à ce qu'il a écrit un charme prenant. Il a été élu notre président en 1910.

C'est en 1949 que nous avons perdu M. Bourde de la Rogerie. Plusieurs parmi vous n'ont certes pas oublié sa figure et son caractère original. Je l'ai rencontré pour la première fois en septembre 1911, au congrès de l'Association bretonne à Saint-Pol-de-Léon dont il était vice-président. Il portait un canotier de paille mais ne portait pas la barbe. Celle-ci fut pour lui, au retour de la guerre, comme une survivance des insignes militaires et une preuve de fraternité avec les combattants de rang modeste. Il professait, ce qui s'explique par de douloureuses épreuves familiales au cours de son enfance, une sorte de misanthropie teintée d'ironie et une sympathie avérée pour les formes variées du non-conformisme. En réaction spontanée contre les idées vulgaires et toutes faites, son esprit pénétrant lui a inspiré des travaux tant comme archiviste du Finistère que comme archiviste de l'Ille-et-Vilaine, qui restent et resteront toujours consultés. Notre Société l'a choisi pour président à deux reprises, en 1920-1922 et en 1926-1928.

Je n'ai cité que quelques noms parmi ceux qui hantent mes pensées. Beaucoup d'autres ont mérité la reconnaissance de notre Société par les pages qu'ils ont données à notre *Bulletin*. Des réunions comme celle d'aujourd'hui sont opportunes pour perpétuer leur mémoire. Je loue notre président et notre Bureau d'en avoir pris la décision. Les quatre-vingt-un tomes (quelques-uns en deux volumes) de notre collection sont un monument qui atteste notre constant labeur et celui de nos

devanciers depuis cent trente-six ans écoulé. Ce sont ces publications qui autorisent les sociétés comme la nôtre à se qualifier de savantes. J'exprime, en terminant, le vœu que ces publications soient toujours aussi abondantes et aussi solides.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ

Séance du 21 septembre 1979

Exposition « BRETAGNE XVIII^e »

Etats ou Intendance ? »

Allocution de Monsieur Jacques Charpy

*Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur général,
Monsieur le Maire, Mon Général,*

Voici cent ans exactement, en septembre 1879, les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine distribuèrent le tome I^{er} de l'Inventaire de la série C, consacré aux archives des administrations civiles de la province de Bretagne sous l'Ancien Régime. Signé de l'archiviste Quesnet, ce volume analysait les dossiers de l'Intendance de Bretagne. En 1892, paraissait le tome II consacré, par Quesnet et son successeur Parfouru, aux Archives des Etats de Bretagne. En 1934, dans le tome III, Parfouru, Lesort et Bourde de la Rogerie dépouillaient les dossiers et registres des commissions des Etats. Aujourd'hui, sous la signature de Catherine Laurent, paraît le tome IV et dernier de l'Inventaire de cette magnifique série C qui occupe près de cinq cents mètres linéaires de rayonnages d'archives. Ainsi, prend fin le grand œuvre des archivistes d'Ille-et-Vilaine. Un exemplaire en est présenté dans une vitrine à l'entrée de l'exposition.

Il était naturel de profiter de cet événement pour montrer à un public de plus en plus sensibilisé aux études historiques

et archéologiques les résultats auxquels sont récemment parvenus les historiens dans la connaissance du passé de la Bretagne grâce à l'action persévérante et aux travaux de classement et d'inventaire réalisés par l'administration des Archives. Il me paraissait naturel également que dix années après l'inauguration de notre beau dépôt départemental d'archives, l'institution qui par vocation est chargée de la conservation du patrimoine documentaire de la province ouvre avec ses moyens spécifiques l'année du patrimoine, à la date même prévue par l'UNESCO pour alerter l'opinion mondiale sur la valeur fondamentale des archives. N'est-ce pas d'ailleurs une façon de rappeler et de célébrer le vote par le parlement et la signature le 3 janvier de cette année par le président de la République de la loi sur les archives, loi qui remplace les antiques lois du 7 messidor an II et du 5 brumaire an V et qui constitue, d'après les termes mêmes du président de la République, « une pièce importante et exemplaire de l'organisation culturelle dont la France doit se doter ».

Il est rare, je crois, qu'une manifestation de cette ampleur puisse être réalisée par les services d'archives départementaux. Elle est l'aboutissement d'une volonté affirmée lors de mon arrivée à Rennes d'ouvrir les archives. Les excellents rapports entretenus avec M. le Recteur de l'Académie de Rennes et ses services, la valeur et le dynamisme de Bernard Guéguen, professeur agrégé chargé du service éducatif des archives depuis sa création en 1973, ont permis d'étendre progressivement les activités de ce service à l'ensemble du département et de favoriser le développement de telles activités dans les autres départements de la région. Les possibilités offertes par la Charte Culturelle de Bretagne ont également permis à « l'Association pour répandre la Culture Historique en Ile-et-Vilaine » d'apporter son concours à la réalisation de l'exposition. A son président Louis Rousseau, je désire exprimer les remerciements de tous ceux qui visiteront notre exposition.

Ma reconnaissance va aussi aux universitaires, éminents historiens de notre province, qui, au sein du comité scientifique, ont élaboré avec nous cette exposition de documents d'archives : M. Poquet du Haut-Jussé, M. Fréville, M. Mussat, M. Meyer, M. Lebrun, M. Nières. La similitude d'intérêt, les liens traditionnels de recherches et d'amitié qui unissent universitaires et archivistes se sont une fois encore manifestés pleinement à cette occasion et je ne saurais assez dire le

plaisir et l'enrichissement que nous a procurés ce travail en commun.

La plupart des documents exposés appartiennent aux Archives départementales d'Ile-et-Vilaine. Quelques pièces exceptionnelles, des portraits peints, des objets précieux nous ont été libéralement confiés par leurs propriétaires ou leurs détenteurs ; ils accroissent l'intérêt historique et artistique de notre manifestation. Que les prêteurs, dont on trouvera la liste en tête du catalogue de l'exposition, veuillent bien agréer l'expression de mes sentiments très reconnaissants.

Il m'est agréable également de faire mon compliment à l'imprimeur du catalogue (1). L'œuvre produite par M. Simon et ses ateliers n'est-elle pas digne des impressions des Vatar, les imprimeurs de l'Intendance et des Etats de Bretagne ?

Ma gratitude va enfin au personnel des Archives départementales qui a participé à la préparation et à la réalisation de l'exposition, tout particulièrement à Catherine Laurent qui a su orienter, coordonner, approfondir, rédiger et qui fut réellement le responsable scientifique de l'exposition ; j'adresse aussi un merci spécial à Yann Allard et à Michel Marchesseau, microfilmiste et relieur des Archives d'Ile-et-Vilaine qui ont su se transformer à cette occasion en artistes décorateurs.

L'exposition bénéficie du haut patronage de M. Lecat, Ministre de la Culture et de la Communication, de MM. les Ministres de l'Intérieur, de la Défense, de l'Agriculture, de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur, de MM. les présidents des Assemblées régionales de Bretagne, de MM. les présidents des Conseils généraux des départements bretons. Pour cette marque d'estime qui est aussi une marque d'encouragement, je prie MM. les Ministres et MM. les Présidents de bien vouloir agréer mes respectueux remerciements.

Marque d'estime, signe d'encouragement, tel est bien aussi le sens que j'accorde à votre venue, M. le directeur général, qui manifestez ainsi l'importance du rôle et de l'action des services d'archives dans la vie administrative, scientifique et culturelle des départements et des régions. Nous sommes tous ici très sensibles à votre présence et nous vous en remercions.

(1) *Bretagne XVIII^e. Etats ou Intendance ?* Archives d'Ile-et-Vilaine, 21 septembre 1979 - 19 février 1980. Rennes, 1979, in-8° carré, 120 pages dont 16 pages ill.

Je ne referai pas la bibliographie de l'histoire des Etats et de l'Intendance de Bretagne. Elle est abondante et les deux ouvrages de base de cette histoire demeurent ceux qu'Armand Rebillon a consacré en 1932 aux Etats de Bretagne de 1661 à 1790 et aux sources de l'histoire des Etats, et que M. Fréville a publié sur l'Intendance de Bretagne en 1953. Depuis vingt-cinq ans, l'exploitation de la série C, de nombreuses enquêtes, des travaux de recherches menés, soit au sein des universités de Rennes, Brest et Nantes, soit dans le cadre des congrès régionaux ou nationaux des Sociétés Savantes, ont fait progresser notre connaissance du XVIII^e siècle breton. Dans une vitrine, près de l'entrée, nous avons disposé quelques-unes de ces études, qu'il faut, bien naturellement, compléter par les chapitres d'introduction du catalogue de l'exposition.

Cette exposition « Bretagne XVIII^e, Etats ou Intendance ? » a pour but, en analysant le mécanisme des relations réciproques entre l'Intendant et les Etats, de retracer le mode de vie et la civilisation en Bretagne au XVIII^e siècle. Je la sous titrai volontiers « les dossiers de la série C » tant est évidente l'exploitation des documents classés dans les dossiers de cette série.

Dans le hall d'entrée est d'abord présenté le cadre institutionnel de l'Intendance et des Etats. Commission, nomination, rapports, instructions, ordonnances, libelle même, montrent les conditions de l'action du représentant du roi, l'Intendant ; états et photographies permettent de décrire l'organisation de ses bureaux et les pouvoirs de ses subdélégués et de présenter ses logements successifs. La tenue des Etats est illustrée par des cartes et graphiques et aussi par de nombreux rapports, mémoires, avis de commission, registres de délibérations, portraits de membres des Etats.

La deuxième partie de l'exposition se situe sous le velum. Autour de la magnifique chaise à porteurs qui a pu appartenir au Maréchal de Contades et qui nous est prêtée par M. Magon de la Villehuchet, sont suspendus quelques tableaux et exposés, quelques documents exceptionnels replaçant l'exposition dans son contexte historique, géographique et artistique.

La troisième partie, la plus importante, introduit le visiteur dans la vie quotidienne des habitants de la province. C'est à la fois une histoire institutionnelle et politique de la Bretagne

au XVIII^e siècle, une histoire économique, financière et agricole, une histoire militaire, une histoire sociale et démographique, une histoire culturelle. Nous avons tenu compte des travaux de recherche en cours, ce qui explique parfois que l'accent a été mis sur tel ou tel aspect particulier. Les documents d'archives, rapports, correspondances, états, certificats, comptes, cartes et plans, gravures, graphiques, etc... illustrent successivement les conditions de reconstruction de Rennes, après l'incendie de 1720, la politique d'urbanisme de l'Intendant, la construction des routes et des ponts, l'organisation de la corvée de l'activité de la commission de navigation des Etats de Bretagne, leurs efforts pour la transformation de l'agriculture et le développement de l'industrie, l'action originale des Etats en faveur des haras de la province, la création des services vétérinaires et de l'académie d'équitation, la lutte menée par l'Intendant contre les épidémies, les difficultés du progrès de la démographie, les tentatives pour la généralisation des cours d'accouchement et l'action de Mme du Coudray, l'aide des Etats de Bretagne aux artistes et aux écrivains, le poids du logement des troupes et les responsabilités des Etats en ce domaine, l'organisation des gardes-côtes et les conséquences de la descente des Anglais à Saint-Cast, la transformation ou l'entretien des places fortes, les ressources financières des Etats et les conséquences de l'affaire Law en Bretagne, la gestion de la Trésorerie et la répartition des impôts dans la province.

Tous ces documents, tous ces chapitres de l'exposition s'efforcent de montrer comment au XVIII^e siècle, les deux pouvoirs en place ont coexisté, quelles ont été leurs relations, comment ils ont coopéré ou rivalisé.

Les Etats étaient une institution fort ancienne puisqu'ils existaient déjà dans la Bretagne ducale. Composés de représentants du clergé et de la noblesse puis, à partir de Jean IV, de députés de trente-quatre communautés (quarante-deux au XVIII^e siècle), ils formaient auprès du duc une assemblée que celui-ci réunissait chaque fois qu'il voulait lever un impôt nouveau, car son accord lui était alors nécessaire.

Après le rattachement du duché à la Couronne de France, le roi continua de convoquer de façon irrégulière, puis tous les deux ans, les Etats. Mais leur rôle tout au long des XVI^e et XVII^e siècles se borna à voter le « don gratuit » sans grandes discussions.

Curieusement, comme nous le verrons tout au long de l'exposition, c'est au moment où le pouvoir royal délégua un commissaire permanent en Bretagne, l'Intendant, que les Etats s'affirmèrent comme une force politique dont tous les efforts tendirent à mettre la main sur l'administration régulière de la province.

Le premier Intendant départi par Louis XIV en Bretagne, Auguste Robert de Pomereu, arriva à Rennes en 1689. Sa nomination indiquait l'intention du roi de faire de la Bretagne une province comme les autres. Jusqu'alors, elle bénéficiait en effet d'un système fiscal particulier, de privilèges aussi en matière militaire, privilèges qui, à un moment où Louis XIV avait besoin d'argent et devait faire face à d'énormes soucis militaires, s'avéraient un obstacle à ses intentions.

De fait, dès 1695, la capitation fut imposée en Bretagne, puis par la suite le dixième. Les troupes stationnèrent plus nombreuses dans la province, soumettant les populations à de lourdes charges (logement, réquisitions pour le charroi...).

Mais en même temps, les pouvoirs administratifs des Etats s'étendirent, car les nouveaux impôts furent levés par leur intermédiaire et confiés à leur trésorerie qui déjà possédait des bureaux et un personnel organisés pour lever les fouages extraordinaires et les devoirs.

La répartition et la levée des nouveaux impôts fut une charge si lourde que bientôt, en 1734, sous l'impulsion de l'évêque de Rennes, Guérapiin de Vauréal, et après une opposition du pouvoir royal, fut constituée une section permanente des Etats destinée à siéger entre deux tenues, la *Commission Intermédiaire* qui disposait de bureaux centraux à Rennes et de correspondants dans chaque ville d'évêché, les bureaux diocésains.

Peu à peu, ses attributions financières l'amènèrent à contrôler l'usage qui se faisait des deniers levés dans la province et par ce biais elle s'immisca dans différents secteurs de l'administration. Cet organe permanent de l'assemblée bretonne devint l'interlocuteur de l'Intendance, avec lequel il fallut compter. Les documents présentés montrent comment, dans divers domaines, les deux pouvoirs coexistèrent, s'épaulant parfois, essayant de se supplanter l'un l'autre en d'autres occasions.

La Révolution française les supprima l'un et l'autre et leurs archives furent transférées au service naissant des Archives départementales.

Je concluerai par deux vœux. L'un ancien s'est déjà réalisé. Il y a trente ans, en effet, lorsque préparant ma thèse d'école des Chartes, je travaillais dans l'ancien dépôt place Saint-Melaine sur ces papiers du XVIII^e siècle qui font l'objet de cette exposition, j'avais été enthousiasmé par la qualité de ces magnifiques documents et j'avais souhaité être un jour responsable de leur conservation. C'est chose faite. Le second vœu est pour le futur. Je souhaite que nos successeurs, les historiens du XXI^e siècle, puissent écrire l'histoire des XIX^e et XX^e siècles avec autant de plaisir que nous en avons à écrire celle du XVIII^e siècle. Il leur faudra retrouver et exploiter les fonds d'archives que produisent actuellement les administrations. Aura-t-on alors su, aura-t-on pu conserver les archives des III^e, IV^e et V^e républiques avec autant de soin que celles de l'Intendance et des Etats de Bretagne ? C'est la tâche essentielle à laquelle nous devons désormais nous consacrer.

J. CHARPY

Compte rendu bibliographique

Histoire postale de la capitale de la Bretagne.

Par F. San Geroteo et Ch. Bernadas, 1978, in 8°
chez Herbinet, éditeur, rue Saint-Melaine, à Rennes.

Le sujet du livre qui vous est présenté aujourd'hui peut sembler bien trop limité et extrêmement spécialisé. Réduire une étude historique à une seule ville de France et, dans cette ville à la seule activité postale était presque un pari pour les auteurs avec le risque de s'attarder sur des faits sans véritable intérêt en lassant le lecteur. Conscients de ce danger, nous avons tout tenté pour l'éviter.

Afin de rassurer tous ceux que la philatélie n'attire pas, disons tout de suite que cet ouvrage n'est pas une monographie

à l'usage des collectionneurs de timbres-poste. Du timbre-poste, il n'est pratiquement pas question. Certes, sa mise en service le 1^{er} janvier 1849 fut une sorte de révolution postale par les simplifications qu'elle entraîna ; mais, les conditions en furent les mêmes partout en France. La ville de Rennes ne vit ce jour-là, rien de bien particulier qui ne se soit produit partout ailleurs.

Le timbre-poste n'est d'ailleurs qu'un outil postal dont on s'est passé durant des siècles ; et depuis plus de dix ans maintenant des moyens plus modernes tendent à prendre sa relève et à réduire son champ d'utilisation.

On ne peut pas dire la même chose des cachets postaux qui sont par eux-mêmes des preuves historiques. Leur style est caractéristique de leur époque : on voit mal, par exemple, un postier moderne manipulant un de ces beaux grands cachets à fleurons des années 1830, pas plus qu'on ne pourrait regarder sans sourire, un préposé de 1979 parcourant la campagne revêtu de l'uniforme des facteurs du Second Empire. Le cachet postal, surtout, porte une date dont l'exactitude ne peut être mise en cause et sa seule présence situe dans le temps le document qui le porte. Toute personne qui s'est un jour appliquée à feuilleter une liasse d'archives connaît la valeur de ce renseignement. Le cachet postal, enfin, authentifie le point de départ du pli et l'on comprendra que nous l'ayons décrit, à chaque changement, avec quelque détail.

Tout ceci ne représente d'ailleurs, qu'une toute petite partie du sujet traité, notre but principal ayant été de faire ressortir l'évolution au cours des siècles du service postal et de la vie des postiers.

La plus grande partie de notre documentation ne pouvait évidemment provenir que des Archives départementales et des Archives municipales. Mais quand il s'est agi de faits antérieurs à la date de classification systématique des Archives, nous avons dû faire appel aux ouvrages historiques les plus autorisés, non sans quelques difficultés. Les historiens ne sont pas toujours parfaitement d'accord sur l'interprétation de certains faits et nous obligeaient à un choix peut-être arbitraire et contestable. Nous avons bien regretté alors de n'être que des amateurs passionnés et non des historiens rompus aux méthodes d'analyse critique des documents. Nous nous sommes bien gardés en tous cas de rien ajouter aux textes retenus pour

éviter de sortir de notre sujet et de notre domaine de connaissances.

Pour la période la plus moderne, nos recherches furent simplifiées à l'extrême, grâce à la compétence de nos amis postiers qui ne nous refusèrent jamais les renseignements dont nous avions besoin.

Le plan adopté peut surprendre, mais il est bon de rappeler que les dates importantes de l'histoire postale ne coïncident que fortuitement avec celles dont nous avons l'habitude.

L'introduction en deux parties, l'une relative aux grandes étapes de la poste antique, l'autre donnant un aperçu historique sur la ville de Rennes pourra, elle aussi, susciter quelques critiques. Elle est certes trop sommaire et certainement superflue pour ceux qui sont très informés, mais nous espérons qu'elle sera suffisante pour alder la mémoire de tous les autres. Il nous a semblé que ce fil conducteur était nécessaire pour situer les événements qui nous occupent.

Les dates que nous avons retenues pour jalonner l'histoire postale de Rennes sont : 1738, 1790, 1849 et 1965.

Jusqu'en 1738, les rois de France après avoir créé le Service Public s'efforcèrent de l'améliorer avec l'aide de leurs Ministres et de leurs Surintendants : ils avaient depuis longtemps perçu tout son intérêt pour l'ensemble du pays et aussi la ressource qu'il représentait pour remplir les coffres du Trésor royal. Mais à chaque fois qu'ils avaient voulu l'introduire dans leur bonne province de Bretagne, ils s'étaient heurtés au veto du Parlement local qui refusait tout net d'enregistrer leurs édits relatifs à cet objet. Ils grondaient bien un peu mais finissaient toujours par baisser les bras.

En 1738, pour la première fois, le roi Louis XV décida de passer outre à cette opposition et depuis, le Parlement de Rennes ne mena plus qu'un combat retardateur pour une cause perdue. Les Postes de Bretagne devinrent une partie importante de la Poste royale.

En 1790, la Révolution française supprima l'ancienne division administrative en provinces et « inventa » les départements. C'est cela qui bouleversa l'organisation postale bien plus que les événements révolutionnaires eux-mêmes qui se traduisirent surtout, pour la Poste rennaise, par des révocations et par la mise en place de nouveaux promus.

Il ne nous a pas paru possible d'éviter que le chapitre suivant commence le 1^{er} janvier 1849, ce jour-là étant, nous l'avons dit celui de la mise en service en France du premier timbre-poste. Ce qui est important en vérité, dans l'événement, c'est la simplification des procédés qu'il entraîna. Son utilisation supposait le paiement préalable de la taxe, contrairement aux usages communément admis. Sa création ne fut possible qu'après adoption du principe d'un tarif unique ne tenant plus aucun compte de la distance parcourue sur le territoire français.

Nous aurions cependant préféré faire commencer la période moderne de la Poste à Rennes en 1857, quand le premier train de Paris arriva en gare. Ce jour-là, on put parler de l'abolition des distances par ce monstre mécanique. Les délais de route étant réduits à presque rien, des délais « administratifs » jusque-là bien cachés ressortirent au grand jour. Ils étaient d'us, bien sûr à une organisation désuète et à une implantation inadaptée.

Les postiers ne furent pas longs à s'en apercevoir. Leurs efforts pour améliorer leur dispositif et leurs méthodes réussirent si bien que, en 1965, l'afflux de la clientèle rendit insuffisants les moyens dont ils disposaient.

Ce fut le début d'une nouvelle période, période de mécanisation du service postal qui n'est pas terminée aujourd'hui. La fin en semble même encore loin, ce qui autorise quelques supputations d'avenir nous ayant servi de conclusion.

On trouvera en fin de volume des annexes relatives notamment aux relais de la Poste aux chevaux en Bretagne et à l'historique sommaire des bureaux de Poste de l'Ille-et-Vilaine. Il nous a semblé, en effet, que ces renseignements formaient un complément indispensable à l'histoire postale d'une ville dont nous nous sommes efforcés de faire ressortir le rôle permanent de capitale provinciale.

Nous ne voudrions pas terminer cette présentation sans remercier M. le Président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine qui nous l'a demandée, nous prouvant ainsi que l'histoire postale fait partie de l'histoire générale, et qu'elle est susceptible d'intéresser un public non techniquement spécialisé.

Ch. BERNADAS

L'ancien couvent des Carmes de Rennes

L'Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel fut fondé vers 1156 en Palestine, sur le Mont-Carmel, par un Croisé calabrais, saint Berthold, mort vers 1195. Il paraît se rattacher à un groupe d'ermites établi antérieurement à cet endroit et vivant selon la règle de Saint-Basile.

La tradition veut que la vie érémitique sur le Mont-Carmel remonterait même sans discontinuité au prophète Elie et à ses compagnons.

Les Carmes vivant dans une solitude et une pauvreté absolues, se livrant au travail manuel, à la prière et à des mortifications très sévères, reçurent leur première règle en 1209 de saint Albert, patriarche de Jérusalem ; cette règle fut approuvée par le pape Innocent III ; le pape Honorius III la confirma en 1226.

Dès le début du XIII^e siècle, l'Ordre commença à se répandre en Occident, et le pape Grégoire IX les classa parmi les Ordres Mendicants.

Sous le généralat de saint Simon Stock (1247-1265), le Saint-Siège adoucit la règle des Carmes afin de permettre à ceux-ci de mener une vie normale dans les villes : il leur donna une constitution imitée de celle des Dominicains, approuvée par le pape Innocent IV.

L'Ordre eut bientôt des professeurs à l'Université de Paris et ceux-ci furent les premiers défenseurs du dogme de l'Immaculée-Conception. Il se développa au cours du Moyen Age et c'est par lettres patentes que François I^{er}, duc de Bretagne, autorisa son établissement dans la ville de Rennes. Il était apparu dans le duché vers la fin du XIII^e siècle, peu de temps après les Dominicains. Dans les années qui suivirent, plusieurs maisons

furent établies en Bretagne ; c'est le comte de Richemont, fils aîné du duc Jean I^{er} le Roux, qui les autorisa à son retour de la huitième croisade (1270).

LA CONSTRUCTION

Frère Olivier Jacques, venu du couvent de Nantes, créé quelque temps auparavant, fut nommé prieur de la nouvelle maison et c'est ainsi qu'il reçut les dons destinés à assurer la fondation de son monastère.

Jean Ragueneil, sire de Malestroit, de l'Argoët, vicomte de la Bellière et maréchal de Bretagne, fut l'un des premiers bienfaiteurs. Il donna aux religieux son hôtel situé dans la rue Saint-Denis, aujourd'hui rue des Dames, se réservant le droit d'avoir un enfeu près du grand autel de l'église et de placer ses armes dans le chœur. Il s'assura aussi dans le monastère « d'une salle et logis ô deux lits pour lui et ses successeurs toutes les fois qu'ils viendroient à Rennes ». Chaque jour, les religieux, après vêpres, devaient chanter une oraison devant son enfeu.

La rue Saint-Denis ne permettait pas la construction d'un couvent ; c'était le moment où Rennes sortait des limites de la première enceinte ; le parcellaire montrait, et montre encore, de petites et étroites bandes de terre.

Marie Madeuc, femme de Jean de Lorgeril, seigneur de Repentigné, leur fit don d'un petit manoir qu'elle possédait rue de la Tourmiolle, près de l'église actuelle de Toussaints. C'est là que l'on commença les fondations de la nouvelle maison en 1448.

La première campagne dura jusqu'en 1454. Le duc Pierre II donna cinquante livres pour du bois de charpente, mais rien n'était terminé. Les religieux ne pouvaient utiliser l'église par temps de pluie ! Il n'y avait ni cloître, ni salle capitulaire, ni dortoir.

La communauté de ville se voulut fondatrice et bienfaitrice du couvent ; de 1452 à 1460, et même après, les miseurs de dépenses reçurent de fréquents mandements d'avoir à payer des sommes importantes données par les bourgeois.

Le duc François II, par lettres patentes du 6 janvier 1466, prit les Carmes sous sa protection et ordonna que ses armes fussent sculptées sur la porte de leur église ; d'importantes sommes, en 1475, permirent la poursuite de la construction. Petit à petit, on ajouta des parcelles provenant de dons particuliers ou d'achats. La propriété s'étendit le long de la rue Vasselot sur quatre-vingts toises et la surface finit par atteindre 11 300 mètres carrés.

Entre 1466 et 1481, les moines achètent neuf maisons, un jardin et le four banal de la rue Vasselot, pour 2 017 livres ; ils réédifient aussi le four de la rue Saint-Thomas.

La seconde campagne (1471-1481) permit l'achèvement de l'église. De nouveau, des maisons, des rentes et des fiefs furent donnés par le duc François II en 1484. Le nouveau protecteur de Bretagne, Charles VIII, en fit autant en 1492, et sa femme, Anne de Bretagne, en 1498.

Enfin, la dernière campagne dura de 1484 à 1510. Il fallut encore acheter onze maisons ; l'investissement fut de 3 326 livres avant de pouvoir construire à nouveau.

En 1630, on édifia une tour à la place d'un petit clocher en charpente établi sur le comble de l'église.

En 1655, on posa une cloche portant les armes de la ville, avec cette inscription : « Marie de Rennes, donnée par les nobles habitants de Rennes aux religieux du couvent de Nostre-Dame des Carmes ».

Vers 1660, le premier étage du couvent fut rebâti. Cet état dura jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle.

Le nombre de pères allait sans cesse en augmentant : de cinq religieux qu'ils étaient en 1456, ils passèrent à douze en 1483 et à quatorze en 1507.

La grande maison des Carmes, qui existe toujours, fut bâtie en 1665 ; elle présente, dans sa cour, un escalier à double volée en bois, curieux ouvrage de charpente. Des galeries, également en bois, ornent la façade contre laquelle il est appliqué.

Le couvent faisait partie du fief du vicomte de Rennes. Ce dernier prétendait à la pose de ses armoiries dans la

maître-vitre de l'église, exigeant d'être reçu processionnellement et complimenté par les religieux à la porte de leur église lorsqu'il y venait pour la première fois (déclaration de 1681).

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS

Le curé de Saint-Germain avait droit à un dédommagement à partir de 1448. Au fur et à mesure de l'accroissement du couvent, son hostilité augmentait. En 1451, il arguë des offices célébrés chez les Carmes au détriment de son église : il perd sur la dime et les offrandes ; il demande vingt-quatre sols de rente annuelle et le quart des offices funèbres célébrés aux Carmes. Il demande aussi de prier pour lui et de célébrer un service à sa mort. Le prieur transigea pour vingt sols. En 1478, le curé, Jean Bouédier, réclame à nouveau ; l'archidiacre, trois chanoines et quatre miseurs lui accordent soixante sols annuels le 4 juin.

Le 24 juin 1454, le chapitre provincial de l'Ordre fut tenu au couvent et présidé par le père Jean Sorel, directeur général des Carmes.

Le pape Sixte IV, par bulles de 1477 et de 1482, accorda des indulgences en faveur de la construction des bâtiments. En 1477, ces indulgences rapportent 1 952 livres 12 sols 8 deniers (croisade contre les Turcs) — le tiers du budget de la ville ! — et, en six ans, environ 10 000 livres. Le pardon annuel du 23 mars amena de nombreux dons.

La noblesse et le peuple breton répondirent très nombreux. La première année, les aumônes montèrent à près de 10 000 livres, mais au bout de six ans, les indulgences n'ayant pas été renouvelées, les religieux, pour trouver des fonds, établirent diverses confréries dans leur église. La plus célèbre fut celle de Notre-Dame du Carme, appelée la « frairie blanche », qui attirait de nombreux fidèles aux fêtes de l'Assomption de la Vierge. Celle de Sainte-Barbe fut établie d'abord dans une chapelle du haut du cloître, près du mur Sud de l'église ; à la suite de l'épidémie de 1543, les pères placèrent l'autel dans l'église, du côté de la rue Vasselot. Ils firent peindre sur la paroi l'image de Notre-Dame de Paradis ainsi que la légende de Sainte-Barbe, de grandeur naturelle ; un

peintre flamand, nommé Le Béchet, exécuta cette fresque. Il n'accepta pour prix de ses peines que le remboursement de ses frais. Ces peintures, commencées en 1544, furent achevées l'année qui suivit.

La confrérie du scapulaire avait également son siège dans l'église des Carmes. « Elle fut en grande dévotion par tout l'évêché et quasi par tout le pays », lit-on dans le *Mélange historique de Bretagne* (page 379).

En 1602, les Carmes acceptèrent de loger dans leur couvent le lieutenant du gouverneur de Montbarot, M. de Lombart, « à charge qu'il ne prendra son passage par sur leur cloître ».

Le couvent des Carmes fut le berceau d'une seconde réforme. Celle-ci commença bien ; le père B. Béhourt, prieur du couvent de Rennes, né à Moulins, près La Guerche, en 1563, prit l'habit dans notre ville en 1582. Il fut prieur des couvents d'Orléans, Angers, Dol et Saint-Pol-de-Léon, et mis en 1604 à la tête de la nouvelle réforme ; très dur pour lui-même comme pour les autres, il n'obtint que peu de succès et il fallut attendre son successeur, le père Thibaut, pour l'établir fermement sous le nom de « l'étroite observance de Touraine ».

La réforme fut ensuite adoptée par les autres couvents (1608). Ce fut l'un des moments les plus prospères du couvent, puisqu'il compta jusqu'à cent deux religieux, mais dès 1758 le chiffre était tombé à quarante-deux, y compris les novices et les frères.

En 1779, les religieux acceptèrent l'établissement de l'hôpital militaire dans une partie de leurs locaux et se chargèrent de soigner eux-mêmes les soldats malades. Ce fut grâce à l'intendant Caze de la Bove et à Tuffin du Breil, commissaire aux guerres, qu'ils l'obtînrent du prieur, le père Eloi Piel, qui en fut lui-même l'aumônier.

L'hôpital demeura dans les lieux jusqu'en 1793, date à laquelle il fut transféré dans le grand séminaire, rue Saint-Louis, aujourd'hui hôpital militaire ; il s'y trouve toujours.

L'Assemblée Nationale abolit les vœux monastiques en 1790 et, deux ans plus tard, les pères durent quitter leur couvent ; ils

n'étaient plus que vingt-huit, jouissant d'un revenu de 12 300 livres et d'une bibliothèque de dix mille six cents volumes. Parmi leurs biens, on peut citer à Rennes trois maisons, une métairie, trois pièces de vigne, un jardin (1525), la terre de la Bézardaie en Guignen, celles de Calœuvre et du Bas-Boussart en Betton, Launay en Châtillon-sur-Seiche, les Hupotières en Acigné, la Verrerie et le Cormier en Rennes, etc...

Pendant le XIX^e siècle, la loge maçonnique de Rennes fut établie dans la partie Sud que l'on démolit en 1908.

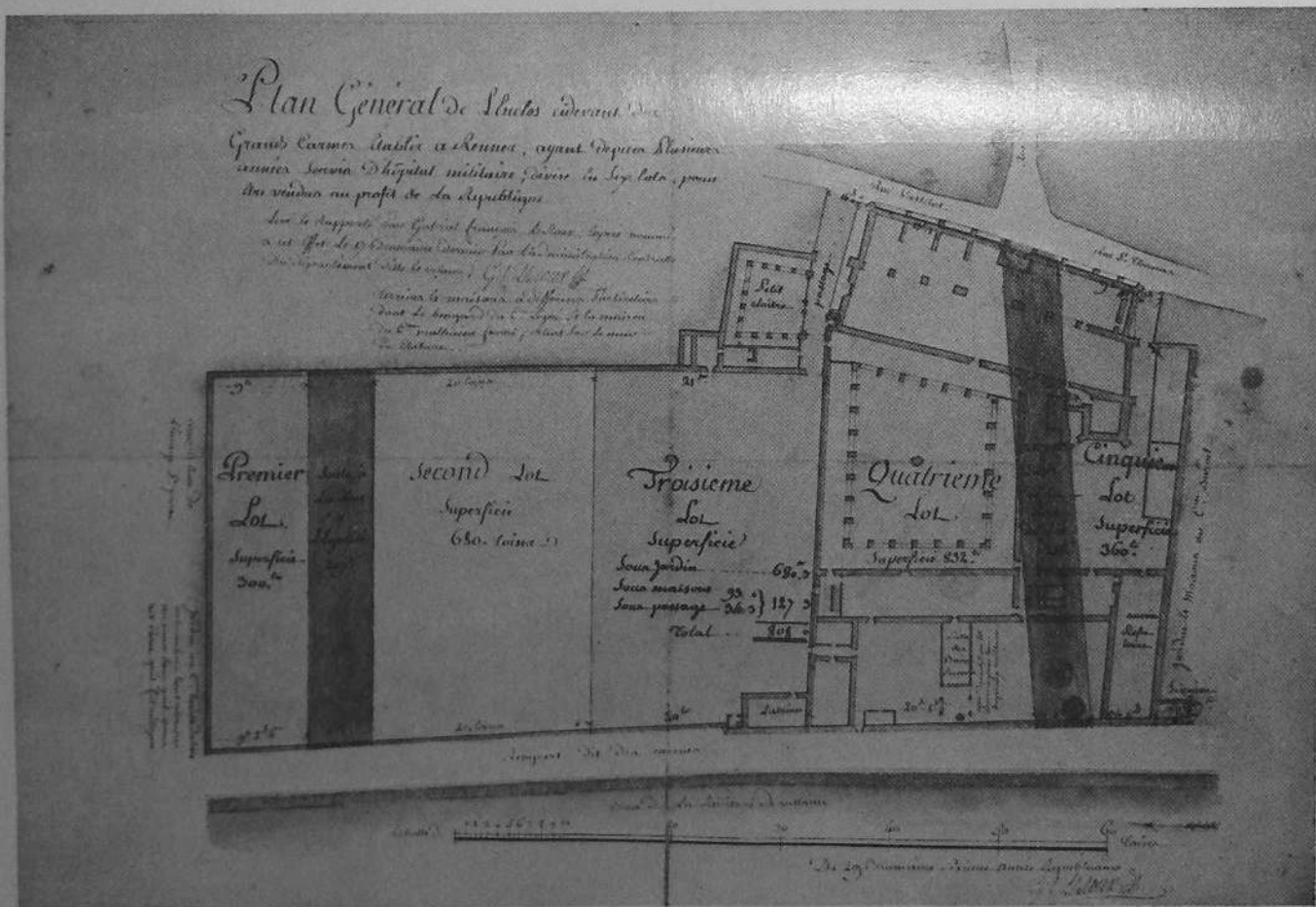
DESCRIPTION DE L'ANCIEN COUVENT

Comme nous l'avons dit plus haut, l'église conventuelle des Carmes fut construite dans la seconde moitié du XV^e siècle. Un plan de 1798, conservé aux archives municipales de la ville, permet de se rendre compte de la disposition ancienne des lieux. Voici ce qu'en dit Paul de la Bigne Villeneuve :

« La nef figurait un rectangle allongé communiquant vers Midi avec le grand cloître ; un collatéral renfermant quatre chapelles régnait le long du côté Nord de la nef, se prolongeant vers l'Est presque jusqu'au chevet. L'extrémité orientale de ce bas-côté, accolée au chœur de l'église, formait une chapelle close dédiée à la Sainte Vierge ; trois fenêtres l'éclairaient ; on y voyait les enfeux des Coëtlogon, des Cornulier et des Robien, et aussi des seigneurs de Monterfil, Denyau de Chanteloup, Ruellan du Tiercent, Saliou du Chefdubois, Le Vayer de Clayes, etc...

« A la suite de cette chapelle, un portail latéral ouvrait en face de la rue Saint-Germain ; puis au-dessous, vers le bas du collatéral, s'alignaient trois autres chapelles : celles des Anges Gardiens, de Saint-Samson, sous la tour du clocher, et de Notre-Dame-de-Pitié. Quatre arcades reliaient le collatéral à la nef. Il ne reste plus de cette église que le souvenir ; elle a été démolie en 1798. A travers l'emplacement qu'elle occupait, on a percé une rue qui porte le nom de rue des Carmes » (1).

(1) M. Paul DE LA BIGNE VILLENEUVE, *Bull. de l'Assoc. Bret.*, II, 137.



Plan de partage de l'enclos des Grands Carmes. 29 brumaire an VI

(Cliché Archives d'Ille-et-Vilaine)



Ancien cloître des Carmes, fin XIX^e siècle

(Cliché Musée de Bretagne)

Dans cette église, on voyait aussi le tombeau, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, du frère carme Jean de Saint-Samson, mort en odeur de sainteté le 14 décembre 1636 et dont D. Lobineau a écrit la vie (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 373). Le tombeau de Jean de Saint-Samson consistait en une dalle de marbre que fit placer Luc Godard, seigneur des Loges et président au Parlement de Bretagne, qui attribuait aux prières de ce saint religieux la guérison d'une grave maladie dont il avait été frappé. Le chef de ce bienheureux est conservé de nos jours dans le nouveau couvent des Carmes de Rennes.

En 1659, Robert Cupif, évêque de Dol qui décéda à Rennes, se fit enterrer près du frère Jean de Saint-Samson. Ce personnage appartenait à une famille écossaise établie en Anjou et était fils d'Elie Cupif, président des Grands Jours de Vendôme, et de Marie Grimaudais, sa femme.

D'abord grand archidiacre, chanoine officiel et vicaire général de la Cornouaille, il devint doyen de la collégiale du Folgoët et prieur de Lochrist. Le 26 mars 1637, il fut nommé évêque de Léon et promulgué en Cour de Rome le 13 janvier 1640. Il fut sacré le 25 mars 1640 à Paris, dans l'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, par Monseigneur Victor Le Bouthillier, coadjuteur de l'archevêque de Tours, assisté de Nicolas de Nets, évêque d'Orléans, et de Gabriel de Beauvau de Rivarennés, évêque de Nantes, qui le fit nommer évêque de Dol le 24 novembre 1648 : il n'obtint ses bulles que le 13 novembre 1652 et n'en prit possession que le 15 février 1653.

Ce prélat entra souvent en querelle avec son chapitre. C'est pendant qu'un de ces procès se plaidait au Parlement de Bretagne qu'il mourut, le 21 septembre 1659. Le 27 du même mois, il fut inhumé en l'église conventuelle des Grands Carmes de la rue Vasselot et reposa dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, « tout joignant la muraille du costé de l'épistre ».

Le sceau de cet évêque est rond et sans légende. Il renferme un écusson d'azur au chevron d'or accompagné de trois trèfles de même, timbré d'une croix, d'une mitre et d'un casque soutenu d'une branche d'olivier et d'une autre de palmier.

Il est difficile de situer avec précision les enfeux des membres des différentes familles rennaises inhumées dans cette église :

1° Famille de Coëtlogon

Lors de la démolition de l'église en 1798, on trouva dans l'enfeu des Coëtlogon le corps intact de dame Philippe de Coëtlogon, épouse de son cousin René, vicomte de Méjusseume, gouverneur de Rennes.

René, sire et marquis de Coëtlogon, baron de Pleugriffet, châtelain de la Gaudinaye, des Mottes-au-Vicomte, de la Lande, etc..., lieutenant du roi en Haute-Bretagne, gouverneur de Rennes (novembre 1657), fut fait conseiller d'Etat d'épée l'année suivante ; il avait servi avec distinction dans les armées du roi commandées par le prince de Condé, pendant la minorité du roi Louis XIV.

Le marquis de Coëtquen et lui furent nommés, par les Etats de Bretagne, députés de cette province aux Etats Généraux ; il eut deux fois la grande députation en cour et le roi le nomma, en 1667, pour tenir les Etats de Bretagne. En 1674, l'armée navale des Pays-Bas ayant fait une descente d'un corps de troupe à Belle-Isle-en-Mer, le marquis de Coëtlogon s'y rendit accompagné de deux cents gentilshommes avec lesquels, secondé par les troupes de la garnison et des milices de l'Isle, il força les Hollandais à se rembarquer avec perte. Ces mêmes troupes étant revenues et débarquées à nouveau, il s'y rendit une seconde fois avec le même corps de noblesse et les en chassa derechef.

Dès 1658, le roi l'avait pourvu de la lieutenance dans les quatre évêchés de la Haute-Bretagne (Rennes, Nantes, Dol et Saint-Malo).

Il mourut le 27 avril 1683 et avait épousé, par contrat du 25 mai 1643, Philippe de Coëtlogon, sa cousine, fille aînée héritière de René, sire et marquis de Coëtlogon, et de Gillette de Ruellan dont le père, Gilles, était seigneur du Rocher-Portail et du Tiercent.

Philippe de Coëtlogon décéda le 16 décembre 1677. Ses restes furent transportés en 1798 au cimetière du Nord. Son

tombeau existe toujours. L'état de conservation de son corps frappa vivement l'imagination du peuple et donna naissance à une sorte de pèlerinage qui existait encore dans le deuxième quart de ce siècle. Les gens enfermaient un peu de terre de la tombe dans un sachet et le portaient au cou pour guérir. Puis les sachets étaient suspendus à la croix de la sépulture après la guérison. On en voyait encore ces dernières années et la défunte vénérée était connue sous le nom de « la Sainte aux petits pochons ».

Au début du présent siècle, la modeste croix primitive fut remplacée par une autre en granit, ce qui amena la découverte d'une seconde datant du XVI^e siècle qui était posée à plat dans la terre ; elle figure, d'un côté, un Christ accosté de la Vierge et de saint Jean, et de l'autre une Vierge.

Il s'agit d'une croix hosannière munie d'un toit à crochets ; elle est conservée aujourd'hui au musée archéologique.

2° Famille de Robien

Paul de Robien, vicomte de Plainel, né le 3 janvier 1660 et mort à Rennes, en Saint-Aubin, le 23 juin 1744, a été inhumé le 25 dans l'église des Carmes de la rue Vasselot. Son cœur a été uni aux restes de sa femme dans l'église des Carmes de Quintin.

Il avait épousé, le 6 février 1697, Thérèse Olive du Louet, dame de Coetjunval, veuve du comte de la Garaye. Elle mourut au château de Robien le 29 octobre 1699 et fut inhumée le lendemain dans l'église des Carmes de Quintin.

Son mari et elle étaient les parents de Christophe-Paul de Robien, président au Parlement et bien connu pour son goût des arts et des choses anciennes, et dont les collections saisies nationalement à la Révolution, sur son fils, ont été à l'origine de nos musées.

3° Famille Saliou

Dans l'église des Carmes, on voyait encore la tombe des Saliou, seigneurs de Chefdubois.

La famille Saliou semble originaire des environs de Lannion et paraissait de fort basse extraction. L'arrêt de maintenue dans la noblesse, du 24 mars 1671, ne contient pas de généalogie. Il est simplement dit que le conseiller Jean Saliou, seigneur de Chefdubois, était de simple extraction avec la qualité de chevalier en tant que membre du Parlement. Un rapport de l'Intendant de Bretagne le donnait comme « des plus intelligents et des plus habiles du Palais, mais homme de cabale prenant le parti du peuple et opiniâtre à soutenir ses opinions ». Il n'avait pas une très bonne réputation, mourut à Rennes et fut enterré dans l'église des Carmes le 2 juin 1678. Il avait épousé demoiselle Jacquette de Calloet, décédée à Rennes, en Toussaints, et inhumée aux Carmes le 2 février 1708.

Leur fils, Jean Saliou, également seigneur de Chefdubois, est décédé en Saint-Germain de Rennes le 21 mars 1711 et a été inhumé le lendemain aux Carmes dans la tombe familiale. Il avait épousé Madeleine de Cumont, née à Oudon le 2 décembre 1671, et qui fut inhumée le 26 avril 1727.

Leur fils, Jean-Jacques, né en Toussaints de Rennes le 26 décembre 1694, est décédé le 25 décembre 1719, sans alliance ; il fut inhumé aux Carmes le lendemain.

4° Famille Le Vayer

Jean Le Vayer, seigneur de Clayes, conseiller au Parlement, puis président des Enquêtes, avait été auparavant juge criminel au Présidial de Rennes. Reçu au Parlement le 17 août 1605, il mourut le 23 décembre 1639 et fut inhumé à Clayes. Son cœur fut déposé aux Carmes de Rennes le 22, dans le tombeau de sa femme. Il avait épousé demoiselle Claudé Le Marchant vers 1695. Celle-ci fut, après son décès, inhumée dans l'église des Carmes le 30 août 1621.

5° Famille Denyau

Jacques Denyau, seigneur de la Cochetière, né vers 1581, décéda en Saint-Jean de Rennes le 15 décembre 1648. Il fut inhumé aux Carmes le 24 du même mois.

La famille Denyau était originaire de Navarre, naturalisée en France en 1529 et anoblie par lettre de François I^{er}, de mars 1538. Etablie d'abord à Château-Gontier, la branche aînée, dont les membres du Parlement étaient issus, vint à Rennes ; elle fut maintenue noble d'extraction avec la qualité de chevalier par arrêt de la Chambre de Réformation des 3 décembre 1668 et 9 mars 1671. Elle s'est fondue au XVIII^e siècle dans la famille de la Celle à qui a passé le comté de Châteaubourg érigé en 1677.

Ils eurent un fils, Jacques, lui aussi conseiller au Parlement. Il naquit vers 1581 et mourut à Rennes (Saint-Jean) le 15 décembre 1648.

Au moment de sa réception à la Cour, le président Godard lui avait opposé une prévention d'homicide et d'assassinat sous le coup de laquelle il se trouvait. Cela était vrai ; l'on reconnut par la suite que cette prévention était couverte par une sentence d'absolution ; sans doute était-ce la conséquence d'un duel ; de toute façon, Jacques Denyau prit sa place de conseiller sans objection et en devint par la suite le doyen. Son fils, Jacques, seigneur des Rochers et de la Cochetière, décéda le 3 décembre 1674 ; il fut inhumé à Crevin.

Sa femme, Gabrielle Allaneau, qu'il épousa le 24 février 1639, avait été baptisée le 4 juin 1620 ; elle fut inhumée aux Carmes le 18 août 1657.

Son frère, François Denyau, seigneur de Chanteloup, lui aussi conseiller à la suite de son père, mourut à Vannes le 12 mai 1689 et fut inhumé le 16 dans l'église des Carmes. Il avait épousé à Angers, le 18 juin 1650, Mathurine Serezin, morte en 1687 et enterrée aux Carmes le 8 novembre.

François-Guy Denyau, seigneur de Chanteloup, baptisé en Saint-Etienne de Rennes le 20 février 1663, fut aussi conseiller. Il était d'un caractère peu endurant ; à la suite d'une altercation avec René Jarnot, sieur du Fresnoy, sénéchal des regaires de Rennes, il se vit interdire de ses fonctions pendant un an et condamné par la Cour, par arrêt du 5 octobre 1690, à 300 livres d'amende destinées au pain des pauvres prisonniers et à 3 000 livres de dommages-intérêts au profit du sieur Jarnot et aux dépens. Né

en Saint-Etienne de Rennes le 20 février 1663, il décéda dans cette paroisse le 13 décembre 1733 et fut inhumé le 15 aux Carmes, sans descendant direct.

Robert Denyau, sieur du Teilleul, conseiller au Parlement, était le frère cadet de François-Guy. Lui aussi eut des difficultés avec la Cour, son laquais ayant été emprisonné le 12 décembre 1690 à la suite de voie de fait commise sur le perron du Palais. Le conseiller Denyau, avant qu'il fut interrogé, le fit mettre en liberté; informé de cet abus de pouvoir, le Parlement donna un délai au conseiller pour remettre son domestique aux mains de la justice, mais celui-ci avait pris la fuite et ne put être retrouvé. Par un nouvel arrêt du 13 octobre de la même année, la Cour a réprimandé le conseiller Denyau et l'a condamné à 100 livres d'amende, toujours applicables au pain des prisonniers. Il était né à Rennes, en Saint-Etienne, le 14 avril 1667. Il y mourut, sans enfant, le 16 septembre 1722; le lendemain, il fut inhumé dans l'église des Carmes.

6° Famille Godard

Luc Godard, sieur des Loges, conseiller au Parlement et président des Enquêtes, naquit à Rennes vers 1570; il y mourut le 29 janvier 1647 et fut inhumé dans l'église des Carmes. Il avait épousé, en 1598, Julienne Girault, elle aussi inhumée aux Carmes le 18 janvier 1623. Ils eurent seize enfants. Cette famille avait été anoblée en 1549, en la personne de Luc, grand-père du président, dont la noblesse fut confirmée en 1595.

L'EPOQUE CONTEMPORAINE

Il reste encore huit arcades du cloître des Carmes, où les religieux se faisaient ordinairement enterrer: « Plusieurs de ces arcades, dit M. de la Bigne Villeneuve, sont encore debout, encadrant un chantier dans lequel on pénètre par le côté occidental de la rue des Carmes. Ces arcades sont gothiques et ornées de quelques moulures simples qui viennent mourir sur les pieds-droits ».

Au XIX^e siècle, le cloître fut occupé par une école primaire; l'aile Sud fut détruite en 1908.

En 1953, lors de l'agrandissement de l'école du boulevard de la Liberté, il ne fut pas possible de conserver les restes du couvent des Carmes. J'obtins de la municipalité la dépose des huit arcades subsistantes et, dès l'année suivante, j'établissais un projet pour les remonter dans l'aire du cloître Saint-Melaine.

L'affaire traîna en longueur et c'est seulement en 1978 que la municipalité actuelle décida de passer à la réalisation du projet. Celui-ci fut mis au point, accepté par le Conseil municipal qui vota aussitôt les fonds nécessaires, mais le terrain n'étant pas encore libre, il faudra attendre le début de l'année 1980 pour passer à la réalisation effective.

Voici donc assurée la conservation d'éléments architecturaux de belle qualité et perpétué le souvenir tangible d'un ancien centre religieux de la ville de Rennes.

On trouve aussi d'autres restes du couvent des Carmes dans la rue Vasselot, dans une cour du numéro 34, remarquable par son escalier et ses galeries à balustres: c'était l'une des entrées du monastère.

RAYMOND CORNON

Architecte en chef des Monuments Historiques

RENNES vue depuis la Basse-Bretagne

Des auteurs, ignorant l'opposition humaine profonde de la Basse et de la Haute-Bretagne, ont considéré Rennes comme une ville typiquement bretonne. Ce jugement n'est pas sans étonner bien des Bas-Bretons. Plus curieuse encore paraît l'opinion qui voit en Rennes un facteur d'unification des deux Bretagnes.

Qu'en est-il au juste ? Comment apparaît Rennes, capitale historique du duché et de la province de Bretagne, chef-lieu de la région de Bretagne, vue depuis la Basse-Bretagne, c'est-à-dire la Bretagne occidentale, à l'ouest de la frontière linguistique des derniers siècles ?

1. LA PÉRIODE ANCIENNE

Les documents, les simples indices mêmes sont pour cette période d'une indigence extrême. Un fait, cependant, atteste que l'existence de Rennes a depuis le très haut moyen âge été connue en Basse-Bretagne : c'est le nom breton de la ville. A part les localités situées à quelques kilomètres seulement de la frontière linguistique, trois villes de Haute-Bretagne, en tout et pour tout, sont connues en breton sous un nom ancien : Rennes (*Roazon*), Nantes (*Naoned*) et Saint-Malo (*Sant-Malo*). Le nom de Saint-Malo, nom d'un saint breton, ne pose pas de problèmes. Les noms de Rennes et de Nantes sont plus intéressants. Ils remontent, en effet, directement aux noms des anciennes cités gauloises puis gallo-romaines, *Redones*, ou plutôt selon les linguistes modernes (1) *Riedones*, donne par évolution phonétique normale *Roazon* en breton occidental, comme *Nannetes* donne *Naoned* et *Venetos* *Gwened* (Vannes). Ces trois noms sont les seuls noms de cités

(1) L. PAPE, citant M.L. FLEURIOT in *Histoire de Rennes* sous la direction de Jean MEYER, Toulouse, Privat, 1972, pages 63-64. La forme *Riedones* est confirmée par la forme dialectale *Rion* selon G. BERNIER (in verbis).

gallo-romaines qui aient subsisté en breton et soient connus de toute la péninsule.

L'*Atlas linguistique de Bretagne*, de Le Roux (2), consacre une planche au nom de Rennes : les variétés dialectales sont nombreuses : à côté de la forme *Roazon* qui domine dans l'ouest du domaine bretonnant, l'on trouve *Raon* (sud-ouest de la Cornouaille et Vannetais intérieur). Des formes plus rares sont *Roadon* (vers Corlai) et *Rion* (Quiberon) (3). La variété de ces formes est un témoignage de la généralité et de la vitalité de la connaissance du nom de Rennes par l'ensemble des bretonnants. Notons que la forme écrite *Roazhon*, dans une orthographe récente, fort discutable en elle-même, et rejetée par un grand nombre de bretonnants, est absurde dans la logique même de cette orthographe (4).

2. LE MOYEN AGE : LE CULTES DES SAINTS

Le moyen âge n'a guère laissé de témoignage sur les rapports de Rennes et de la Basse-Bretagne. Le vide est à peu près complet dans le domaine politique : un événement aussi important que la promotion du comte de Cornouaille comme comte de Rennes et duc de Bretagne ne semble avoir laissé aucune trace dans la tradition écrite ou orale de Basse-Bretagne.

En revanche, l'hagiographie fournit quelques éléments. Le missel breton de 1924 (5) mentionne au 19 janvier *Sant Melani escop*, saint Melaine évêque, et donne à son sujet la notice suivante : « Né au pays de Redon à la fin du V^e siècle, Melaine

(2) Pierre LE ROUX, *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, Rennes, Plihon et Hommay, Paris, E. Champion, cinq fascicules, 1924 et ss.

(3) G. BERNIER (in verbis) qui précise qu'en breton de Quiberon, *Rion douar* (Rennes) s'oppose à *Rion mor* (Rouen).

(4) Le zh a été introduit pour « synthétiser » les deux formes différentes prises en breton moderne par un ancien th spirant sourd (z en KLT, H en vannetais). Or, dans le cas du nom breton de Rennes, il s'agit d'un ancien d, qui a donné z en KLT et s'est amui en vannetais.

(5) UGUEN : *Leor nevez an oferenn hag ar gousperou*, Kemper ha Montroulez, Le Goaziou, 1924, 956 pages.

fut d'abord moine et ensuite évêque de Rennes. Nous le voyons au concile d'Orléans en 511 ; il était renommé par sa sagesse et par son soin à prêcher l'évangile. Il fit de grands miracles. Il mourut dans le monastère qu'il avait édifié. Son corps a été transféré à Rennes. Il est patron de l'une des paroisses de Morlaix et de la paroisse de Moélan ». La diffusion ancienne du culte de Saint-Melaine, quoique étendue jusqu'à des régions très occidentales, resta cependant limitée. Le recueil des vies des saints en breton : *Leor Buez ar Zent* (6), qui jusqu'aux premières décennies de ce siècle fut lu à la veillée dans la plupart des foyers bretonnants, ne mentionne pas saint Melaine le 19 janvier. C'est saint Canut, roi de Danemark, qui est commémoré ce jour-là. Les lecteurs du *Buez ar Zent* ne trouvaient mention de Rennes que dans les vies de Robert d'Arbrissel (4 juillet), né dans l'évêché de Rennes et qui fut archidiacre de Rennes, et dans celle de saint Yves (19 mai) qui, avant de retourner à son diocèse de Tréguier, fut official de l'archidiacre de Rennes. Rennes, d'ailleurs, consacra un hôpital et une chapelle à saint Yves, alors qu'elle n'a jamais possédé de dédicace à un saint celtique ancien.

Vers la fin du moyen âge, le pèlerinage aux Neuf Saints de Bretagne (Tro-Breiz) semble bien avoir inclus Melaine de Rennes. Ceci pourrait être en rapport avec le développement d'un patriotisme de duché qui marqua les derniers temps de la principauté féodale. Mais l'on a peu d'informations sur la réalité du pèlerinage.

3. L'ÉPOQUE MODERNE, LE PARLEMENT

Grégoire de Rostrenen, dans son si intéressant *Dictionnaire français-celtique ou français-breton* de 1732 (7), donne la définition suivante de Rennes : « Ville capitale de Bretagne depuis l'érection du Parlement ». Il ajoute deux phrases à titre d'exemples : « Rennes fut presque toute consumée par le feu l'an 1720 », et « Les Rennois communément sont d'un bon naturel ».

(6) *Buez ar Zaent*, Brest, l'Océan, sans date.

(7) Le P. F. GRÉGOIRE de Rostrenen, *Dictionnaire français-celtique ou français-breton*, Rennes, Vatar, 1732, 978 pages.

Cette référence au Parlement témoigne peut-être d'une insuffisante connaissance de l'histoire ; elle reflète certainement un sentiment très profond et alors très répandu en Basse-Bretagne. On a toutes raisons de penser que Rennes, aux yeux des Bas-Bretons de l'époque moderne, fut essentiellement la ville du Parlement, et cette cour ne semble guère avoir été très populaire auprès d'eux. Les recueils de « Soniou » et de « Gwerziou » de Luzel (8) permettent de reconstituer l'« espace vécu » des paysans trégorrois dans les derniers siècles de l'Ancien Régime. A part les références à diverses paroisses trégorroises et léonardes, deux seules villes apparaissent dans ces textes : Rennes et Paris. Rennes est la ville du Parlement, la ville où des accusés — le plus souvent injustement — vont se faire pendre. Les malheureux condamnés n'ont alors guère qu'un recours : la victime sur la potence se recommande à Notre-Dame du Folgoat qui, pour empêcher la pendaison, met un escabeau sous ses pieds : « *Intron Varia ar folgoat lakas seur skabell dindan e daou droad* ».

La détestation du Parlement dont témoignent les « *gwerz* » comportant cet épisode rend moins étonnant le sort posthume qu'ont connu en Basse-Bretagne l'illustre parlementaire La Chalotais et son adversaire le duc d'Aiguillon. Alors que la plupart des villes de Haute-Bretagne, et Rennes pour commencer, ont donné à une de leurs rues le nom de La Chalotais, le nom du procureur général n'apparaît pas dans la toponymie urbaine de Basse-Bretagne où plusieurs villes, en revanche, possèdent leur rue d'Aiguillon ou leur quai d'Aiguillon (9).

4. LA PÉRIODE CONTEMPORAINE

Durant la période contemporaine, Haute et Basse-Bretagne se sont rapprochées, et le rayonnement de Rennes s'est accru. Ceci

(8) F.M. LUZEL, *Chants et chansons populaires de la Basse-Bretagne*, recueillis et traduits par F.M. Luzel, Gwerziou. Réimpression de l'édition de 1868-1890 présentée par Donatien Laurent, Paris, Larose et Maisonneuve, 1971, Gwerziou, premier volume 559 pages, voir notamment pages 218, 230, 530 ; deuxième volume 581 pages, pages 296, 360.

(9) Très récemment, le nom de d'Aiguillon a été donné comme marque à une liqueur fabriquée à Lannion.

ne se réalisa pas cependant aussi vite et aussi complètement qu'on eut pu le penser.

Même après la construction des chemins de fer, Rennes fut pendant un temps court-circuitée par les itinéraires intéressants la Basse-Bretagne. Pour aller à Paris, les gens de la côte Nord d'abord allèrent par mer au Havre prendre le train pour Paris. La ligne Paris-Quimper, qui desservait la côte Sud, appartenait à la compagnie Paris-Orléans, et les trains passaient par Nantes et Orléans. Les ports bas-bretons, d'ailleurs, jusque fort avant dans le XIX^e siècle, maintinrent des relations directes, non seulement avec Le Havre et avec Bordeaux, mais avec l'Espagne et l'Angleterre. Le développement de l'agriculture légumière en divers points du littoral nord de la Bretagne s'explique par les relations par mer soit avec Paris par la Basse-Seine, soit surtout avec l'Angleterre.

Rennes, dont le rayonnement était indiscuté sur la plus grande partie de l'Ille-et-Vilaine (où les femmes portaient la coiffe de Rennes), n'avait de rôle régional que par ses administrations. L'érection de l'archevêché de Rennes sous le Second Empire contribua à renforcer les liens ecclésiastiques avec les diocèses de Vannes, Quimper et Saint-Brieuc, mais ce furent surtout la Cour d'Appel et l'Université qui forcèrent des Bas-Bretons à fréquenter la capitale provinciale. Lorsque la première école normale primaire fut fondée en Bretagne, elle le fut à Rennes, et l'on m'a cité le cas d'un normalien de l'époque héroïque qui se rendit à pied des environs de Brest à Rennes pour rejoindre son école. Jusqu'en 1939, l'oral du baccalauréat, pour toute l'Académie, se passait à Rennes, et ce fut pour bien des bacheliers bas-bretons — entre autres, l'auteur de ces lignes — l'occasion de la première visite à Rennes. Pour bien des Finistériens, l'espace vécu ou connu comprenait Paris — où la plupart des familles avaient un des leurs émigré — la « Dordogne », c'est-à-dire en fait l'Aquitaine où des cultivateurs s'établirent dans les années 1920, la plupart des bases de la Marine nationale en France et Outre-Mer, et pour certains cantons, en plus New York et Montréal, mais non Rennes. Les étudiants bas-bretons de ma génération trouvaient que Rennes était une cité étrange, ne possédant aucun des caractères qui, pour eux, étaient typiques de la Bretagne, et lorsque nous quittions

Rennes pour regagner l'Extrême-Ouest, il nous arrivait de dire que « nous allions en Bretagne ».

Au point de vue économique, Nantes dominait tout le littoral méridional des ports de pêche et des conserveries. Les régions littorales septentrionales, jusqu'en 1930, vendirent surtout leurs légumes en Angleterre et leurs chevaux un peu partout en France et à l'étranger, jusqu'en Argentine et au Japon. Le commerce rennais ne jouait aucun rôle dans ces flux.

5. LES TRANSFORMATIONS RÉCENTES :

RENNES, CHEF-LIEU DE RÉGION

C'est l'organisation des régions, accompagnée d'une intervention de plus en plus accentuée de l'Etat dans la vie économique et, tout récemment, dans l'aménagement, qui force de plus en plus de gens à se tourner vers la capitale de leur région. Ceci est très sensible dans le cas de Rennes. Malgré tout, la fusion n'est pas faite. Les politiques le savent bien, qui multiplient les réunions des assemblées régionales hors de Rennes, renouant avec l'ancienne tradition itinérante des Etats de Bretagne. A l'image de la première Fédération bretonne-angevine de Pontivy, plusieurs assemblées ou manifestations régionales ont pris pour siège la petite ville morbihannaise située près de la limite des deux Breagnes. Il ne s'agit pas seulement de la recherche d'une localisation centrale. Il s'agit surtout d'un essai de conciliation des deux ethnies persistant de part et d'autre de la dernière frontière linguistique. Malgré toutes les transformations modernes, malgré le développement de flux de toutes sortes convergeant vers la capitale régionale, le passé immémorial limite encore vers l'ouest le rayonnement de Rennes.

P. FLATRÈS

La difficile organisation du service postal sur la route de Rennes à Brest au XVIII^e siècle

Aux archives d'Ille-et-Vilaine (article C 1997) se trouve un certain nombre de documents révélateurs des multiples difficultés rencontrées par le gouvernement du roi Louis XV pour doter la route de Rennes à Brest d'un service postal régulier.

A cette époque, c'est-à-dire vers les années 1738 et suivantes, il devenait urgent, surtout du point de vue de la défense du territoire, de mettre en place un bon système de communications en direction du port militaire de Brest.

Toujours en garde contre les initiatives ou nouveautés émanant du pouvoir central, les populations bretonnes concernées ne pouvaient manquer de marquer une opposition de principe à l'égard de mesures susceptibles de les troubler dans leurs habitudes ou leurs intérêts immédiats.

Une correspondance, échangée au début de l'été 1740 entre l'intendant de Bretagne Pontcarré de Viarmes et le président de la ferme générale des postes, Grimod Dufort, nous éclaire tout de suite sur l'état des esprits devant l'organisation en voie de réalisation.

Le surintendant des Postes, alors le cardinal Fleury, également secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, avait été saisi de plaintes contre l'intendant de Bretagne pour les premières mesures d'exécution prises. Il avait chargé Grimod Dufort d'enquêter et de le renseigner.

Dans sa lettre à l'intendant de Bretagne, Grimod Dufort, tout à fait compréhensif étant donné que tout semblait avoir été fait avec son accord, déplorait l'attitude de la noblesse et de la bourgeoisie dans la région qu'on entendait desservir.

Certains personnages importants, indiquait-il, tels que le comte de Quélen, le comte de Chabot et l'évêque de Rennes, menaient cabale pour imposer l'idée qu'un service postal le long de la route de Rennes à Brest ne présentait aucun intérêt, la route de Rennes à Nantes méritant seule, selon eux, un tel service.

Par lettre du 8 juillet 1740, Pontcarré de Viarmes répondait qu'en effet « le service du roi était bien difficile dans une province « où il était contrarié par les personnes mêmes qui auraient dû « contenir dans le respect et l'obéissance ceux qui auraient voulu « s'en écarter ». Affirmant qu'on ne pouvait guère lui reprocher que trop de complaisance envers certains des plaignants, il déclarait notamment : « Monsieur de Chabot a sans doute cru trouver « occasion de placer à propos son mot pour étayer les plaintes « qu'on a portées contre moi et par là à satisfaire à son « ressentiment de ce que je lui refuse des chevaux à la poste de « Rennes pour le conduire à Josselin. Monsieur l'Evêque de « Rennes (1), toujours opposé à ce qui ne vient pas de luy et « qui ne cesse de me contrequarrer dans toutes les occasions, « n'a pas cru devoir laisser échapper celle-ci ».

Il apparaît que le cardinal Fleury qui, en conversation avec Grimod Dufort, s'était déclaré fort satisfait de tout ce qui avait été fait, était à l'avance tout acquis aux justifications présentées par l'intendance de Bretagne.

Il se trouve que les principales difficultés rencontrées par les autorités dans l'installation des maisons de poste se produisirent sur la partie de la route traversant la région constitutive de l'actuel département des Côtes-du-Nord, c'est-à-dire à Saint-Jouan-de-l'Isle, à Broons, à Plénée-Jugon pour le lieu-dit Langouhède, à Châtaudren, à Guingamp et à Belle-Isle-en-Terre.

A Saint-Jouan-de-l'Isle, des personnes malintentionnées, suivant Pontcarré de Viarmes, avaient fait tout ce qu'elles pouvaient pour écarter les candidats à la charge de maître de poste.

Elles avaient si bien réussi que l'intendant de Bretagne avait dû se résigner à appliquer, par décision du 3 mars 1739,

(1) Monseigneur Garapin de Vauréal.

l'ordonnance royale du 9 juin 1732 prescrivant qu'au cas où il y aurait des postes vacantes, le service en serait fait par les communautés locales, donc ici par le général de la paroisse de Saint-Jouan. Fort ennuyé, mais bien obligé de se soumettre, le général dut se réunir pour en délibérer. Il y avait à Saint-Jouan, sur le bord de la route, deux établissements susceptibles d'abriter la poste, ses chevaux et son matériel. L'un d'eux était l'auberge de « La Croix-Blanche » tenue par un sieur René Villandre ; l'autre, l'auberge du « Lion d'Or », tenue par un sieur de La Rivière Mérienne.

Le général proposa comme maître de poste René Villandre et, à son défaut, La Rivière Mérienne. Indigné, Villandre se défendit avec énergie. Il fit valoir qu'il n'était pas natif de Saint-Jouan, argument sans doute un peu faible, mais dont il résultait qu'il n'entendait point être l'objet de ce que nous pourrions appeler aujourd'hui une discrimination raciale. Il fit valoir surtout, et le moyen était plus solide que, venant de s'installer, il n'avait pas les possibilités de faire face aux premiers frais de la charge. Il soulignait, bien entendu, que son concurrent, La Rivière Mérienne, était un enfant du pays et avait une situation aisée, notamment du fait qu'il était possesseur d'autres biens que son auberge.

Tenant le raisonnement de Villandre pour bien-fondé, et surtout désireux de faire vite pour donner satisfaction à l'autorité supérieure, l'intendant de Bretagne, sans vouloir en entendre davantage, nomma d'office La Rivière Mérienne.

La poste de Saint-Jouan étant ainsi pourvue, on jugea que pour la relier à Lamballe où il ne semblait pas y avoir de difficultés, il était nécessaire de créer deux autres postes, l'une à Broons, l'autre à Plénée-Jugon au lieu-dit Langouhède, c'est-à-dire à une certaine distance du bourg, mais là où passait la route de Brest.

A Broons et à Plénée-Jugon, tout comme à Saint-Jouan et pour la même raison, on se heurta à l'impossibilité de trouver un candidat. Mis au pied du mur, le général de la paroisse de Plénée-Jugon présenta le 25 mars 1742, pour la poste de Langouhède, un certain Christophe Le Camus. Pas d'accord,

Le Camus essaya d'un argument juridique. Selon lui, il n'était pas domicilié sur le territoire de Plénée-Jugon et était domestique au service de la marquise Desiles et du sieur de la Haye. Vérification faite, les moyens de Le Camus furent rejetés. S'il se trouvait parfois à travailler en dehors de Plénée-Jugon, il y était bien domicilié. Il reçut donc de force la charge de la maison de poste de Langouhède.

Par ailleurs, comme nul n'avait été découvert pour tenir le relai qu'on se proposait d'établir à Broons, il fut décidé que celui de Langouhède serait suffisant pour permettre la communication entre Saint-Jouan et Lamballe. Toutefois, l'intendant de Bretagne ordonna que les paroisses intéressées par la poste de Langouhède, c'est-à-dire celles de Broons, Plénée-Jugon, Dollo, Tramain et Sévignac, devraient faire à Le Camus les avances pécuniaires utiles.

Contraint de tenir la poste de Langouhède et de fort mauvaise humeur (on le comprend), Le Camus ne se montra pas un agent particulièrement facile. Il fallut le remplacer.

On mit alors la main sur un nommé Roger Poulin, qui accepta. Malheureusement, Le Camus, dont le ressentiment n'était pas apaisé, se refusait à remettre à son successeur les fonds qu'il avait reçus des paroisses. On tâcha d'abord de l'amadouer, mais à la fin, devant l'insuccès des démarches, Pontcarré de Viarmes prit le parti de se fâcher. Le 30 octobre 1742, il écrivit à la Compagnie fermière des postes que « Le Camus, en raison de « son esprit de chicane et de sa mauvaise foi, ne méritait « nullement les ménagements qu'on avait pour lui » et qu'il avait dû faire intervenir Le Goubly de Perray, son subdélégué à Lamballe.

Celui-ci sut employer les moyens utiles, puisqu'en définitive l'affaire fut réglée suivant les volontés de l'intendant de Bretagne.

A Châtaudren, à Guingamp et à Belle-Isle-en-Terre, les obstacles à l'installation des maisons de poste ne furent pas moindres.

A Châtaudren, la cabale, les discours et les menaces étaient essentiellement l'œuvre, non seulement des bourgeois ou notables

de la localité, mais aussi celle des principaux seigneurs des environs, au premier rang desquels étaient le comte de Vertu et sa sœur, la princesse de Courtenay.

Le comte de Vertu attribuait aux mauvaises dispositions qu'aurait plusieurs fois manifestées à son égard Pontcarré de Viarmes l'ouverture, à travers ses bois, de routes « d'une largeur immense ».

En fait, l'intendant de Bretagne dut encore obliger le général de Châtaudren à désigner une victime. On la trouva en la personne d'un sieur Le Huré, hôtelier « Au Croissant ».

Naturellement, Le Huré protesta et argua de son insuffisance de moyens financiers. Naturellement aussi, l'intendant de Bretagne passa outre. Par ordonnance du 29 août 1739, il nomma Le Huré maître de la poste. Toutefois, aux termes de la même ordonnance, le général de Châtaudren était tenu de faire à Le Huré une avance de 400 livres 10 sols.

Rechignant, le général ergota sur tous les éléments du compte. Il le refit avec une minutie sourcilieuse et de sa propre autorité réduisit ses avances à 359 livres 10 sols. Les choses se gâtèrent complètement quand Le Huré apporta un autre compte, suivant lequel il avait dû engager pour ses premiers frais 1 264 livres de plus que les 359 livres 10 sols que le général lui avait accordés. On dut retourner devant l'intendant de Bretagne.

Le 4 juin 1740, celui-ci rendit une nouvelle ordonnance condamnant le général à payer immédiatement à Le Huré la somme que celui-ci réclamait, faute de quoi, et la menace mal précisée par l'ordonnance devait donner à réfléchir, « les douze « principaux habitants de Châtaudren (sans autre précision) y « seraient contraints par toutes voies de droit, les frais et dépens « de l'instance étant liquidés à 100 livres ».

Le Huré, qui continuait à ne pas vouloir de la charge et faisait tout pour la laisser, était cependant condamné par la même décision à assurer le service jusqu'à découverte d'un remplaçant.

Les énergiques mesures de coercition prises contre les notables de Châtaudren ayant quelque peu refroidi leur ardeur combative, on put mettre la poste en adjudication.

Cette fois aucune manœuvre publique ou souterraine ne s'étant produite pour décourager les candidats, il s'en trouva un qui volontairement se présenta. Il s'appelait Mahauté. Il était pourvu des qualités requises. Il fut agréé. Malgré son mauvais vouloir, le général de Châtelaudren dut accepter de mettre à la disposition du nouveau maître de poste une maison et une écurie, ainsi que de lui avancer le prix de sept chevaux.

Pendant quelques années, Mahauté étant en place, la vie de la poste s'écoula sans histoires ; donc, si l'on en croit l'adage, de façon heureuse. Il en fut de même quand un paisible homme d'âge mûr, un ancien officier de cavalerie, Antoine Clérique, prit la succession de Mahauté.

Mais voici qu'au bout d'un certain temps, Clérique laissa sa charge à un jeune père de famille nommé Paul Suant. Le nouveau maître de poste n'eut pas l'heur de plaire. Le général lui manifesta son hostilité. Il ne voulait plus loger gratuitement les chevaux de la poste. Il ne voulait pas davantage voir le ménage Suant, avec les enfants qu'il avait et dont il semblait tout prédisposé à augmenter le nombre, continuer à bénéficier d'une exemption d'impositions dont, disait-il, la charge retombait sur les autres habitants de la localité.

L'intendant de Bretagne reçut, datée du 17 août 1756, une requête éplorée du général ; celui-ci, se présentant comme digne de la plus grande commisération, s'expliquait ainsi :

« Le général gémit depuis longtemps sous le poids d'une charge qui lui est particulière et dont on ne voit point d'exemple dans la province, peut-être même dans le royaume. Il fournit, à ses frais, une écurie au maître de la poste aux chevaux, ce qui lui coûte annuellement 36 livres, et pareille somme pour l'obtention d'un arrest qui lui permette d'en faire la levée sur le petit nombre d'habitants de Châtelaudren. Il est vrai que l'infortuné général s'est lui-même imposé cette obligation et qu'aggravant son joug il consentit, par délibération du 27 août 1749, que le sieur Antoine Clérique, ancien officier de cavalerie et son maître de poste, sa femme et leurs descendants, demeureraient exempts à l'avenir de toutes impositions, tant pour la capitation que pour les tailles, paiement de presbytère

« ou autres ; engagement qui ne devait pas durer longtemps, puisque Clérique et sa femme étaient au moins sexagénaires et sans enfants. Dès le 15 juin 1749, le sieur Paul Suant, dit La Forest, s'offrit pour faire le service de la poste au lieu et place de Clérique, à condition qu'il jouirait des mêmes privilèges, condition d'autant plus dure que Suant avait une jeune femme et des enfants sur qui la faveur des exemptions devait s'étendre... La situation du général était triste. (...) Il dut accepter Suant... parce qu'alors on se faisait un monstre de cet emploi, dont on ignorait les gages, gratifications et autres avantages... D'ailleurs, le général se rappelait avec douleur combien de tracasseries et de pertes il avait subies de la part du sieur Le Huré, lors de l'établissement de cette poste, en 1739 et 1740. Il fallut donc céder au temps... On acquiesça à tout ce qu'il plaisait à Suant d'exiger.

« Mais, Monseigneur, il se trouve plusieurs particuliers plus traitables que Suant qui seraient charmés d'avoir la poste aux chevaux...

« Conduit par un vil intérêt et peu sensible à la misère de ses compatriotes, il (Suant) ne veut rien relâcher de ses prétentions.

« Dans cette position critique, le général a l'honneur de recourir à l'autorité et à la justice de Votre Grandeur, la suppliant de vouloir le restituer contre les consentements qu'il a pu donner à son oppression en faveur des sieurs Clérique et Suant. »

L'intendant, ayant examiné les faits, parvint à amener le général et le maître de poste à conclure une transaction. Le général était déchargé de l'écurie et le maître de poste restait exempté des impositions.

Pour 1772, les documents d'archives relatent un incident marquant relatif à la poste de Châtelaudren. Le 16 octobre de cette année-là, se présentait à la maison de poste un sieur Jean-Marie de Kermasson, marchand de vins, accompagné de sa femme. Il réclamait des chevaux pour aller à Morlaix, où les Etats de Bretagne tenaient leur session.

Le maître de poste, Franquet, était malade et provisoirement remplacé par son fils, Pascal Franquet. Il n'y avait pas de chevaux disponibles pour les époux de Kermasson. Colère de ceux-ci. Certains éléments de la population, pas toujours tellement bien disposée à l'égard du maître de poste, prennent fait et cause pour les Kermasson. La discussion s'envenime : invectives, hurlements. Pascal Franquet se fait houspiller, ainsi que sa mère intervenue sur les entrefaites. Dans un rapport établi le jour même, on trouve « que Pascal Franquet aurait été traité de termes de malice, « d'expressions basses et grossières, de coquin, de non qualité, « d'incapacité ; que sa mère, la dame Franquet, ayant voulu « s'interposer et faire entrer tout le monde dans la maison de « poste, les Kermasson avaient continué leurs sottises et mauvais « vouloir, professant que les Franquet étaient des gens méprisés « et méprisables ; que la dame de Kermasson, frappant un papier « de la main, avait dit avec clameurs que les Kermasson ne « craignaient pas d'être cités devant les Etats de Bretagne ».

Les Kermasson avaient causé un véritable scandale et l'affaire faisait du bruit. Elle s'était produite chez des gens localement bien en vue, plus ou moins liés au milieu judiciaire de l'endroit, Franquet fils était procureur de son état. La dame de Kermasson était fille d'un sénéchal. Les époux de Kermasson avaient, dans la noblesse du pays, des alliances fort avantageuses.

Les autorités ne pouvaient se dispenser de sanctionner les faits. De Morlaix où elles se trouvaient à cette époque en raison de la réunion des Etats, le subdélégué de l'intendant à Guingamp recevait le texte d'une ordonnance datée du 2 décembre 1772, prescrivant à la maréchaussée « d'arrêter le sieur Jean-Marie de « Kermasson et de le constituer prisonnier dans la prison la plus « proche du lieu de sa capture », puis à lui-même subdélégué « de « faire publier l'ordonnance à l'issue de la messe paroissiale de « Châtaudren aussitôt après l'emprisonnement, à ce que nul « n'en ignore ».

Kermasson alors se démena pour se soustraire à l'humiliation. Et il se passa, en fait, quelque chose d'étrange. Le 14 décembre de cette même année 1772, de grand matin, avant l'aurore, Kermasson accompagné d'un sien ami, le sieur Morand, tous deux le chapeau garni de laurier et criant victoire, se présentent à la

porte de la prison de Châtaudren. Le geôlier leur ouvre, les fait entrer et, bien loin de se livrer au moindre geste vexatoire ou désinvolte, va chercher sa bouteille d'eau-de-vie, leur en offre un coup, enfin fait faire à Kermasson un petit tour dans un local de détention. Après quoi, en bon agent consciencieux, le dit geôlier dresse un procès-verbal constatant que Jean-Marie de Kermasson est bien resté une demi-heure dans la prison et en est ressorti vers les sept ou huit heures du matin.

De tout ceci, que penser ? Probablement que Kermasson avait eu recours à quelque personnage influent et que sur une intervention efficace le scénario avait été prévu : Kermasson ne serait pas arrêté, mais pour que force restât, en apparence au moins, à la loi, il se ferait lui-même emprisonner durant quelques instants.

A Guingamp, la création d'une maison de poste ne fut pas non plus particulièrement aisée. On trouva un premier maître de poste en la personne d'un nommé Utinel, aubergiste dans la ville.

Or, le 5 juillet 1738, Pontcarré de Viarmes recevait d'un des représentants de la Compagnie fermière des postes, le contrôleur général Pajot de Villers, la lettre suivante :

« Le nommé Utinel, maître de poste à Guingamp, a repré-
« senté que la noblesse et la bourgeoisie du pays ne cherchent
« qu'à le troubler dans ses fonctions ; qu'on est même si acharné
« contre lui qu'il n'est pas en sûreté de sa vie et que quelques
« gentilshommes ont même cherché à l'attirer chez eux, sous
« divers prétextes, afin de le maltraiter. Sur le compte que j'en
« ai rendu au cardinal Fleury, son Eminence m'a chargé,
« Monsieur, de vous écrire pour vous prier de vouloir bien faire
« vérifier le fondement de ces plaintes ».

L'intendant de Bretagne ayant transmis la lettre à son subdélégué à Guingamp, Mahé de Querano, celui-ci lui répondit le 14 juillet : « Utinel a une terreur panique. Il en convint presque « avec moi et me pria même que cette plainte en restât là ».

Pontcarré de Viarmes, retenant ce dernier membre de phrase qui lui permettait de classer l'affaire « sans suite », s'empressa de traduire à Pajot de Villers le rapport de son subdélégué de la

façon suivante : « Le particulier n'a été ni menacé ni maltraité. « Ses plaintes ne sont que le fruit de son caractère inquiet ».

Quoiqu'il en fût, Utinel conserva ses fonctions, non pourtant sans accabler de ses plaintes et récriminations l'intendant de Bretagne et la Compagnie fermière des postes, pour réclamer réparations, tantôt en raison de dommages matériels qu'il aurait subis, tantôt pour des atteintes portées à son privilège le dispensant du logement des gens de guerre. Excédé des multiples difficultés soulevées, Grimod Dufort parlait, dans une lettre du 24 janvier 1741, de « cette maudite poste de Guingamp ».

Quand Utinel mourut beaucoup plus tard, en 1777, sa veuve réclama et obtint pour quelque temps de succéder à son époux. C'est qu'au cours des années la place était devenue enviable et lucrative, comme l'avait déjà fait remarquer, pour ce qui le concernait, le général de Châtelaudren. Le maître de poste était maintenant un personnage avec qui il fallait compter et qui savait imposer son autorité.

Un petit fait le montrera. Dans les derniers jours de l'année 1782, le comte de Kergariou, conseiller à la grand'chambre du Parlement de Bretagne, a quitté son pays de Lannion pour se rendre à Rennes. A cette fin, il a pris des chevaux de ferme et les a fait atteler à sa voiture. A son entrée à Guingamp, un postillon de la poste de Guingamp se précipite sur son équipage et, de force, l'amène à l'auberge de la poste. Les titres et qualités de Kergariou n'impressionnent personne. On le laisse pendant trois quarts d'heure se morfondre dans la rue. La fille du maître de poste survient et déclare au parlementaire qu'il n'ira pas plus loin. Celui-ci devait préciser plus tard, dans son rapport sur l'incident à l'intendant de Bretagne, alors Caze de la Bove, qu'elle aurait accompagné ses propos « des menaces les plus indécentes ». Quand le voyageur put enfin repartir, un postillon conduisant la malle-poste, peut-être le même qui avait provoqué l'incident à l'entrée de Guingamp, s'amusa à le narguer en précédant sa voiture jusqu'à Châtelaudren et en multipliant les occasions d'en embarrasser la marche.

Eh bien, Caze de la Bove ne se sentit nullement soulevé d'une indignation particulière devant les avanies subies par le

membre du Parlement de Bretagne. Il ne se priva pas de la satisfaction de faire remarquer au magistrat qu'il s'était mis dans son tort en ignorant les dispositions qui lui commandaient, s'il n'avait pas trouvé de chevaux de poste pour quitter Lannion, de se munir d'une autorisation des messageries avant d'en prendre d'autres.

Enfin nous arrivons à Belle-Isle-en-Terre, dernière localité de notre liste. Là encore, la population avait le regard mauvais à l'égard des postes du roi.

D'après une lettre du 3 avril 1738 du contrôleur général de la ferme des postes, Pajot de Villers, à l'intendant de Bretagne, Pontcarré de Viarmes, le maître de poste qui venait d'être installé à Belle-Isle, le sieur Geldon, était aux prises avec des loueurs de chevaux qui parlaient tout simplement de l'assommer.

Par la suite, un successeur de Geldon, nommé Gouzouguet, arrivé vers 1768, était encore l'objet de brimades, et maintenant de la part du maire de la ville.

Celui-ci, malgré les prérogatives du maître de la poste, s'obstinait à lui faire loger des soldats de passage, et pas seulement quelques soldats, mais une première fois soixante-treize hommes du régiment du Dauphin, une deuxième fois trente-trois hommes du régiment d'Auvergne, une troisième fois quarante-huit hommes du régiment de Chartres. La coupe déborda quand Gouzouguet se trouva dans la désagréable nécessité de passer une nuit blanche avec ses deux postillons parce qu'un officier avait été autorisé à abriter dans les bâtiments de la poste deux juments, si avenantes qu'elles avaient mis en émoi tous les chevaux mâles de l'écurie, à tel point que s'il n'y avait eu personne pour constamment les maîtriser, ils auraient tout cassé.

Du coup, sur la plainte de Gouzouguet et sur les instructions données par l'autorité supérieure suivant lettre du 21 septembre 1877, l'intendant de Bretagne rabroua vertement le maire de Belle-Isle en lui intimant l'ordre « d'en finir avec des contraintes « qui n'étaient que l'effet de sa mauvaise humeur ».

On voit qu'avec le temps la situation du maître de poste, sur la partie bretonne de la route de Paris à Brest, s'était bien

améliorée. L'époque n'était plus où trouver un titulaire pour un relai s'apparentait à un tour de force. Désormais, le personnage, solidement protégé par ses commettants et bénéficiaire de nombreux avantages, était armé pour défendre ses prérogatives contre les jalousies qu'elles pouvaient susciter.

Et puis, maintenant, on avait dû reconnaître l'utilité et les avantages d'un service postal au fonctionnement régulier. Partout, et surtout dans les petites localités, le maître de poste, en raison des services qu'il rendait et de ses relations étendues avec l'extérieur, avait nécessairement acquis une autorité de fait et, par voie de conséquence, un prestige certain.

J. TURQUET DE BEAUREGARD

AU TEMPS DU SEIZE-MAI

Deux fils de Louis-Philippe (duc d'Aumale et prince de Joinville)

vus par un Rennais

(1877)

Je présente, dans ces pages, des extraits de lettres que mon père adressait à son père et à sa mère lorsqu'il résidait à Chaumont, en 1877, comme chef de cabinet du préfet de la Haute-Marne (1) et dont les deux plus intéressantes contiennent, l'une le récit d'une visite du duc d'Aumale au Préfet, l'autre celui d'une visite du Préfet au prince de Joinville.

Il sera inutile de rappeler longuement les circonstances historiques qui forment le cadre de ces anecdotes. L'Assemblée nationale, élue en 1871, avait nommé président le maréchal de Mac-Mahon et, après avoir voté la nouvelle Constitution, elle s'était séparée. L'Assemblée législative, qui lui succéda en 1876, avait en majorité des tendances fort différentes. Le Maréchal, pour essayer de s'accommoder avec elle, nomma un ministre Jules Simon, mais l'accord ne dura pas et Mac-Mahon le renvoya le 16 mai 1877, puis le remplaça par un ministre de Broglie dans lequel le portefeuille de l'intérieur était détenu par Bardy de Fourtou, un bonapartiste qui n'hésitait pas devant les procédés énergiques.

C'est dans ces conditions que la Chambre des députés fut dissoute avec le concours du Sénat. Le ministre de l'intérieur se consacra dès lors à préparer les élections d'une nouvelle Chambre dont la date fut fixée au 14 octobre. En vue du succès escompté, il plaça dans les départements où il en sentait le besoin des

(1) J'ai déjà utilisé une partie de cette correspondance dans mon étude sur Frédéric Le Play parue dans le dernier volume de nos *Bulletin et Mémoires*.

préfets jouissant de sa confiance. Dans cette intention, il nomma à Chaumont le colonel Carron dont j'ai publié quelques lettres (2). Celui-ci avait été député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale. Depuis 1876, il se trouvait disponible. Très lié avec mon grand-père et légitimiste comme lui, Carron fit appel à mon père, tout récemment reçu docteur en droit (3), pour occuper près de lui le poste de chef de cabinet.

C'est donc en cette qualité que ce dernier débarqua à la gare de Chaumont (4) dans l'un des derniers jours de juillet 1877.

Chaumont (4) était une ville charmante, étagée sur une hauteur qui dominait vers l'Est la vallée de la Marne et du côté opposé le cours sinueux de son affluent, la Suize. La préfecture était à l'extrémité septentrionale de ce promontoire, prolongée par de beaux jardins et une promenade publique appelée le Boulingrin. La construction en était très classique, un corps central entre deux ailes symétriques, et presque neuve, car elle avait été inaugurée en 1862.

Le duc d'Aumale et le prince de Joinville étaient deux des cinq fils de Louis-Philippe et les seuls qui aient joué un rôle politique (5). Henri, duc d'Aumale, avait parcouru sous le règne de son père une carrière militaire mémorable. Presque chaque année, il faisait campagne en Algérie où son exploit le plus célèbre fut, en 1843, la prise de la smala, cette capitale ambulante d'Abd-el-Kader.

(2) Voir ma publication de la *Correspondance du colonel Carron* dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, tome XL, 1960 ; et aussi *Frédéric Le Play et son disciple rennais* dans le *Bulletin de la Société archéologique*, tome LXXXI, 1979.

(3) Voir mon édition des *Lettres d'Emile Artur (1874-1887)*, Paris, Vrin, 1959.

(4) Outre mes souvenirs personnels, je dois beaucoup de renseignements sur cette ville à Mlle Couvret, directeur des Archives de la Haute-Marne. Chaumont, qui compte aujourd'hui 29 329 habitants, en possédait beaucoup moins en 1877. Selon le *Dictionnaire des postes* édité en 1882, Chaumont-en-Bassigny n'avait que 8 600 habitants, tandis que Saint-Dizier, simple chef-lieu de canton, en avait 11 229. Les sous-préfectures en avaient encore moins : Langres 9 632 et Vassy (ou Wassy-sur-Blaise) 3 112.

(5) En 1877, Henri duc d'Aumale avait cinquante-cinq ans et Joinville cinquante-neuf. Le *Dictionnaire de biographie française* donne une biographie détaillée du duc d'Aumale. Sa publication n'a pas encore atteint la lettre J. On sait cependant que c'est le prince de Joinville qui commandait le vaisseau chargé de rapporter de Saint-Hélène en France les cendres de Napoléon I^{er} en 1840. On sait aussi que c'est le duc d'Aumale qui présida le tribunal

Lorsque éclata la révolution de février 1848, les deux frères étaient en Algérie. Aumale en était gouverneur général ; Joinville, qui était vice-amiral, commandait une escadre dans les eaux d'Alger. Informés des événements survenus à Paris, ils s'embarquèrent pour l'Angleterre où ils rejoignirent le vieux roi dans un exil qui, pour eux, dura vingt-deux ans. Lors des élections de février 1871, tous deux furent élus députés, l'un dans l'Oise où se trouvait le château de Chantilly qu'il possédait, et l'autre dans la Manche, département tout maritime.

Le prince de Joinville possédait dans la Haute-Marne, non pas Joinville dont il portait le nom, mais, à une petite distance, le château d'Arc-en-Barrois dont la construction était due à Madame Adélaïde, fille de Louis XV.

Quant au duc d'Aumale, il avait reçu, comme général de division, la charge de commandant du 7^e Corps d'armée dont le quartier général était Besançon (6). Il y déploya une activité extraordinaire, continuellement en route, voyant tout et stimulant tout le monde. Dois-je rappeler que ce prince était, à ses heures, un historien et un amateur d'art ? Il réunit à Chantilly une incomparable collection qui, entre autres perles, possède les *Très riches heures* du duc de Berry et les quarante miniatures de Jehan Fouquet qui décorent les *Heures d'Etienne Chevalier*. Toutes ces merveilles, avec le château et le domaine de Chantilly, ont été données par ce prince à l'Institut de France dont trois compagnies le comptaient au nombre de leurs membres, l'Académie française, celle des Sciences morales et politiques, et celle des Beaux-Arts.

Je vous lirai en premier lieu les passages de la correspondance dont je dispose, qui relatent l'installation du jeune chef de cabinet (6) dans ses fonctions à la préfecture de la Haute-Marne.

La première lettre est datée de Chaumont, le mardi 31 juillet 1877.

**

qui jugea le maréchal Bazaine en 1873. Pensant aux fils de Louis-Philippe et à leurs efforts pour prendre part à la défense de la France pendant la guerre de 1870-1871, l'évêque d'Orléans disait : « Nous avons la plus belle maison royale du monde ». *Vie de Monseigneur Dupanloup* par l'abbé F. Lagrange, tome III (1886), page 202.

(6) La région militaire de Besançon comprenait le département de la Haute-Marne.

Chaumont, le mardi 31 juillet 1877.

...Je suis installé dans mon cabinet et je profite de quelques moments de tranquillité pour vous écrire. Je voudrais vous rendre compte de mon arrivée ici. Pour cela, il faut procéder par ordre, mais je suis souvent interrompu : quand le Préfet me fait demander ou quand j'ai à recevoir différentes personnes.

Lundi matin (7), je me suis levé de bonne heure et nous avons pris notre café ensemble, Bertrand et moi, puis il est venu me reconduire à la gare de l'Est où j'ai pris le train pour Chaumont.

En arrivant, je suis allé me changer à l'hôtel, car il fait une chaleur et une poussière atroces dans cette Champagne crayeuse. J'étais blanc de poussière ; puis je me présentai à la préfecture où je demandai M. le Préfet. On me fit entrer dans le cabinet de M. Carron qui me reçut très cordialement, me donna tous les renseignements les plus secrets sur le département et mit immédiatement entre mes mains toutes les instructions et toutes les dépêches confidentielles qui lui ont été adressées par les Ministres depuis son arrivée. J'entraî ainsi immédiatement en fonction et le soir M. Carron m'invita à dîner avec lui. M. Carron ne me parla point de loger à la préfecture, ni moi non plus, naturellement. Il me montra les appartements qui sont très grands, mais relativement peu nombreux, et j'ai su depuis qu'il était impossible que j'y demeure. M. d'Amfreville (8) m'a dit qu'il avait demandé à

(7) 30 juillet. Il quitta Paris où il avait séjourné 72, rue de Seine, chez son frère cadet Bertrand, attaché au ministère des finances. Mon père, né le 1^{er} décembre 1852, avait alors vingt-quatre ans.

(8) Secrétaire général de la préfecture, son nom reviendra souvent sous la plume de mon père. Il ne tint ce poste qu'en 1877. Roger, vicomte Guyot d'Amfreville, est né à Grury (Saône-et-Loire, arrondissement Autun, canton Issy-l'Évêque) le 11 juin 1849. Il fut d'abord conseiller de préfecture à Cahors. Quand il quitta Chaumont, il se retira dans la propriété de sa femme à Jarsaillon (Saône-et-Loire, commune de Chalmoux, arrondissement Charolles, canton de Bourbon-Lancy). Il avait épousé Antonine Bouthier de La Tour, fille d'Antonin et de Laurence de Jarsaillon, le 4 janvier 1876. Un fils, Raymond-Ernest-Antonin, leur était né à Cahors le 7 octobre 1876 ; un second fils vint au monde à Jarsaillon en 1882. Ni l'un ni l'autre n'ont eu de postérité. Pierre-Alexandre-Ferdinand-Olivier Guyot d'Amfreville (1834), avocat général à la Cour d'Appel de Limoges en 1877 et jusqu'à sa démission en 1880, était le frère aîné de Roger.

M. Decazes (9), prédécesseur de M. Carron, de loger un chef de cabinet que M. d'Amfreville lui fournirait et qu'il connaissait particulièrement, et M. Decazes lui avait fait voir que c'était impossible. Ceci est un peu ennuyeux, car il est très difficile de trouver à se loger à Chaumont. Les officiers du régiment de ligne (10) y prennent tout, si bien que M. d'Amfreville a été obligé d'aller se loger à la campagne, à trois kilomètres de Chaumont. De plus, tout est très cher ici. On me parle de logements de 50 à 75 francs (11). Et pour la pension, j'ai dîné ce matin à la table où mangent tous les jeunes fonctionnaires de Chaumont, où j'ai été présenté par M. Badet, le conseiller de préfecture (12). On m'a parlé comme prix de 100 francs par mois. C'est exorbitant, je suis cependant moralement obligé d'y manger. Enfin je ferai mes conditions et tâcherai de vivre le plus économiquement possible.

Chaumont ne paraît pas très gai, surtout à cette époque où beaucoup de personnes sont à la campagne. D'ailleurs la ville est, dit-on, toujours assez morte ; toute l'activité du département est aux deux extrémités, à Langres et surtout à Vassy et à Saint-Dizier qui aspire à être chef-lieu d'arrondissement et est peut-être la ville la plus importante du département.

La besogne que j'ai à faire me paraît fort intéressante ; je suis, en effet, chargé des questions les plus délicates, question du personnel surtout et, comme dit M. Carron, les Préfets ont à cette heure un pouvoir presque illimité, parce qu'ils sont sûrs d'être

(9) Michel-Edmond Decazes (ou de Cazes), né à Libourne (Gironde) le 8 octobre 1816, fut sous-préfet, successivement, de Pont-L'Évêque (12 août 1856) et autres lieux, puis préfet de l'Indre (26 mai 1873), de la Nièvre (15 octobre 1875) et enfin de la Haute-Marne, le 15 août 1876. Son père, Jacques-Philippe, était cousin germain du premier duc Decazes, le ministre de Louis XVIII, lui-même était cousin issu de germains du second duc Decazes qui était alors, depuis 1873, ministre des affaires étrangères. Le préfet Decazes avait, de sa femme Marie-Alix Aulas de Courtigis, une fille Marie âgée de vingt-deux ans en 1876 et un fils Gaston âgé de vingt-cinq ans, né en Seine-et-Marne, son chef de cabinet.

(10) Le régiment de ligne en garnison à Chaumont était le 109^e.

(11) Par mois assurément.

(12) Eugène Badet, dont le nom reviendra aussi souvent que celui de M. d'Amfreville dans cette correspondance, était en 1879 vice-président du Conseil de préfecture. Il reçut de l'avancement après l'échec du Seize-Mai, alors que M. d'Amfreville était révoqué. On verra par les annexes de cet article que Badet était « badin ».

soutenus résolument par le ministre de l'intérieur. Je m'en suis bien aperçu en parcourant la correspondance confidentielle du ministre. Je n'ai pas besoin de vous dire dès aujourd'hui que tout ce que je pourrai vous écrire à ce sujet doit rester absolument secret, vous le comprenez d'avance.

Hier soir, je suis resté à me promener seul avec M. Carron dans les magnifiques jardins de la préfecture, jusqu'à neuf heures et demie, et nous avons causé de toutes espèces de choses.

P.S. - Je viens de louer un appartement de 35 francs par mois, plus le service, chez un vieil architecte (13), seul avec sa femme, maison tranquille et bien convenable à deux pas de la préfecture. Voici mon adresse : rue Bouchardon, 34.

Chaumont, dimanche 5 août 1877.

...Badet, au fond, n'est pas avec nous, mais il se contient et ne dit rien pour garder sa place. C'est justement à lui que M. d'Amfreville m'a présenté, parce qu'il est seul des conseillers de préfecture ici en ce moment ; il est aimable pour moi et, du reste, c'est un garçon plein d'esprit et qui est charmant en conversation. La besogne me plaît beaucoup ; comme dit mon Préfet, elle est entraînant.

[A sa mère :] Vous me demandez des détails sur mon installation à la préfecture, si je suis seul dans mon bureau, etc... Je crois bien que je suis seul dans mon cabinet. J'ai un cabinet magnifique. Voici : quand on entre à la préfecture par la porte des Bureaux accolés à la préfecture, à droite, on a un grand corridor ; au fond de ce corridor, à droite, le cabinet du Préfet, très luxueux ; à gauche, en face, mon cabinet moins luxueux, mais encore très beau. Quand on ouvre ma porte, on se trouve en face d'un grand bureau à casiers, fauteuil en cuir qui me sert de fauteuil de bureau puis quatre fauteuils en cuir rouges, des tables, une espèce de table étagère pour écrire debout, une grande bibliothèque pleine de cartons, pleins eux-mêmes de dossiers ; au-dessous, une armoire dans laquelle sont tous les imprimés de la préfecture. C'est, en

(13) M. Descaves, depuis plusieurs années architecte du Département. La rue Bouchardon existe encore et n'a guère changé. Le sculpteur Bouchardon est une gloire de Chaumont.

effet, le chef de cabinet qui est chargé d'acheter toutes les fournitures et en a la garde. J'ai la clef dans ma poche.

Ma fenêtre ouvre sur le jardin, ce qui est très gai. C'est une grande fenêtre avec balcon. Mon cabinet est, du reste, immensément haut de plafond. Partout des sonnettes électriques. J'ai à côté de mon bureau un bouton électrique ; quand j'ai besoin de quelque chose, je presse, et notez que je ne me dérange jamais, nous avons de vieux chefs de division. Quand j'ai besoin de quelque chose, je presse le bouton, l'huissier paraît : « Priez M... de passer à mon cabinet, j'ai besoin de lui parler ». Et voilà. Je vous assure que je commence à savoir recevoir et même, ce qui est plus difficile, à savoir congédier. Un fil électrique communique avec le cabinet du Préfet et il n'a qu'à presser un bouton, cela sonne dans mon cabinet et je vais chez lui. Le cabinet du secrétaire général est à l'autre bout de la préfecture, à côté des bureaux dont il est le chef direct puisqu'il signe toutes les pièces administratives. C'est, en somme, un charmant garçon que d'Amfreville, un peu sceptique, un peu ambitieux, mais très aimable pour moi et d'ailleurs très intelligent ; son cabinet est plus richement meublé que le mien, mais il n'est pas si haut d'étage et pas si bien situé, parce qu'il est dans le local affecté aux bureaux. Il a toujours été sous les ordres de préfets originaires de Rennes, M. de Callac (14) d'abord, M. Porteu (15) ensuite, enfin M. Carron. Il doit avoir de la fortune, car il a domestique et une nourrice (16), et s'appelle le vicomte d'Amfreville.

J'ai naturellement dans mon cabinet une cheminée avec une pendule, puis sur les murs des cartes et des gravures. Mon prédécesseur, Gaston de Cazes, fils du préfet, a fait sur les murs

(14) Alphonse-Clément-Adolphe Morand, comte de Callac, fut préfet d'Ille-et-Vilaine du 23 octobre 1869 au 8 septembre 1870. Il fut élu sénateur en 1888 et décéda le 11 avril 1893. Il était maire de Sixt (canton de Pipriac).

(15) Armand Porteu (1839-1906), entré dans l'administration en 1860, à vingt-et-un ans, fut successivement attaché au ministère de l'intérieur, conseiller de préfecture, secrétaire général du Morbihan, sous-préfet de Ploërmel, secrétaire général du Calvados et sous-préfet de Lisieux, préfet du Lot (où il eut M. d'Amfreville pour secrétaire général), puis de la Creuse, démissionnaire le 16 mai 1877. Élu député d'Ille-et-Vilaine en 1889, renouvelé en 1893 et 1898. Il a été représentant du Comte de Paris en Ille-et-Vilaine.

(16) Son premier-né avait moins d'un an.

avec des pains à cacheter les arabesques les plus fantaisistes, ce qui n'ajoute pas à la beauté de l'ensemble.

Le grand escalier d'honneur de la préfecture est monumental ; tous les appartements du rez-de-chaussée, qui sont des appartements de réception, ne servent jamais (17). M. Carron est tout seul au premier ; il n'a même pas de cuisine, on lui apporte ses repas de mon restaurant. Dans la salle où je mange et où l'on ne reçoit jamais d'étranger, il n'y a plus que trois convives, un substitut, M. Vétu, un comptable de la Banque, M. Despomards (18), et Badet. Celui-ci est un charmant causeur et nous fait souvent rire.

Les journées passent vite ici, mais les soirées sont longues. Je suis allé à un cercle où il n'y a guère que des fonctionnaires, mais je ne m'y amuse pas beaucoup et je vous assure que le soir quand on a travaillé de tête, et souvent à des choses fort délicates, jusqu'à cinq heures-cinq heures et demie, on ne peut guère se mettre à lire ! Je tâcherai pourtant de trouver quelques livres.

Les environs de Chaumont sont bien jolis ; la Marne et la Suisse se rencontrent au-dessous de Chaumont et forment, toutes deux, deux vallées pittoresques et très verdoyantes.

Cette vie fort occupée m'empêche de m'ennuyer, mais elle ne m'empêche pas de penser à vous tous. Je pense que vous êtes allés à Thorigné aujourd'hui (19). Que je suis loin, mon Dieu ! de cette bonne Moinerie ! Enfin j'espère que ces vacances que j'ai sacrifiées me seront utiles. Vous savez que depuis M. de Fourtou les chefs de cabinet sont de véritables fonctionnaires ayant leurs dossiers au ministère. Tout dernièrement, on a demandé sur les chefs de cabinet, aux préfets, les notes les plus complètes et les plus précises. Savez-vous aussi que les conseillers de préfecture n'ont ici que 2 200 francs de traitement, c'est-à-dire moins que

(17) Cela me fait penser que les pièces précédemment décrites étaient au premier étage, ce que confirmerait l'existence d'un balcon à l'une des fenêtres.

(18) La Banque est la Banque de France. Nous retrouverons M. Despomards dans l'une des annexes de cet article.

(19) Rappelons que cette lettre est écrite un dimanche. Sa famille résidait l'été à la Moinerie qui est en Cesson, mais l'église de Thorigné était beaucoup plus proche que celle de Cesson.

moi ? Seulement le premier mois est acquis à l'Etat pour la retraite (20).

Voici maintenant les impressions de mon père sur les deux princes d'Orléans qu'il a vus. Non destinées à la publicité, mais réservées au cercle de la famille, elles sont aussi éloignées de la flatterie du courtisan que du dénigrement de l'opposant. On peut se fier absolument à leur sincérité et, selon toute vraisemblance, à leur exactitude.

Chaumont, jeudi 13 septembre 1877.

...Je veux vous raconter mon déjeuner de samedi [8 septembre] (21). Je n'ai que la place juste. A 10 h 12, le Prince [duc d'Aumale] est arrivé à cheval avec un seul officier d'ordonnance, le Général, le Colonel, etc... Le Préfet l'attendait à la porte d'honneur, en bas du grand escalier ; Madame Carron (22) à la porte du salon. Il est entré. Nous étions tous réunis dans le salon. Portrait : grand, mais boitant un peu, gros, en petit uniforme (sale) de général, énorme sabre, bottes énormes couvertes de boue, ce qui a paru un peu sans-gêne ; figure sympathique, intelligente, ressemblant un peu au général de Charette (23), front large et proéminent, conversation insignifiante. On annonce : « Le Prince est servi ». Il offre son bras à Madame Carron et nous passons

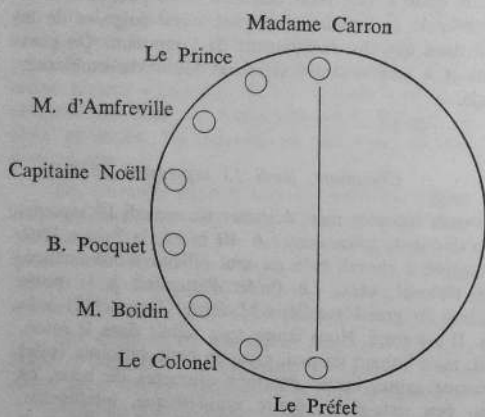
(20) J'ai reçu, avec grande obligeance, des renseignements de la conservatrice des archives de la Haute-Marne, Mlle Couvret, et aussi de Mme la comtesse d'Amfreville, de M. le duc Decazes, de M. du Gardier, ambassadeur, et de M. le maire d'Arc-en-Barrois.

(21) Le samedi 8 septembre 1877. Le Prince est le duc d'Aumale.

(22) Charlotte-Augustine-Alice Cornett de Saint-Cyr appartenait à une famille établie à la Martinique, anoblie en 1676. Ses parents habitaient Bordeaux. Elle avait épousé Emile Carron de la Carrière le 19 janvier 1861. Ils ont eu, avant 1877, deux fils et quatre filles. L'aîné de ces enfants avait, en 1877, quatorze ans. La lettre contient le plan de la table, au moins d'un côté, le Préfet et Mme Carron étaient en vis-à-vis. Mme Carron avait à sa droite le Prince, puis M. d'Amfreville, le Capitaine Noël, B. Poquet, Boidin, enfin le Colonel qui ainsi se trouvait à gauche du maître de maison.

(23) Le commandant de la légion des Volontaires de l'Ouest dans la guerre de 1870.

dans la petite salle à manger, au premier étage. Le Capitaine Noël est un ancien camarade de M. Carron. Il est du 109^e de ligne (24).



Déjeuner du 8 septembre 1877
à la préfecture de Chaumont

Pendant le dîner, le Prince a parlé beaucoup, mais sans jamais s'élever à des idées générales, même hautes, pas de politique du tout ; du reste la réunion, quoique peu nombreuse, ne permettait pas d'en faire. Après, le Préfet nous a dit qu'il lui reprochait de rester toujours dans les questions de détail, de pratique ; c'est vrai. Une seule fois, il a haussé le ton, en parlant de l'épaulette rouge du grenadier français, « le premier soldat du

(24) Noël (J.-B.-M.-E.), promu au 109^e de ligne le 15 juillet 1870, chevalier de la légion d'honneur. — Albert Boidin était vice-président du Conseil de préfecture.

monde ». Deux fois, il a dit : « le règne de mon père » ou : « sous le gouvernement de mon père ». Cela produit toujours une certaine impression. Extrêmement simple ; mettant même les coudes sur la table, bonne fourchette, mangeant et buvant de tout. La pauvre Madame Carron avait l'air fort intimidée et ne disait rien. Après le déjeuner, je l'ai aidée à servir le café ; elle est venue plusieurs fois causer avec moi, m'a demandé des nouvelles de Rennes et est, autant que j'en puis juger, aimable. Le Prince est parti immédiatement après le déjeuner, disant qu'il allait passer son dimanche et son lundi à la campagne. (La campagne, c'est Chantilly.) En somme, il n'est peut-être pas tout à fait assez prince, ni extérieurement, ni dans ses paroles. Je ne sais si c'est sa nature ou si c'est calculé, peut-être l'un et l'autre. Du reste, charmant en conversation, mémoire prodigieuse et sachant beaucoup. On voit qu'il a énormément travaillé.

Chaumont, mardi 20 novembre 1877.

...J'ai gardé pour la fin le récit d'une petite histoire qui vous intéressera. J'ai dîné hier soir chez le Prince de Joinville. Le Prince vient tous les ans passer deux mois à son château d'Arc-en-Barrois pour y chasser. Le château, grande construction moderne sans caractère, a treize fenêtres de façade avec deux petites ailes à chaque bout. Il est au milieu de la forêt qui a environ dix mille hectares appartenant au Prince.

Le Préfet lui avait écrit, lui demandant quand il pourrait lui présenter ses devoirs. Le Prince a répondu par une lettre très aimable, écrite de sa main et signée « FRANÇOIS D'ORLÉANS », où il l'invitait à dîner et à coucher. Le Préfet me dit : « Vous viendrez avec moi, je ne coucherai pas, demandez une voiture, nous reviendrons dans la nuit ». Comme vous pensez, j'ai accepté avec plaisir et j'en ai été bien reconnaissant à M. Carron, car il n'était nullement forcé de m'emmener et l'a fait parce qu'il a bien pensé que cela m'intéresserait. Le Préfet a répondu à M. du Gardier (25),

(25) Alfred Robert du Gardier était né à Servières, commune de Balazuc, Ardèche, le 1^{er} décembre 1815. Il décéda à Arc-en-Barrois le 26 février 1904. Son acte de décès le qualifie d'« ancien inspecteur des domaines de la maison d'Orléans ». Il était alors veuf de Marie-Louise Serpette de

conseiller général d'Arc, capitaine des chasses du Prince, qu'il connaissait pour l'avoir vu à Chaumont, qu'il viendrait avec son chef de cabinet.

Nous partîmes à trois heures (26). Arrivés chez M. du Gardier, nous nous y chauffons, astiquons, etc... Puis on va au château. Présentation. Ameublement du salon, riche quoique simple, haute cheminée moyen âge en pierre blanche, sur les murs des copies de Vernet : *La prise de la Smala, L'assaut de Constantine*. La Princesse (Bragance), sœur de l'empereur du Brésil (27), maigre, longue, laide, bandeaux plats, tête de 1830, mais l'air bon.

Le Prince, vous le connaissez, très grand, belle tête, chauve, grande barbe à la François I^{er} auquel il ressemble, sourd, mais pouvant entendre quand on parle très près. Je m'incline devant la Princesse et le Prince et me mets derrière mon chef. On annonce : « La Princesse est servie ». La Princesse passe la première sans donner le bras, car d'après l'étiquette elle ne peut le donner qu'à un prince du sang. Les dames la suivent à la queue leu leu ; le Prince passe, les hommes le suivent. Dîner sans cérémonie dans la petite salle à manger, onze (28) personnes :

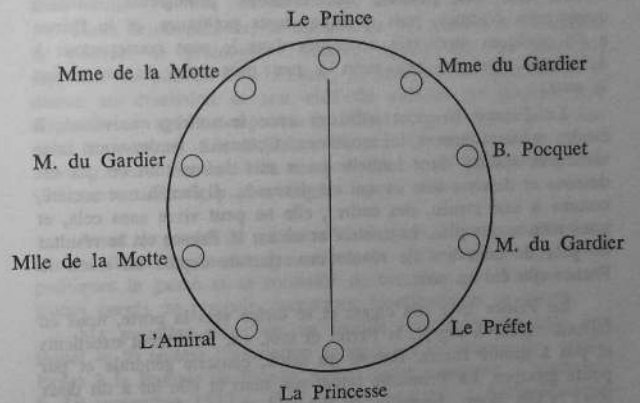
Lestocq-Louvencourt. Son père, Marie-Romain (1770-1846), avait été inspecteur des forêts de la duchesse douairière d'Orléans, veuve de Philippe-Egalité, morte en 1821, puis du domaine privé de Louis-Philippe ; il est enterré à Arc-en-Barrois. L'autre du Gardier, nommé par mon père, pouvait être ou le frère aîné d'Alfred, appelé Charles-Marie-Gabriel, ou son fils (d'Alfred) nommé Raoul (1837-1886), officier de cavalerie, grièvement blessé au cours de la guerre de 1870.

(26) Il y a vingt-trois kilomètres de Chaumont jusqu'à la ville d'Arc-en-Barrois.

(27) François d'Orléans, prince de Joinville, l'avait épousée le 1^{er} mai 1843, née le 2 août 1824, fille de Pedro I^{er}, empereur du Brésil. Leur fils Pierre, duc de Penthièvre, né au château de Saint-Cloud en 1845, servait dans la marine portugaise. Leur fille Françoise, née au château de Neuilly en 1844, avait épousé, le 11 juin 1865, Robert, duc de Chartres, second fils du duc d'Orléans, qui sous le pseudonyme transparent de Robert Le Fort avait combattu dans l'armée française au cours de la guerre de 1870. Une autre fille de Joinville avait été mariée au roi d'Espagne, Alphonse XII, mais mourut au bout d'un an.

(28) Son plan de la table n'en marque que dix. Il a omis la fille de l'Amiral. Voici la disposition des convives : le Prince et la Princesse étaient en face l'un de l'autre. La Princesse avait à sa droite le Préfet suivi de M. du Gardier, de B. Pocquet et de Mme du Gardier qui se trouvait ainsi à gauche du Prince. Celui-ci avait à sa droite Mme de la Motte suivie de l'autre M. du Gardier, puis Mlle de la Motte, enfin l'Amiral qui était à gauche de la Princesse.

une dame de la Motte et sa fille, l'amiral Fabre de la Maurelle (29), un vieil ami du Prince, et sa fille (très bon homme, l'amiral, j'ai beaucoup causé avec lui), M. et Mme du Gardier, un autre M. du Gardier, le Préfet et moi. Voici la table. Dîner simple, tout marqué de la lettre A dans un O et une couronne de duc ; pourquoi AO, je n'en sais rien (30).



*Dîner du 19 novembre 1877 chez le prince de Joinville
au château d'Arc-en-Barrois*

(29) L'Amiral Fabre de la Maurelle (François-Maurice) est mort à Paris en février 1889, âgé de 80 ans.

(30) Ne serait-ce pas le chiffre d'Adélaïde d'Orléans, sœur de Louis-Philippe, décédée en 1847 ?

On cause peu, le Prince beaucoup, il nous raconte deux ou trois histoires, mais toujours très digne, plus prince que le duc d'Aumale. Il raconte très bien et à haute voix. Au dessert, de charmantes assiettes de porcelaine de Sèvres. On retourne au salon, causerie. Le Prince demande au Préfet : « Voulez-vous fumer ? ». On passe au fumoir. Le Prince nous offre des cigares excellents, doux quoique gros comme deux pouces, venant directement de la Havane. Là, le Préfet rappelle au Prince qui a, comme tous les princes, une mémoire prodigieuse, l'ancien compagnon d'armes, puis quelques mots politiques, et le Prince a dit quelques mots très accentués dans le sens conservateur à différentes reprises. Les voici à peu près tous ou au moins le sens :

La France ne peut subsister avec le suffrage universel, il faudra nécessairement le modifier... Comment voulez-vous faire vivre une société dans laquelle on a mis dessus tout ce qui est dessous et dessous tout ce qui est dessus ?... Il faut à une société, comme à une armée, des cadres, elle ne peut vivre sans cela, et nous n'en avons plus. Le triste état où est la France est le résultat de près de cent ans de révolutions : jamais depuis un siècle la France n'a été en paix...

Le Prince jette son cigare et se dirige vers la porte, nous en faisons autant à regret, le Préfet et moi, car ils étaient excellents et pas à moitié fumés. Retour au salon, causerie générale et par petits groupes. La Princesse tutoie son mari et elle lui a dit deux fois : « Dis donc, Joinville... ». Ce qui nous a bien amusés, le Préfet et moi, en revenant. On nous avait dit que M. le duc de Chartres (31), qui commande un régiment de dragons à Lunéville, devait être là, mais il ne vient que le 26. A dix heures, on prend congé. Le Prince chasse tous les jours comme un enragé ; il est grand chasseur, grand mangeur, grand causeur comme tous les Bourbons, grande mémoire aussi, mais pas tant que mon frère de

(31) Le duc de Chartres, Robert d'Orléans, était le frère cadet du comte de Paris, tous deux fils du feu duc d'Orléans, mort accidentellement en 1842. Le duc de Chartres était né à Paris le 2 novembre 1840, il était le neveu et le gendre du prince de Joinville. Le 8^e régiment de Dragons, dont le duc de Chartres était lieutenant-colonel, était partagé entre Vitry-le-François et Lunéville.

Nemours (32), nous dit-il, qui se vante de connaître tous les officiers de l'armée française. « Aussi, il est toujours le nez sur l'annuaire », a-t-il ajouté en souriant. Je suis revenu très content de ma soirée. Arrivés à une heure moins un quart...

*
**

Les élections du 14 octobre ne répondirent pas aux espoirs du Préfet de la Haute-Marne. Son chef de cabinet écrivit, le 16, à sa famille : « Nous sommes battus, battus à plate couture ».

Dans ces conditions, la mission de M. Carron à Chaumont ne pouvait se prolonger. Lorsqu'il apprit que le Maréchal rappelait au pouvoir M. Dufaure, sa réaction fut immédiate. Il donna sa démission et son chef de cabinet ne pouvait que disparaître en même temps que lui. C'est ce qu'il annonçait à son père le vendredi 14 décembre. Son départ fut fixé au lundi suivant, c'est-à-dire le 17 de ce mois. C'est ainsi qu'il s'éloigna de Chaumont-en-Bassigny pour voguer vers d'autres rives.

Avant de perdre de vue cet aimable pays, je vous confierai en annexe deux documents qui montrent qu'à travers les luttes politiques la gaieté et la cordialité ne cessaient pas d'animer ces jeunes agents du pouvoir, magistrats, fonctionnaires et autres.

Ma première pièce est un feuillet de teinte vert pâle sur lequel se lit en-tête l'inscription suivante : « Bordereau des poids. Payez à la Banque de France, valeur reçue comptant. Chaumont, le 18 septembre 1877 ». Puis en bas : « Payé. L'Administrateur délégué », suivi d'une signature illisible. Entre ces deux formules, se présente une liste de huit noms suivis du poids de chacun en livres et agrémentés de plaisanteries qui semblent révéler une initiative fantaisiste des commensaux du même restaurant. Voici ces noms que je range dans l'ordre ascendant des poids :

120 livres : Pocquet (de Saint-Hilaire).
129 » : d'Amfreville.
145 » : Sagey (dit l'Aimable).
153 » : Strüück.

(32) Louis, duc de Nemours, était le second fils de Louis-Philippe. Né à Paris le 25 octobre 1814, marié en 1840 à Victoire de Saxe-Cobourg et Gotha dont il était veuf depuis 1857, il était père du comte d'Eu et du duc d'Alençon. Le duc de Nemours fut reçu à Rennes en 1843 et la ville donna son nom à un pont et une rue dans un quartier nouveau.

- 154 livres : de Charpal (dit Champardolle).
 155 > : Roulet.
 163 > : des Pommards (de Volnay).
 Ici, le surnom s'explique de lui-même.
 164 > : Badet (Ugène) (33).

Quatre ou cinq de ces pesés nous sont connus et nous y soupçonnons une invention du cerveau fertile de Badet.

Ce qui est probable pour le premier document est certain pour le second. Celui-là n'est pas un écrit, mais un objet. C'est une coupe de faïence, oblongue, aux bords festonnés. Une scène, ou plutôt une figure y est représentée : c'est une femme au regard impérieux, vêtue de l'uniforme de préfet adapté au beau sexe, habit bleu à queue de pie, écharpe tricolore, culotte et bas blancs, souliers à boucles. Sur la tête, un bicorne galonné et velu. Elle s'appuie, de la main droite, sur une grande épée sortie de son fourreau, lequel n'est pas visible ; en arrière, de ce côté, s'élève un laurier. De la main gauche, cette dame qui symbolise l'autorité préfectorale indique le mot LEX, la loi, gravé sur une stèle au-dessus de laquelle est posée une tête de gendarme, coiffé lui aussi de son bicorne, mais posé en travers et révélant la force brutale plutôt que l'intelligence. L'explication de cette scène allégorique a été donnée par l'auteur lui-même à mon père. Le mot de l'énigme est celui-ci : « S'appuyer sur la loi pour passer à côté ». Satire ironique de la politique du Seize-Mai.

Quant à l'auteur de ce cendrier, l'inscription placée à l'envers le révèle explicitement ainsi que la date de la composition. On y lit une série de mots où se suivent l'italien, le latin et même le grec. Des bavures de l'engobe ont caché certaines lettres et les lettres finales sont délibérément supprimées :

« All' illustriss° : Bartolomeo Pocquetti
 Econom. polit., statistic., admin. camer. Soc. doct.
 Symp. qu. colleg.
 Ενγ Βαδետα ».

(33) Nous connaissons Pocquet, d'Amfreville, Badet et même Despommards, comptable de la Banque de France. Parmi les quatre autres, Roulet était substitut du procureur de la République, comme Vétu, Sagey était directeur de la Banque de France. Quant à de Charpal, je le suppose un Monteil de Charpal et le directeur de l'Assistance publique dans le Puy-de-Dôme en 1901.

Puis vient la date formée de deux grands 7 entrecroisés, c'est l'année 1877 ; dans le quartier supérieur 13, c'est le jour ; dans l'inférieur 12, c'est le mois, décembre. Et de part et d'autre *Calv. Mont.*, c'est le lieu : Chaumont.

Enfin la signature sous forme de rébus : un bas traversant un grand D, c'est Badet (34).

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ

(34) Cette coupe mesure environ quinze centimètres de longueur sur huit de largeur.

Le général Charles Péchot

Dans une communication faite le 9 avril 1974, concernant « quelques tombes napoléoniennes au cimetière du Nord », parlant de la tombe du général Charles Péchot, située à droite, sous la voûte d'entrée de cette nécropole, j'avais évoqué en quelques lignes le souvenir de ce Rennais. Aujourd'hui, avec l'acceptation de notre président, je me permets de venir vous entretenir longuement et plus en détail de cet officier général.

Issu d'une vieille famille rennaise, qui a donné à notre armée plusieurs officiers supérieurs et généraux, et encore représentée de nos jours, le général Charles Péchot est né dans notre cité le 20 septembre 1820. Entré à l'Ecole Polytechnique le 1^{er} novembre 1838, en sort sous-lieutenant du génie le 1^{er} octobre 1840 pour être sous-lieutenant élève du génie à l'Ecole d'Application de l'Artillerie et du Génie. Le 5 juin 1842, est nommé sous-lieutenant au 2^e régiment du génie et le 1^{er} septembre au 3^e régiment, et promu lieutenant en second le 1^{er} octobre à l'Etat-Major du génie, lieutenant en premier le 20 janvier 1844.

Au mois d'avril 1843, le 28, il était détaché en Algérie où il resta, soulignons-le en passant, sans interruption pendant dix-sept ans, jusqu'au 15 novembre 1860, puis à nouveau pendant plus de cinq années, du 26 mai 1864 au 19 février 1870. Le lieutenant Péchot débuta à Orléansville, dans une zone encore insoumise, où il prit part à plusieurs combats. Il apprit rapidement, et fort bien, la langue arabe et entra alors dans les « services arabes » qui venaient d'être créés. Capitaine le 12 septembre 1846, chevalier de la Légion d'Honneur le 8 août 1847, devint chef du bureau arabe d'Alger en 1849 et prit part à de nombreuses opérations en Kabylie, dont la campagne de 1849 sous les ordres du général Pélessier, futur maréchal de France, à la suite de laquelle il fut nommé officier de la Légion d'Honneur le 10 décembre 1851. Il était respecté par les Arabes qu'il ralliait, parce qu'ils voyaient en lui un homme juste.

En 1852, le 6 mars, il quitta l'armée du génie pour entrer dans les troupes indigènes comme capitaine au bataillon des tirailleurs indigènes d'Alger, après avoir été quelque temps directeur des affaires arabes de la Division d'Alger. Promu chef de bataillon au régiment de tirailleurs algériens le 9 mars 1854, est affecté au bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran le 21 mars, puis revint aux tirailleurs d'Alger le 18 avril. Nommé au 1^{er} bataillon de tirailleurs indigènes le 9 janvier 1855, est muté au 1^{er} bataillon de tirailleurs algériens le 7 novembre. Pour une expédition envisagée en grande Kabylie, suivant les traditions familiales, notre commandant de bataillon avait, pour la reconnaissance préalable du terrain, traversé cette Kabylie de part en part, seul avec quatre spahis indigènes, déguisé lui-même en arabe. Il y séjourna quinze jours. C'est lui qui signala l'emplacement du fort Napoléon, « l'œil de la Kabylie », disait les Arabes, dans lequel « l'épine » devait être enfoncée. Le 12 août 1857, Charles Péchot est nommé lieutenant-colonel au 41^e de ligne qui fait campagne en Afrique du Nord depuis 1850 et commandant du fort Napoléon. Le nom du lieutenant-colonel Péchot est gravé dans le bronze, sur la route de Tizi-Ouzou qu'il fit construire. Le 25 mars 1859, il est affecté dans le même grade au 4^e de ligne. Promu colonel, est nommé le 21 juin 1859 au commandement du 2^e régiment provisoire de tirailleurs algériens qui devait partir immédiatement pour l'Italie ; il allait embarquer quand les préliminaires de Villefranche lui firent donner contre-ordre. Le colonel fut mis hors-cadres le 20 juillet et maintenu dans le commandement supérieur du fort Napoléon, poste qu'il quitta quelque temps après pour prendre celui de la Subdivision d'Aumale.

Le 17 octobre 1860, est nommé colonel au 12^e de ligne en Corse et quitte l'Afrique le 15 novembre 1860. Le 22 août 1862, est fait commandeur de la Légion d'Honneur. Rappelé en Afrique le 26 mai 1864 avec son régiment, dans l'Oranais où venait de se produire un soulèvement, il opère brillamment à la tête d'une colonne mobile contre les Ouled-Sidi-Mansour. A la disposition du gouverneur général de l'Algérie, le maréchal de Mac-Mahon, est promu général de brigade le 12 août 1866 et nommé commandant de la Subdivision militaire de Tlemcen le 26 novembre 1866. Quittant l'Algérie le 19 février 1870, prend sur sa demande

le commandement d'une brigade d'infanterie active au camp de Chalons le 26 février 1870 et celui de la 2^e brigade de la 2^e division d'infanterie, toujours au camp de Chalons, le 26 mars.

Mis en disponibilité pour raison de santé le 11 juin, rappelé, est affecté au commandement de la 1^{re} brigade de la 1^{re} division d'infanterie (général Tixier) du 6^e corps (maréchal Canrobert) de l'Armée du Rhin le 15 juillet 1870. C'est la guerre franco-allemande. Après plusieurs rencontres malheureuses, le 6^e corps est placé sous les ordres du maréchal Bazaine nommé commandant en chef de l'Armée du Rhin le 12 août et jusqu'à cette date commandant du 3^e corps de la dite Armée.

Après Gravelotte, Rezonville, Mars-la-Tour le 16 août, où l'occasion fut manquée par le maréchal Bazaine d'exploiter les succès indéniables de certains de ses subordonnés et de s'ouvrir la route de Verdun comme Napoléon III lui en avait donné l'ordre, le 18 août, c'est la journée glorieuse et malheureuse à la fois, dite de Saint-Privat. Le 6^e corps occupait les hauteurs de Saint-Privat, d'Amanvillers et Roncourt ; la brigade Péchot était à la droite du dispositif, occupant le village de Roncourt. On sait que la bataille s'engagea dans ce secteur, assez tard dans l'après-midi, mais qu'elle fut extrêmement meurtrière. La brigade de notre général, composée du 9^e bataillon de chasseurs à pied et du 4^e et 10^e de ligne, fut maintes fois citée dans le rapport du grand Etat-Major prussien pour son héroïsme sans égal et sa défense pied à pied du village de Roncourt et du vieux cimetière de Saint-Privat, où se déroulèrent les derniers combats de la journée, repoussant à plusieurs reprises les furieux assauts de la Garde Royale prussienne. Lorsque la retraite du 6^e corps devint nécessaire, toutes les munitions étant épuisées, elle fut protégée par la brigade Péchot qui opéra, devait dire le maréchal Canrobert, son chef, dans sa déposition le 21 octobre 1873, avec une incontestable habileté. Ce 18 août, signalons-le, le dénouement aurait pu être tout autre, si le maréchal Bazaine avait fait intervenir les réserves françaises disponibles, et notamment la Garde Impériale restée l'arme au pied, au grand regret du général Bourbaki qui la commandait ; et le colonel Lecomte, un Suisse, écrivain militaire d'une grande autorité, a pu écrire : « Les Prussiens n'obtinrent la victoire que difficilement, bien que Bazaine n'ait rien fait pour la gagner ».

Prisonnier de guerre le 29 octobre 1870, suite à la capitulation de Metz, il rentra de captivité le 30 mars 1871 et, mis à la disposition du gouvernement de Versailles, fut nommé au commandement de la 5^e division de l'Armée de Paris le 31 mars et, le 6 avril, commandant permanent des troupes du Mont-Valérien et annexes. Paris est aux mains de la Commune. C'est, hélas ! la guerre civile et il faut reprendre Paris aux insurgés. Le 7 avril, trois colonnes étaient formées pour « forcer » le pont de Neuilly. Le général Monlondon fut blessé légèrement, le général Besson tué et le général Péchot blessé très grièvement. Il avait reçu deux blessures mortelles, l'une à la cuisse qui a été affreusement mutilée, l'autre à la tête atteinte par un éclat d'obus. Relevé et assisté par un père franciscain ambulancier, il expira le lendemain 8 avril. Le 10, le service funèbre de ces deux officiers généraux fut célébré à 9 heures, à la cathédrale Saint-Louis de Versailles. Le corps du général Péchot fut ramené à Rennes, sa ville natale, par son neveu, le lieutenant d'artillerie Prosper Péchot, par la suite colonel d'artillerie et créateur du chemin de fer militaire à voie de 60.

Les obsèques du général Charles Péchot furent célébrées le 12 avril. Voici quelques extraits du *Journal d'Ille-et-Vilaine* du 13 avril 1871, rendant compte de cette cérémonie : « Les autorités civiles et militaires, réunies dans un sentiment spontané, se pressaient dans le long cortège qui suivait le char funèbre. Des détachements de la Garde Nationale ouvraient la marche que fermaient des détachements des troupes de la garnison. Sur tout le parcours, du Champ de Mars au cimetière du Nord, la foule stationnait, émue et recueillie. A l'église Toussaints où se célébraient le service suivi de l'absoute donnée par l'Archevêque Monseigneur Brossay-Saint-Marc, l'affluence était nombreuse, et la musique de la Garde Nationale y joua plusieurs morceaux de circonstance.

« Au cimetière, après les dernières prières du clergé, M. Le Bastard, maire de Rennes, rendit hommage à ce glorieux enfant de la cité. Il prononça, entre autres, ces paroles : « Retenu prisonnier en Allemagne, le général Péchot se désolait de ne pouvoir encore combattre pour la France, qui aurait tant besoin de ses services et de son courage dans la lutte qu'elle soutenait contre l'envahisseur. Son âme patriotique s'était brisée par nos

malheurs. Une douleur plus grande lui était réservée. A son retour, il a vu des Français frapper de leurs mains criminelles la patrie mutilée et compléter l'œuvre sanglante de l'étranger. Il a dû reprendre son épée pour défendre, contre une agression impie, le droit et la justice, et il est tombé frappé par des balles françaises pour les deux plus nobles causes qui puissent faire battre le cœur d'un homme : la patrie et la liberté ».

« Après cette allocution chaleureuse du premier magistrat de la cité, Monsieur le Préfet a prononcé quelques paroles sorties du cœur : « La Bretagne, qui dans la guerre que la France a eu à soutenir contre l'étranger, a montré tant d'énergie et de patriotisme, n'a pas plus ménagé son sang pour la défense de l'ordre. C'est une gloire pour elle de compter parmi ses enfants un général aussi distingué que celui qu'elle pleure en ce moment. Au nom du gouvernement, je remercie la population de Rennes de la manifestation touchante qui vient de se produire auprès du cercueil du brave soldat tué en défendant l'ordre, la liberté et l'honneur de son pays, menacés par les bandits de la Commune ».

« Enfin des décharges de mousqueterie, dernier hommage militaire rendu au général Péchot, annoncèrent la fin de la cérémonie. Le corps du général n'a pas été confié à la terre, il repose dans un des caveaux de la chapelle du cimetière, offert par la ville. »

La ville de Rennes sut témoigner sa reconnaissance à celui de ses enfants qui l'honora par ses vertus civiques et militaires. Une plaque commémorative, placée devant son tombeau, nous rappelle le souvenir de ce grand soldat. En voici le texte :

« A la mémoire du général de brigade J.-Charles Péchot - commandeur de la Légion d'Honneur et membre de l'Ordre du Micham-Ifikar - né à Rennes le 20 septembre 1820, tombé au combat du pont de Neuilly le 7 avril 1871. La ville de Rennes garde ici, dans la tombe qu'elle lui a offert, le corps glorieusement mutilé du jeune et vaillant général. Sa belle âme est aux mains de Dieu de toute justice et de toute consolation ».

Permettez-moi, chers amis de la Société Archéologique, de vous rappeler que pour rendre hommage à ce Rennais, héros

de Saint-Privat en 1870 et qui donna sa vie pour son pays et la paix, le « Souvenir Napoléonien » et les « Amis de Napoléon III » organisèrent deux cérémonies à sa mémoire, près de son tombeau. L'une, le 19 novembre 1961, en présence du général Henri Péchot, arrière-petit-neveu du général Charles Péchot, et la seconde, le 24 octobre 1971, à l'occasion du centenaire de sa mort, en présence de M. Raymond Péchot, fils du général Henri Péchot ; ces deux cérémonies honorées de la présence des autorités civiles et militaires et des présidents et drapeaux des Associations patriotiques de la cité. J'ajouterai, pour être précis, qu'à la première cérémonie Monseigneur Martin, vicaire général, était venu représenter Son Eminence le Cardinal Roques, archevêque de Rennes.

J'ai pensé qu'il était bon d'évoquer ici la belle carrière de cet enfant de Rennes — un grand soldat — qui fit honneur à la Bretagne et en particulier à notre bonne ville de Rennes.

JACQUES PÉPIN

Une énigme en marge du roman gothique :

L'enterrée vivante des cachots de Coëtquen

« De l'antique forteresse de Coëtquen, rebâtie de 1439 à 1449, il ne reste que des ruines au milieu desquelles, au XVII^e siècle, on a construit une grande maison sans style, mais imposante par sa masse et son caractère féodal. Trois tours à demi-rasées et divers travaux de défense flanquent encore l'ancienne enceinte couverte d'un épais manteau de lierre à travers lequel on voit paraître, çà et là, de vastes cheminées cramponnées aux murailles branlantes ou le pignon d'une gerbière du XV^e siècle. Les grands étangs qui l'entouraient sont presque tous convertis en prairie. Mais ce qui reste de Coëtquen avec son château et ses murs, sa vieille place entourée de maisons anciennes, son cadre de bois, de prairies, de vergers, en fait encore un des plus jolis sites des environs de Dinan. »

Depuis cette description au début du siècle, l'état du site s'est encore dégradé. Les murailles ont encore un peu perdu de leur superbe, les tours de leur force inquiétante et la grande maison, dont parle Frotier de la Messelière, a été dynamitée en 1953. Ce qu'il en reste : des pans de murs, des fenêtres béantes, en un lieu désolé, presque maudit, au milieu de ses marais aujourd'hui asséchés, mais où revient la dame blanche de Coëtquen quand les brouillards d'automne enveloppent le château dans les nuées blanches de l'incertain. Elle n'est plus sur pied, la tour ronde d'où s'exhalait sa plainte. Mais le chant revient toujours, lancinant, dans le bruissement des peupliers, ombres mobiles au crépuscule. Pas de doute, le château est maudit, comme sont maudits les Coëtquen qui l'habitèrent. Et si, en 1953, l'on hésita pas à détruire un grand corps de logis solide et bien bâti, c'est que nul ne désirait plus l'y vivre. Maudits.

Et dans le village, bien sûr, aujourd'hui la passion s'est un peu éteinte. Bien sûr, on ne parlera plus au voyageur de la

marquise qui, un jour, s'éteignit dans les tristes cachots au ras des douves. Mais le souvenir en demeure vivace. Légende ou réalité? Difficile à dire, en tous cas la rumeur est tenace. Les révolutionnaires n'ont-ils pas découvert un squelette de femme quand ils mirent à profit la tourmente pour visiter ce lieu de l'interdit, cette Bastille, cette place de l'arbitraire seigneurial où, derrière les murailles, l'on abritait des richesses d'autant plus convoitées qu'elles n'étaient pas souvent légitimes, fruits d'impôts iniques et de rapines guerrières?

Avec pelles, pioches et lanternes, ils s'étaient mis en quête d'un trésor dans les coursives secrètes de la demeure féodale. Soudain, devant eux, une porte de fer. Close. Ils la forcent, espérant voir comblés leurs espoirs. Sur un lit de bois pourri, dans un cachot boueux et noir, ce sont des ossements qu'ils découvrent. Le squelette a gardé un anneau d'or au doigt: « Marie L et N, marquise de Coëtquen ».

Un autre fait: peu avant 1800, faisant procéder à des fouilles dans la chapelle des Jacobins de Dinan, Charles Néel de la Vigne, sous-préfet de Dinan, recherchant le cœur de Bertrand du Guesclin, trouve un cercueil étrange dans le caveau des Coëtquen, les fondateurs de la chapelle, avec cette inscription: « Cy gist très haute et très puissante Marie L... épouse de très haut et très puissant seigneur M... marquis de Coëtquen, baron de Vauruffier, laquelle trespassa le 13^e jour de décembre l'an mil six... ». On l'ouvre. On y trouve un lourd morceau de bois et de la filasse.

Voilà pour les faits rapportés par l'annuaire dinannais de 1836. Ils ont donné lieu à plusieurs interprétations et récits. Parmi elles, le récit de Bertrand Robidou, historien et journaliste breton qui longtemps, durant le XIX^e siècle, rédigea l'Union malouine et dinannaise.

Dans La Dame de Coëtquen, l'historien, auteur du Panorama d'un beau pays, narre les heurts et malheurs de la famille de Coëtquen à la fin du XVII^e siècle: ils ont déjà marié leurs deux aînées, l'une, Victoire, au baron de la Hunaudaye. Reste la dernière qui apporte joie et réconfort à ses parents dans le château médiéval, après avoir passé sa prime jeunesse à Saint-Malo. Elle y a connu Claude, le fils d'un riche corsaire, corsaire lui-même.

Mais veillent au grain Denise Boisvyon et son frère, les intendants et véritables maîtres de la demeure. On a conseillé à Claude de s'éloigner. Entre temps, on fiancera Maclovie à Raymond de la Hunaudaye, riche et de bonne noblesse.

Au jour des fiançailles, la promise, peu empressée, est à Rennes, chez sa tante Magdeleine de la Fayette, abbesse d'un grand établissement religieux dont le patronyme figure toujours au fronton du palais rennais. Raymond cherche à l'enlever, sans résultat, mais au prix d'un véritable scandale.

Claude Raoul, qui avec l'aide de Duguay-Trouin vient de capturer de riches bateaux anglais, est finalement admis, avec beaucoup de réticence, à remplir le rôle de gendre. Il faudra patienter cependant jusqu'au moment où le marquis et sa femme seront totalement gagnés à l'idée. Au jour prévu pour la noce, la jeune marquise donne tous les signes de la mort physique. Et on l'enterre en grande pompe aux Jacobins. L'intendant et sa sœur, de connivence avec Raymond de la Hunaudaye, l'ont placée dans un cachot de la tour ronde.

Autre récit, celui de Raoul de Navery. Peu avant la Révolution, deux frères, les derniers Coëtquen, envieux des richesses et de la position de leur aîné Tanguy, cherchent tous les moyens possibles et imaginables pour lui faire tort. Tanguy a épousé la fille d'un armateur nantais, Blanche Halgan, jeune fille belle et bonne dont il attend un enfant. Les devoirs de sa charge l'appellent au Parlement de Bretagne à Rennes. Veillent sur elle l'intendant Simon et sa fille Rosette. Un beau matin, on la trouve morte. Même procédure: on porte le cercueil aux Jacobins, cependant que vivante, mais inconsciente, la « disparue » est conduite dans une cave de la forteresse médiévale où Simon lui prodiguera à manger chaque jour d'une vie sans issue ni espoir, et l'on attend surtout que naisse et disparaisse le nouveau-né.

Deux récits, apocryphes l'un et l'autre, quoique dotés des plus sérieuses garanties historiques. L'histoire contée par Robidou se déroule sur fonds de révolte du papier timbré et de répression royale contre les Bretons accablés de taxes par le pouvoir central; sur fonds de préparation à la Révolution, de requêtes des parlements régionaux pour l'autre. Et les personnages historiques

mis à contribution ne manquent pas. Diffèrent la datation des faits et leur issue. Maclovie, sauvée in extremis d'une mort certaine par sa chienne qui a trouvé sa trace, épouse Claude Raoul, devenu noble. Blanche Halgan ne survit que quelque temps à la geôle et dans la clandestinité, car son mari a disparu. Il est devenu moine en l'abbaye de Léhon, pour apaiser dans la foi les émois de son chagrin.

Reste mystérieuse l'origine de ces deux affabulations. Nul grimoire ne la donne, pas même les archives de la famille de Coëtquen détruites pendant la première guerre mondiale, alors qu'elles avaient été transportées au château de Follebray, dans l'Aisne, par une descendante des seigneurs bretons.

La clé de cette énigme se situe probablement dans un troisième récit auquel les deux ont emprunté certains traits. Un récit anonyme paru dans l'annuaire dinannais de 1836 (1), un récit où les dates et les noms sont gommés, comme dans ces récits à clés du XVIII^e siècle où l'on ne voulait être entendu que de quelques initiés, à moins qu'il n'eut été trop dangereux de révéler certains faits. Un récit qu'il nous faut interroger. Seuls s'y trouvent mentionnés des faits qui ont les apparences de la réalité tangible : les fouilles entreprises par Charles Néel de la Vigne au couvent des Jacobins, le pillage de Coëtquen.

Néel n'est pas un personnage de roman. A la Révolution, il s'est bel et bien porté acquéreur de nombres de biens saisis, il a rempli des fonctions notables. Il sera sous-préfet et député de Dinan au cours d'une carrière politique commencée par une entrée dans la franc-maçonnerie. C'est bien lui qui fera chercher, dans cette église, le cœur de Du Guesclin, le connétable de France, qui y a été apporté pour être enseveli aux côtés de sa première femme, l'astrologue Typhaine de Ragueneil. Et c'est bien ce muscle que l'on trouvera en déplaçant un autel, seule portion, seul souvenir un peu macabre d'un soldat français dépecé au XIV^e siècle pour qu'il puisse recevoir sépulture en plusieurs endroits, ici recélé.

C'est bien aussi dans ce même enclos conventuel qu'ont été enterrés tous les Coëtquen. Et le pillage ainsi que la vente du

(1) Voir supra.

château à demi-rasé en 1791 n'appartiennent pas à la légende non plus. Alors reste à savoir si l'auteur de cette « chronique bretonne », comme il la baptise, a travesti, et dans quelle mesure il l'a fait, la réalité.

Selon lui, vivent en bonne intelligence à Coëtquen le jeune marquis et son intendant, aussi jeune Joseph. Les frères du marquis, félons, ont déjà été priés de quitter les lieux. Joseph est amoureux de la fille d'un riche négociant nantais, Marie. Le jeune marquis de Coëtquen ira s'entremettre pour lui. Mais l'affaire ne prend pas la tournure souhaitée et le mariage célébré est celui du jeune seigneur. Désespéré, Joseph disparaît dans la sombre forêt qui entoure le château. Son corps sera retrouvé, mais beaucoup plus tard.

Le remords poursuit le marquis. Ses frères essaient de discréditer la jeune épouse. Il part pour Versailles. Elle a un malaise et s'engourdit définitivement. On la place dans la tour maudite, celle qu'habitait Joseph et que le marquis a fait murer. Le marquis est de retour. Un vieux domestique, qui s'est fait complice des frères par appât du gain, veut tout raconter au maître des lieux. On retrouvera son cadavre percé d'un coup de couteau de chasse dans les bois environnants.

Epilogue : les fouilles et la Révolution.

Nul ne saura jamais qui fut l'auteur de ce qui a les traits d'une fiction qui allait en inspirer deux autres. Car il s'agit bien là d'une fiction. Jamais, en effet, Néel ne fit mention dans ses mémoires de ses découvertes étranges aux Jacobins. Mais fiction, fiction à demi. Et l'histoire lève cependant un coin du voile énigmatique qui pèse sur l'origine de ces histoires qui s'ancrèrent dans la mémoire populaire.

Il y eut bien, au XVII^e siècle, une marquise qui s'appela Maclovie de Coëtquen. Il y en eut bien une autre quelques années auparavant qui connut heurs et malheurs et qui fut emprisonnée en son château.

Françoise de la Marzelière, épouse de Malo de Coëtquen, fut victime des agissements de son époux.

« En refusant de participer au paiement des dettes inconsidérées de son mari, la marquise de Coëtquen, dit Charles Rulon (2), allait s'attirer des outrages et des violences les plus insupportables qui se puissent exercer sur une femme de sa qualité. Elle fut enfermée captive et prisonnière dans une des tours du château de Combourg, privée de tout. Dans son martyre, elle n'eut plus qu'un recours, écrire une lettre à la reine mère Anne d'Autriche. »

Par ailleurs, on en parle comme d'une « jeune fille pieuse et charitable, qui aimait à soutenir les pauvres de ses revenus ». Malo de Coëtquen est joueur, âpre au gain et avide de trouver des sources de revenus propres à satisfaire l'ampleur de ses appétits de débauche, à tel point qu'il laisse son épouse sans subsistance.

Quand gronde la révolte en Bretagne, quand les colonnes de soldats du duc de Chaulnes s'abattent sur la province, rôtissent et pendent ses habitants, en l'année 1675 où Robidou situe son propos, Malo de Coëtquen est mort et sa femme est retirée à Rennes, chez les Visitandines. Malo II, son fils, et son épouse sont plus souvent à Versailles qu'à Saint-Hélen. Et c'est lui, non sa femme, qui en 1670 périra « aux grands et incompréhensibles regrets de tous ses pauvres subjects ».

Trois récits donc qui n'ont guère puisé dans l'histoire que leur argument. Tous les trois approchent de ce que Lovecraft qualifie de roman gothique : « Quel était le décor nécessaire à un tel type d'ouvrage, interroge-t-il ? D'abord le château gothique et féodal, château délabré en général, puis des vieux meubles, des tentures, des couloirs humides, des cryptes macabres. N'oublions pas de nombreux fantômes évoluant dans un climat lourd de légendes, suspense démoniaque, terreur surnaturelle. Nous trouvons aussi le maléfisant gentilhomme, en général despote, et qui tient le rôle de méchant dans l'histoire, puis une sorte de sainte longuement persécutée, l'héroïne ». Ici, bien sûr, pas de

(2) Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo.

fantôme, mais des couloirs humides, un château féodal et, dans chaque cas, un mauvais génie avec des comparses. Et le rôle de tout ce beau monde ne s'explique pas seulement par le cours du récit.

Derrière lui, il y a l'idée profonde qui animait l'auteur et plusieurs chemins dans le symbolisme pour y parvenir. D'abord le symbolisme chrétien, très net pour la division entre les forces du bien et celles du mal. Blanche, c'est la pureté. Le tombeau vide, c'est la résurrection. Mais pour un psychanalyste, rêver du tombeau, c'est souhaiter un retour définitif dans le ventre de la mère. Là où il n'y a plus ni lumière (le cachot) ni problème (la réclusion). Et le tombeau vide, le signe que ce retour a connu des obstacles et n'a pu s'accomplir.

Les châteaux, les maisons, les souterrains sont autant de transferts de la demeure primitive où nous avons tous résidé. Il serait hasardeux de soumettre en totalité ces trois récits au crible de l'analyse. Hasardeux, pour traquer une énigme, d'aller, à la suite de certains analystes, déclarer que le château est d'évidence un symbole sexuel, puisqu'on y pénètre par la porte, « symbole féminin évident » selon eux. On se demande bien quel chemin on devrait alors user pour y pénétrer, sinon ! L'analyse peut cependant être efficiente. Tous les personnages de Raoul de Navery sont mus par une quête obsessionnelle de légitimité. Une légitimité qu'ils essaieront de conquérir coûte que coûte : Simon, l'intendant de Coëtquen, est prêt à faire disparaître sa maîtresse pour que sa fille puisse — éducation, argent et mariage aidant — conquérir une position noble qu'il a toujours souhaitée et à laquelle il ne peut prétendre. Florent veut devenir le marquis de Coëtquen aux lieux et places de son frère Tanguy. L'argent ne lui est pas mesuré. Mais c'est d'être reconnu qui lui manque.

La légitimité, c'est la reconnaissance d'une appartenance, généralement la détention d'une ascendance, d'une sorte de lien congénital qui fait que l'on est. Et la première reconnaissance de l'enfant vient de sa mère. Tous, ici, ont recherché par des moyens illégitimes à être ainsi reconnus. Et la sexualité connaît elle-même son échec. Le besoin d'être reconnu par l'autre connaît un double échec : celui de Gaël de Coëtquen qui n'a pu détourner Loïse de

Matignon de sa vocation religieuse ; et celui de Blanche Halgan qui, elle aussi, a été finalement punie.

Elle est sortie de son cachot avec l'aide de Patira, mais juste le temps d'assurer les jours de son fils Hervé, l'enfant Bleu voué à la Vierge. Mais elle était la fille d'un armateur nantais, pas celle d'un noble. Les aventures de son mari et de leur fils continueront, les siennes s'arrêtent là. La victoire ici appartient donc à la chasteté : chasteté de la religieuse Loïse qui triomphe de son agresseur, chasteté de Tanguy qui se réfugie au couvent, dans une sorte de retour sur lui-même, de refus de l'existence momentanée, de régression à un état enfant avec la redécouverte d'un père qui est le supérieur du couvent. Consécration de l'enfant à la Vierge. Recherche de la légitimité, échec de la sexualité et de l'amour. Il y a là l'image convergente d'une recherche de l'ascendant que l'on a eu difficulté à quitter. Se manifeste là une énigme qui dépasse le cadre d'un roman et qui pousse à donner un coup d'œil du côté de chez l'auteur.

Mystérieuse Raoul de Navery qui n'était pas un homme, mais une femme née dans la région de Ploërmel aux environs de 1830, bien que l'état civil soit assez peu sûr. Eugénie-Marie Saffray a d'abord pris Marie David pour pseudonyme. Elle a d'abord signé ses poèmes Mme Marie Saffray. Puis elle s'est appelée Mme Chervet, s'étant mariée avec un homme vraisemblablement beaucoup plus âgé qu'elle. Mais jamais ce patronyme n'apparaîtra dans ces écrits qu'elle signera alternativement Raoul de Navery ou Mme Raoul de Navery, ne se départissant jamais de la particule qui lui donnait un semblant de légitimité aristocratique.

Point de convergence inéluctable, Patira et le Trésor de l'abbaye ne sont pas les seules œuvres de Raoul de Navery qui offrent l'image d'une sexualité à tout le moins perturbée. Dans une ballade publiée en 1854, sa première œuvre imprimée à Nantes, elle raconte l'histoire d'une châtelaine de dix-huit ans mariée à un vieux chevalier, grand chasseur, sévère et jaloux. Il prend pour page le fils de l'un de ses amis. Le jeune homme tombe bientôt amoureux de la belle, prénommée Giselle. Le mari se noie en poursuivant un cerf. Elle s'en console aisément, mais cette liaison n'aura pas une fin tout à fait heureuse.

La solution de l'énigme posée par cette convergence entre les œuvres serait à rechercher dans l'existence de Mme Saffray. Peu de documents la concernent, à l'exception de notices nécrologiques relatant son décès dans un château de la région parisienne au terme d'une vie solitaire et voyageuse. Raoul de Navery aura été beaucoup plus discrète que ses personnages.

JEAN-YVES RUAUX

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LXXXII

	PAGES
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES. Année 1979.	
M. MENDÈS : <i>Monseigneur de Brunes de Montlouët</i>	VII
M. DURAND-NOËL : <i>Argentré-du-Plessis</i>	VIII
M. LOZACHMEUR : <i>L'influence des thèmes arturiens dans la littérature</i>	XIV
M. MARACHE : <i>L'inscription en l'honneur de Titus Flavius Postuminus</i>	XIV
M. DEVAILLY : <i>Les dépendances bretonnes des abbayes normandes du X^e au XIII^e siècle</i> ...	XVI
M. MER : <i>Criminalité et répression à Rennes, à la fin du XVIII^e siècle</i>	XIX
ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX :	
JUBILÉS DE M. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ ET DE M ^{lle} PHILOUZE	
<i>Allocution de Monsieur Guy Devailly</i>	XXI
<i>Allocution de Monsieur B.-A. Pocquet du Haut-Jussé</i>	XXVII
EXPOSITION : « BRETAGNE XVIII^e - ETATS OU INTENDANCE ? »	
<i>Allocution de Monsieur Jacques Charpy</i>	XXXIII
COMPTE RENDU BIBLIOGRAPHIQUE	XXXIX
MÉMOIRES :	
R. CORNON : <i>L'ancien couvent des Carmes de Rennes</i>	1
P. FLATRÈS : <i>Rennes vue depuis la Basse-Bretagne</i> ...	15

PAGES

J. TURQUET DE BEAUREGARD : <i>La difficile organisation du service postal sur la route de Rennes à Brest</i>	21
B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ : <i>Deux fils de Louis-Philippe vus par un Rennais (1877)</i>	33
Jacques PÉPIN : <i>Le général Charles Péchot</i>	51
Jean-Yves RUAUX : <i>L'enterrée vivante des cachots de Coëtquen</i>	57
Bureau de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine	67

